

A close-up photograph of a young girl with a blue headscarf, looking intently at a tablet computer. The background is a soft, out-of-focus blue. In the top right corner, there is a blue rectangular box containing the UNICEF logo and the text 'unicef' and 'pour chaque enfant'.

unicef 
pour chaque enfant

CONSTRUIRE POUR DURER :

un cadre pour favoriser un enseignement
préprimaire universel de qualité

Publié par l'UNICEF
Section de l'éducation, Division des programmes
3 UN Plaza, New York, NY 10017, États-Unis
© Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
Février 2020

Photo de couverture | © UNICEF/UN0198980/Noorani

Remerciements

Le présent document a été rédigé par la Section de l'éducation basée au siège de l'UNICEF à New York, sous la direction d'Ivelina Borisova.

Parmi les corédacteurs figurent, outre Mme Borisova, Hsiao-Chen Lin et Marilou Hyson.

Nous exprimons notre reconnaissance aux nombreux collègues, consultants et partenaires ayant contribué à l'élaboration et à l'évolution de la présente publication et de son contenu.

Les **équipes de pays de l'UNICEF** ont participé avec enthousiasme à l'expérimentation et l'application de ce cadre conceptuel et des ressources connexes dans leur contexte local, et ont fait part de leurs précieuses observations aux fins d'amélioration : Bhoutan, Cameroun, Éthiopie, Ghana, Kirghizistan, Lesotho, Macédoine du Nord, Malawi, Mali, Mozambique, Népal, Panama, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Soudan du Sud et Sri Lanka.

Nos **collègues de l'UNICEF chargés de l'éducation et du développement de la petite enfance au niveau régional** ont suivi avec attention l'élaboration du cadre conceptuel et ont transmis celui-ci aux bureaux de pays de l'UNICEF : Jim Ackers, Cecilia Baldeh, Mariavittoria Ballotta, Camille Baudot, Francisco Benavides, Dina Craissati, Ameena Mohamed Didi, Deepa Grover, Anthony MacDonald, Maniza Ntekim, Nicolas Reuge, Urmila Sarkar, Pablo Stansbery, Philippe Testot-Ferry, Maria Elena Ubeda, Adriana Vogelaar.

Nos **partenaires et collègues d'autres organisations** ont fait part de leurs idées et suggestions durant l'élaboration du cadre ; mentionnons à ce propos la fondation LEGO, le Partenariat mondial pour l'éducation, l'UNESCO, l'UNESCO-IIEP et la Banque mondiale.

Les **consultantes** Jennifer Vu, Marilou Hyson, Rena Hallam et Hsiao-Chen Lin ont effectué les recherches préliminaires et ont contribué à définir le concept du cadre.

Nous remercions tout spécialement Mariavittoria Ballotta, Daniel Kelly, Ana Nieto et Mark Waltham pour le temps qu'ils nous ont si généreusement accordé et pour leurs nombreuses observations formulées aux grandes étapes de l'élaboration de ce document. Les personnes suivantes ont contribué à la relecture et à l'amélioration de la présente publication : Fritz Affolter, Ameena Mohamed Didi, Deepa Grover, Sherif Yunus Hydera, Suguru Mizunoya, Tanja Rankovic, Pablo Stansbery, Morgan Strecker, Maria Elena Ubeda, ainsi que les équipes chargées de l'éducation et du développement de la petite enfance au siège et aux bureaux régionaux de l'UNICEF. Nous remercions également Gerrit Maritz pour son analyse et pour sa contribution à la finalisation de cette publication.

Nous remercions Jo Bourne et Pia Britto pour leurs conseils et leur soutien tout au long de ce projet. Nous adressons également nos remerciements aux stagiaires Sukhmeet Singh et Tanvi Shetty pour leur contribution à la révision de la présente publication.

Nous souhaitons exprimer notre gratitude à Catherine Rutgers pour la relecture de ce document.

Paula Lopez a conçu la mise en page de cette publication ; Anita Palathingal a, quant à elle, assuré la relecture du document final.

Enfin, l'UNICEF remercie chaleureusement la fondation LEGO pour sa contribution généreuse et son partenariat sans faille dans le domaine de l'EPE.

CONSTRUIRE POUR DURER :

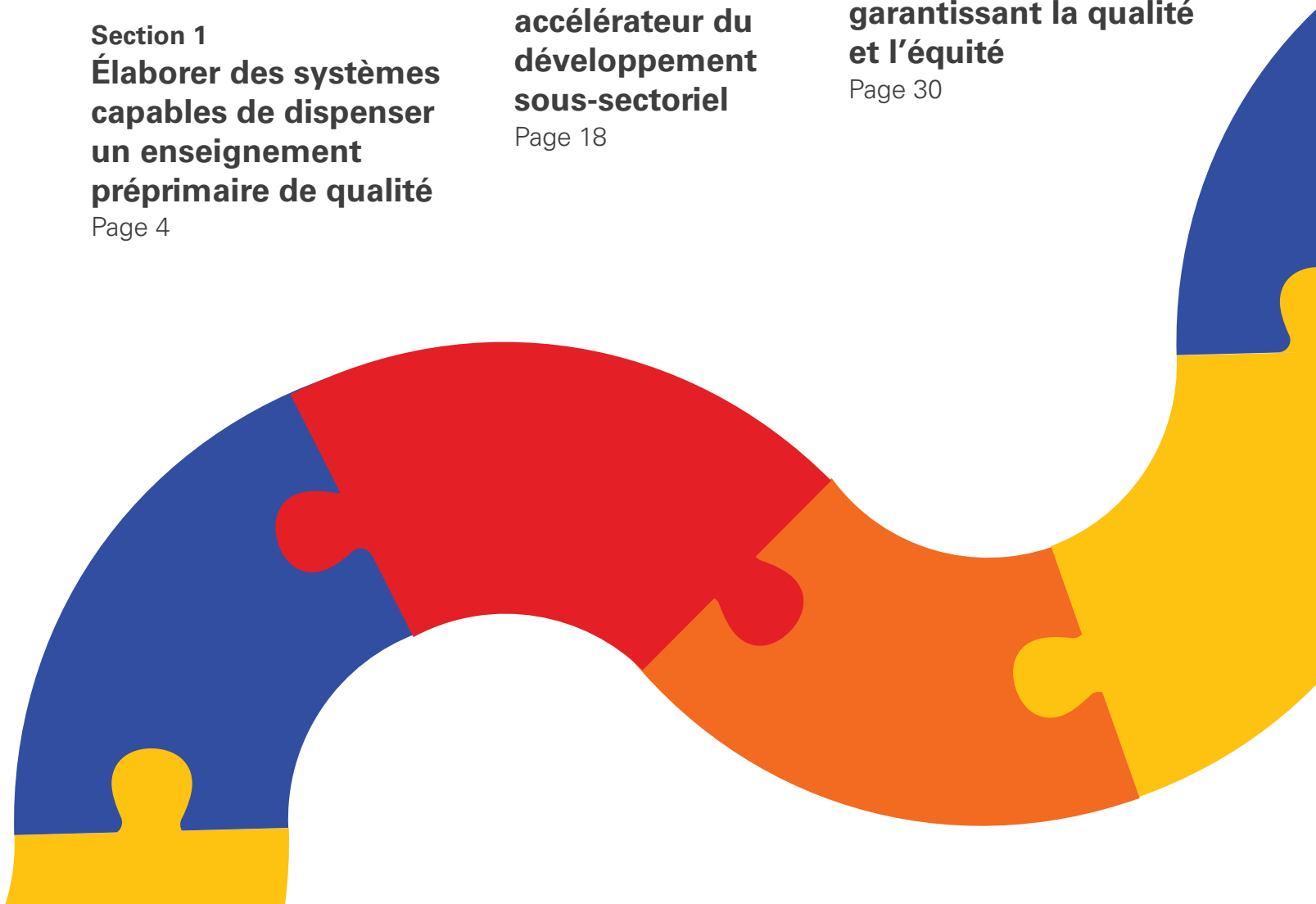
**un cadre pour favoriser un enseignement
préprimaire universel de qualité**

Table des matières

Section 1
Élaborer des systèmes capables de dispenser un enseignement préprimaire de qualité
Page 4

Section 2
Environnement favorable : un accélérateur du développement sous-sectoriel
Page 18

Section 3
Fonctions essentielles du sous-secteur de l'enseignement préprimaire : éléments fondamentaux garantissant la qualité et l'équité
Page 30



Section 4
Garantir des résultats
pour les enfants
grâce à la cohérence
systémique

Page 82

Section 5
Appliquer le cadre
conceptuel pour
faciliter l'accès
à l'enseignement
préprimaire

Page 88

Notes de fin
de document

Page 94



Section 1

Élaborer des systèmes capables de dispenser un enseignement préprimaire de qualité d'ici à 2030



Pourquoi ce cadre est-il nécessaire ?

Le monde traverse actuellement une crise de l'apprentissage : des millions d'enfants sont nouvellement scolarisés, pourtant nombre d'entre eux ne maîtrisent ni la lecture, ni l'écriture, ni les bases du calcul, même après plusieurs années d'enseignement primaire¹. Cette crise mondiale trouve son origine dans la petite enfance : les investissements en faveur d'une éducation de la petite enfance (EPE) de qualité font défaut, si bien qu'avant même d'avoir commencé l'école, les enfants accumulent des retards s'agissant des aptitudes essentielles pour réussir dans le cycle primaire².

Investir au niveau des bases de l'apprentissage, dès la petite enfance, présente des atouts pour les enfants³ et les familles, mais aussi pour les systèmes éducatifs et la société en général⁴. L'EPE de qualité marque le début d'un cercle d'apprentissage vertueux. Elle permet de s'attaquer réellement à la source même de la crise mondiale de l'apprentissage, en comblant les lacunes en matière d'apprentissage précoce, en améliorant l'efficacité des systèmes éducatifs, et en instaurant des bases solides pour le développement du capital humain et la croissance économique⁵.

Les enfants bénéficiant d'un enseignement préprimaire de qualité :

- **acquièrent des bases d'apprentissage solides et commencent l'école à l'âge officiel ;**
- **ont de meilleures chances de rester scolarisés et d'achever le cycle primaire ;**
- **affichent un meilleur niveau de connaissance et des résultats scolaires plus satisfaisants en lecture, en écriture et en mathématiques ;**
- **ont de meilleures perspectives de revenu une fois adultes⁶.**

La deuxième cible de l'objectif de développement durable 4 souligne le caractère primordial de l'enseignement préprimaire et esquisse l'ambition de voir, d'ici à 2030, « toutes les filles et tous les garçons [accéder] à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire ». Un indicateur connexe plaide en

faveur de la participation universelle à au moins une année d'éducation préscolaire avant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire⁷. Cette cible mondiale donne un nouvel élan en vue d'universaliser l'accès à un enseignement préprimaire de qualité. L'importance de ce sous-secteur dans le cadre des réformes et des plans du secteur de l'éducation est de plus en plus reconnue.

En dépit du caractère essentiel et bénéfique de l'apprentissage précoce, la démocratisation de l'enseignement préprimaire progresse de manière lente et inégale. Certes, le taux mondial de scolarisation préprimaire a augmenté, passant de 32 % en 2000 à 50 % en 2017 ; il n'en reste pas moins que la moitié des enfants en âge de fréquenter l'enseignement préprimaire ne bénéficient d'aucun programme d'éducation précoce⁸. Les données récentes indiquent que dans les pays à faible revenu, seuls deux enfants sur dix fréquentent l'enseignement préprimaire. À l'échelle mondiale, les enfants ayant le moins de chances de participer à un programme d'apprentissage précoce sont ceux issus de familles pauvres et vulnérables⁹. Dans les situations d'urgence, seul un enfant sur trois fréquente l'enseignement préprimaire. Les données de nombreux pays

La définition d'un ensemble complet de priorités pour le sous-secteur de l'EPE et la mise en place d'actions prioritaires sont essentielles pour construire des systèmes d'éducation équitables qui donneront à des millions d'enfants les moyens de réaliser leur potentiel.

rèvent également des déficits majeurs de financement et des carences qualitatives s'agissant des services disponibles, et ce, même lorsque l'enseignement préprimaire est en expansion¹⁰.

Les gouvernements doivent agir de toute urgence et adopter des stratégies pratiques – quoiqu'ambitieuses – afin de parvenir à l'accès universel à un enseignement préprimaire de qualité d'ici à 2030. Beaucoup ne sont qu'en début de parcours et ont besoin d'un soutien pour poser les jalons de leur système d'EPE. D'autres cherchent des moyens de renforcer et, dans certains cas, de réformer leur système d'enseignement préprimaire. Afin de se doter de systèmes éducatifs qui donneront à des millions d'enfants la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel, les pays doivent définir un ensemble complet de priorités d'action pour le sous-secteur de l'EPE, assurer leur mise en œuvre et rechercher des compromis¹¹.

Les gouvernements et leurs partenaires doivent impérativement s'appuyer sur une vision d'ensemble ambitieuse et exhaustive afin de développer l'enseignement préprimaire.

Alors que la dynamique s'accélère, et que les gouvernements et leurs partenaires s'efforcent de développer l'enseignement préprimaire, ils doivent impérativement s'appuyer sur une vision d'ensemble ambitieuse et exhaustive. Le cadre conceptuel *Construire pour durer* vise à inscrire ces efforts dans une perspective de durabilité. Il vient compléter les cadres et les supports internationaux existants, et remédie à certaines lacunes de ces documents en matière d'EPE¹².

Ressources complémentaires au document *Construire pour durer*

Différentes ressources complémentaires ont été élaborées en association avec le présent cadre afin d'appuyer les processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques au niveau national. Lorsqu'ils sont utilisés afin d'orienter la planification et la collaboration entre les gouvernements et leurs partenaires, le cadre et ses ressources connexes fournissent une base solide pour construire ou renforcer le secteur de l'enseignement préprimaire, ainsi que pour décider des modalités de prestation des services. Cette démarche contribuera par la suite à la réalisation de l'objectif visant à donner à tous les enfants d'âge préprimaire la possibilité de bénéficier d'un apprentissage de qualité.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la partie consacrée aux « Ressources complémentaires » à la section 5.

En s'appuyant sur les recherches et sur l'expérience des pays, le cadre *Construire pour durer* s'attache à :

- ④ Déterminer les principales caractéristiques interdépendantes d'un sous-secteur de l'enseignement préprimaire efficace, au sein duquel les enfants peuvent apprendre et développer pleinement leurs capacités dans le cadre de programmes d'EPE ;
- ④ Promouvoir une approche systémique de la planification et de l'amélioration de l'accès aux programmes d'EPE¹³ ;
- ④ Appuyer les efforts engagés à l'échelle nationale et internationale en vue d'universaliser l'accès à une EPE équitable et de qualité.

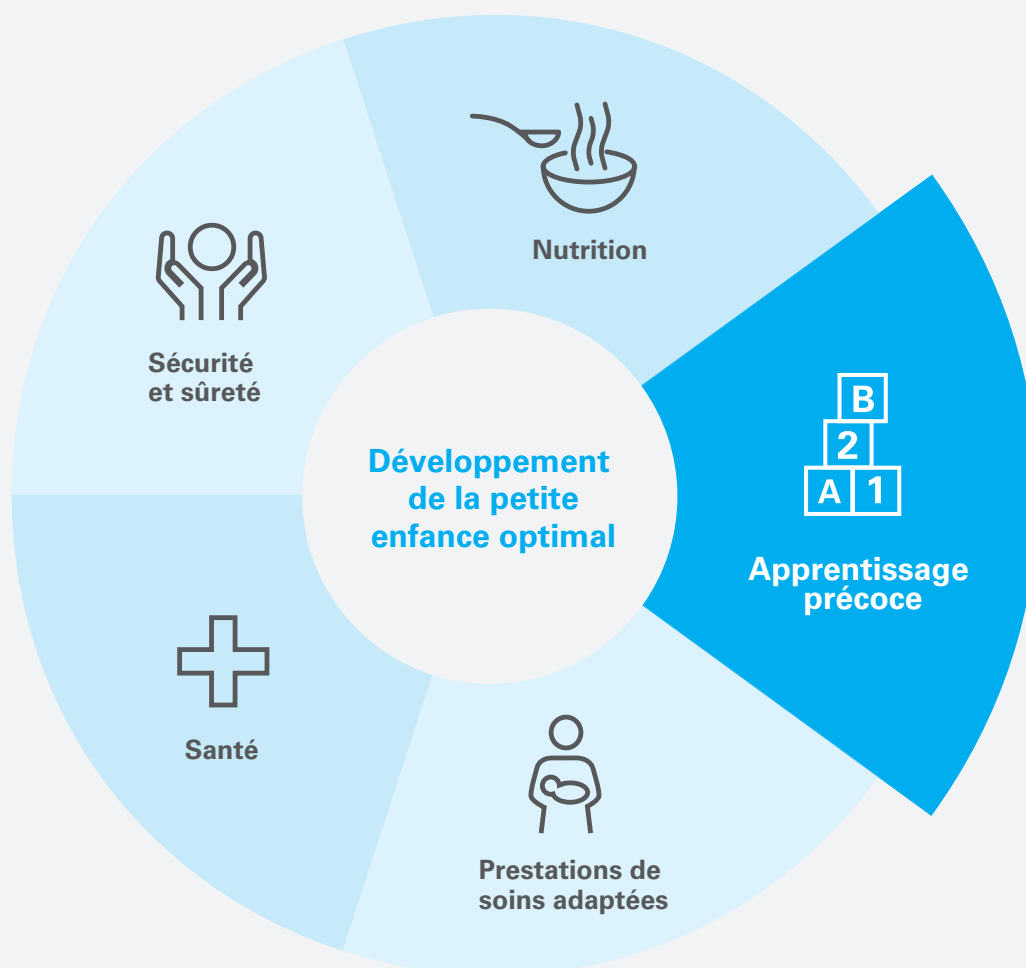
L'enseignement préprimaire dans le cadre du développement holistique de la petite enfance

On entend par *enseignement préprimaire* des programmes méthodiques expressément destinés à inclure des contenus éducatifs pour les enfants, généralement entre l'âge de 3 ans et l'entrée à l'école primaire, soit environ 6 ans, voire 8 ans dans certains pays. Par souci de lisibilité, les expressions « enseignement préprimaire » et « éducation de la petite enfance (EPE) » sont employées indifféremment dans le présent document.

Les programmes d'enseignement préprimaire visent à développer les aptitudes de préparation à l'école de l'enfant (notions de lecture, d'écriture et de calcul, aptitudes socioémotionnelles, etc.) et lui donnent

la possibilité d'interagir avec des camarades et des éducateurs¹⁴. La participation à l'enseignement préprimaire doit être vue comme un facteur essentiel d'optimisation des résultats en matière de développement de la petite enfance. De nombreux services et appuis, au sein et en dehors de la cellule familiale, sont nécessaires pour garantir un développement sain du jeune enfant et optimiser les effets positifs de l'enseignement préprimaire (notamment ceux mentionnés dans la figure 1). Il est primordial que l'enfant bénéficie d'un apprentissage précoce, dispensé dans le cadre de programmes d'EPE méthodiques, afin de développer pleinement ses capacités.

Figure 1. L'apprentissage dans le contexte du développement de la petite enfance



Le paysage complexe de l'enseignement préprimaire

La diversité des services d'enseignement préprimaire représente à la fois un défi permanent et une occasion de concevoir un système d'EPE dynamique, grâce auquel les pays pourront atteindre l'objectif de participation universelle. Comme l'illustre la figure 2, les quatre principales caractéristiques de la prestation de services d'EPE sont les suivantes :

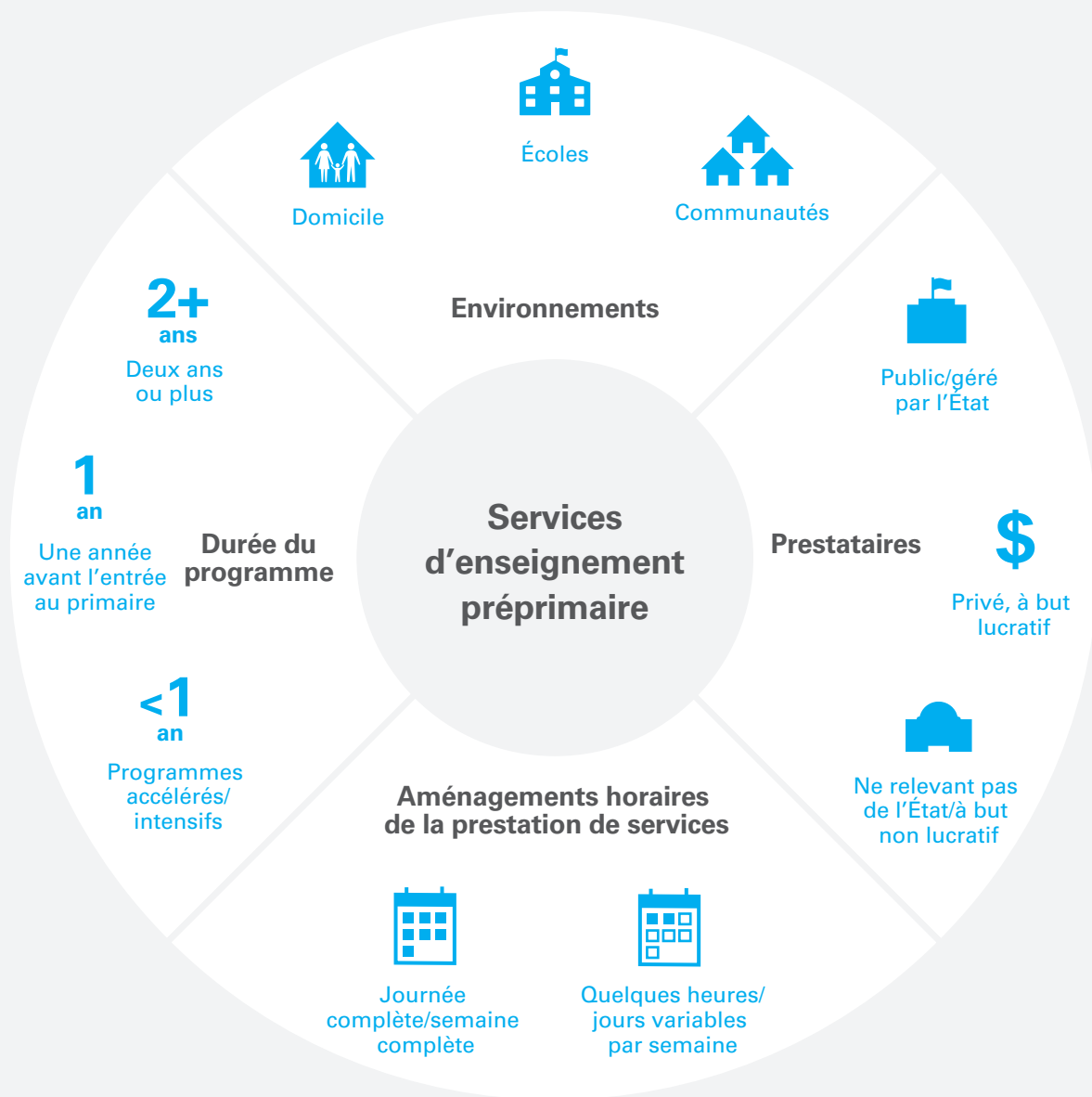
- **Les prestataires de services sont très nombreux.** Différents prestataires interviennent généralement dans le secteur de l'EPE, notamment l'État, des organisations privées à but non lucratif, et des entreprises du secteur privé. Un agencement d'autant plus complexe que la responsabilité des différents volets de l'enseignement préprimaire peut être répartie, souvent de manière assez cloisonnée, entre les pouvoirs publics locaux/régionaux, les directions ou sous-directions, et les institutions privées.
- **L'enseignement préprimaire est dispensé dans différents types de structures.** Il peut avoir lieu dans des établissements scolaires (par exemple, à l'école maternelle, comme c'est le cas dans de nombreux pays), au sein de structures communautaires, ou dans la famille (par exemple, dans le cadre de l'école à la maison). Chaque structure a généralement sa propre définition de la notion de « qualité » et applique des normes et des critères très variables sur ce point, qu'il convient d'examiner durant la mise en place du système préscolaire.
- **La durée des programmes d'éducation préscolaire est variable.** Elle constitue une question de premier plan en matière de politique gouvernementale. Dans certains pays, l'enseignement préprimaire s'étale sur un ou deux ans, voire plus, juste avant l'entrée au primaire. Dans d'autres pays, il a lieu sous forme de programme accéléré ou de courte durée (quelques mois ou semaines) pendant lequel l'enfant suit des cours intensifs pour se préparer à l'entrée au primaire.
- **Les horaires d'ouverture sont variables.** Certains programmes accueillent les enfants quelques heures par jour uniquement certains jours de la semaine, tandis que d'autres proposent une offre de journée complète. Les établissements accueillant les enfants de parents qui travaillent sont parfois ouverts toute l'année, presque sans interruption ; d'autres établissements pratiquent un calendrier scolaire plus classique. Le choix des pays en matière d'horaires des programmes d'EPE a des répercussions sur les coûts à assumer en vue d'atteindre un service universel.

Les gouvernements doivent faire des choix stratégiques importants pour valoriser les modèles et les prestataires des programmes afin que tous les enfants puissent accéder à un enseignement préprimaire de qualité. Cela implique généralement de coordonner divers prestataires, tout en veillant à ce que le gouvernement conserve un rôle central dans l'assurance qualité et l'établissement des normes au sein du sous-secteur.

Le sous-secteur de l'enseignement préprimaire est marqué par des disparités en matière d'assurance qualité et de contrôle, des inégalités d'accès, des programmes éducatifs et des modes d'apprentissage plus ou moins pertinents, et une pénurie de ressources là où elles sont le plus nécessaire. Afin de garantir le fonctionnement efficace du système d'enseignement préprimaire, il convient d'instaurer des dispositifs de normalisation de la qualité des services. Il faut également accorder la priorité aux enfants qui bénéficieront le plus de l'enseignement préprimaire, en particulier les enfants pauvres, marginalisés et vulnérables.

Les gouvernements doivent prendre des décisions stratégiques tangibles visant à valoriser les modèles et les prestations de services, afin que tous les enfants puissent accéder à une éducation précoce de qualité. Cela implique généralement de coordonner divers prestataires, tout en veillant à ce que le gouvernement conserve un rôle central dans l'assurance qualité et l'établissement de normes au sein du sous-secteur¹⁵. La section qui suit décrit comment le renforcement du système peut aider les gouvernements à appréhender la diversité des acteurs de l'enseignement préprimaire et à éviter tout risque de fragmentation.

Figure 2. Caractéristiques de la prestation de services d'enseignement préprimaire



Renforcer le système pour dispenser une EPE de qualité à grande échelle

Proposer une EPE de qualité à grande échelle implique au préalable de reconnaître l'enseignement préprimaire comme un sous-secteur, ou un système à part entière, et non comme un « service complémentaire ». Si nous cessons de mener des programmes isolés pour nous concentrer sur la mise en place d'un système d'EPE pérenne, nous avons alors le champ libre pour mettre en œuvre les mesures de renforcement nécessaires (de l'échelon national à local), rendre possible la planification à long terme, et garantir la viabilité du système.

L'approche de renforcement des systèmes d'EPE vise à redéfinir progressivement les fonctions essentielles et structures nécessaires à la prestation et à la coordination de services d'enseignement préprimaire de qualité à grande échelle. Il s'agit de considérer non seulement les éléments constitutifs du système (voir la section suivante), mais également l'addition de ces éléments et leurs modalités d'interaction¹⁶. Cette approche permet également d'intégrer le sous-secteur de l'enseignement préprimaire au système scolaire dans sa globalité. Plusieurs analyses soulignent les avantages liés à l'existence d'un ministère principal chargé de l'EPE et de l'élaboration des politiques connexes¹⁷. Le ministère de l'éducation dispose déjà précisément de ressources matérielles et humaines pouvant être étendues aux programmes d'apprentissage destinés aux jeunes enfants. Il est probable qu'il compte également des administrateurs aguerris, un pôle de formation, un comité consultatif ou un comité d'évaluation pédagogique, ainsi qu'un bureau de statistique et de suivi. S'il est intégré au ministère de l'éducation, l'enseignement préprimaire peut devenir un

sous-secteur à part entière et se pérenniser. En outre, le paysage des services d'enseignement préprimaire étant particulièrement complexe, il est primordial que le ministère de l'éducation remplisse sa mission en coordination avec des spécialistes de la petite enfance et avec les autres ministères.

Enfin, l'approche de renforcement du système tient compte des différents échelons du système éducatif : national ou central, infranational (province, district, région ou État) et local (sous-district, municipalité, communauté). Il convient d'assurer une coordination et une communication entre ces échelons lors de la planification du sous-secteur de l'enseignement préprimaire, en particulier dans les pays dont les politiques sont décentralisées.

Le cadre conceptuel *Construire pour durer* propose une approche de renforcement du système éducatif afin d'améliorer l'accès à un enseignement préprimaire de qualité. Il vise à orienter les plans et les activités du ministère de l'éducation, de l'UNICEF et de ses partenaires nationaux et internationaux.

Les avantages liés à l'intégration de l'enseignement préprimaire au sein du ministère de l'éducation

Intégrer l'enseignement préprimaire dans le cadre du mandat du ministère de l'éducation présente plusieurs avantages :

- Gestion améliorée des services par les pouvoirs publics
- Continuité accrue entre l'EPE et les apprentissages du cycle primaire
- Politiques publiques plus cohérentes et réglementation renforcée, garantissant une qualité homogène au sein des programmes

La démocratisation de l'accès, dans des conditions d'équité, à l'enseignement préprimaire et le déploiement de programmes de qualité à grande échelle améliorent également l'efficacité et la performance du système éducatif dans son ensemble, notamment en réduisant le taux d'abandon et de redoublement et en augmentant les chances des enfants d'achever les cycles d'enseignement primaire et secondaire¹⁸.



© UNICEF/UN0254751/Franco

L'enseignement préprimaire et les autres sous-secteurs : des entités distinctes mais interconnectées

Bien que ce cadre porte uniquement sur l'enseignement préprimaire, il peut s'avérer particulièrement utile pour étendre les programmes de qualité aux enfants âgés de 0 à 3 ans et au sous-secteur de l'enseignement primaire. Si nous considérons que la petite enfance s'échelonne entre la naissance et l'âge de 8 ans¹⁹, l'intervalle correspondant à l'enseignement préprimaire se situe en plein milieu. Le sous-secteur doit donc s'associer aux programmes chargés des politiques et des services destinés aux nourrissons et aux jeunes enfants (de la naissance jusqu'à l'âge de 3 ans) et aux enfants en âge de fréquenter l'école primaire, en particulier le sous-secteur de l'éducation primaire. Cette démarche n'est pas risquée, en raison notamment des différentes responsabilités assumées par les ministères, des écarts de perception des priorités et de la mission à accomplir, et des questions de financement.

Cependant, intégrer les enseignements préprimaire et primaire – voire le secteur éducatif dans son ensemble (notamment l'enseignement supérieur, où sont généralement formés les enseignants du préprimaire) – présente un double avantage : non seulement les enfants acquièrent les compétences indispensables à la réussite scolaire au primaire, mais cela permet également d'intégrer des pratiques d'enseignement et d'apprentissage dynamiques et efficaces propres à l'éducation préscolaire dans les petites classes du primaire. Il est tout aussi important que certaines dimensions du sous-secteur de l'éducation et des soins aux jeunes enfants âgés de 0 à 3 ans – lequel considère l'enfant dans sa globalité et favorise la réactivité et la communication avec les familles – soient reprises dans l'enseignement préprimaire²⁰.

Éléments constitutifs d'un système d'EPE efficace

Dans un système d'éducation préscolaire efficace, la priorité est accordée à l'apprentissage et au développement de l'enfant, notamment afin de garantir son bien-être physique, de favoriser l'acquisition de compétences socioémotionnelles, de développer ses aptitudes cognitives et relationnelles, et de stimuler sa curiosité et sa motivation à apprendre. Ces aptitudes sont généralement appelées « aptitudes de préparation à l'école²¹ » et sont décisives pour l'avenir de l'enfant. Leur acquisition dépend, dans une large mesure, de la disponibilité, de l'accessibilité et de l'équité des services d'enseignement préprimaire, au même titre que de leur qualité²².



© UNICEF/UN02.20808/Matas

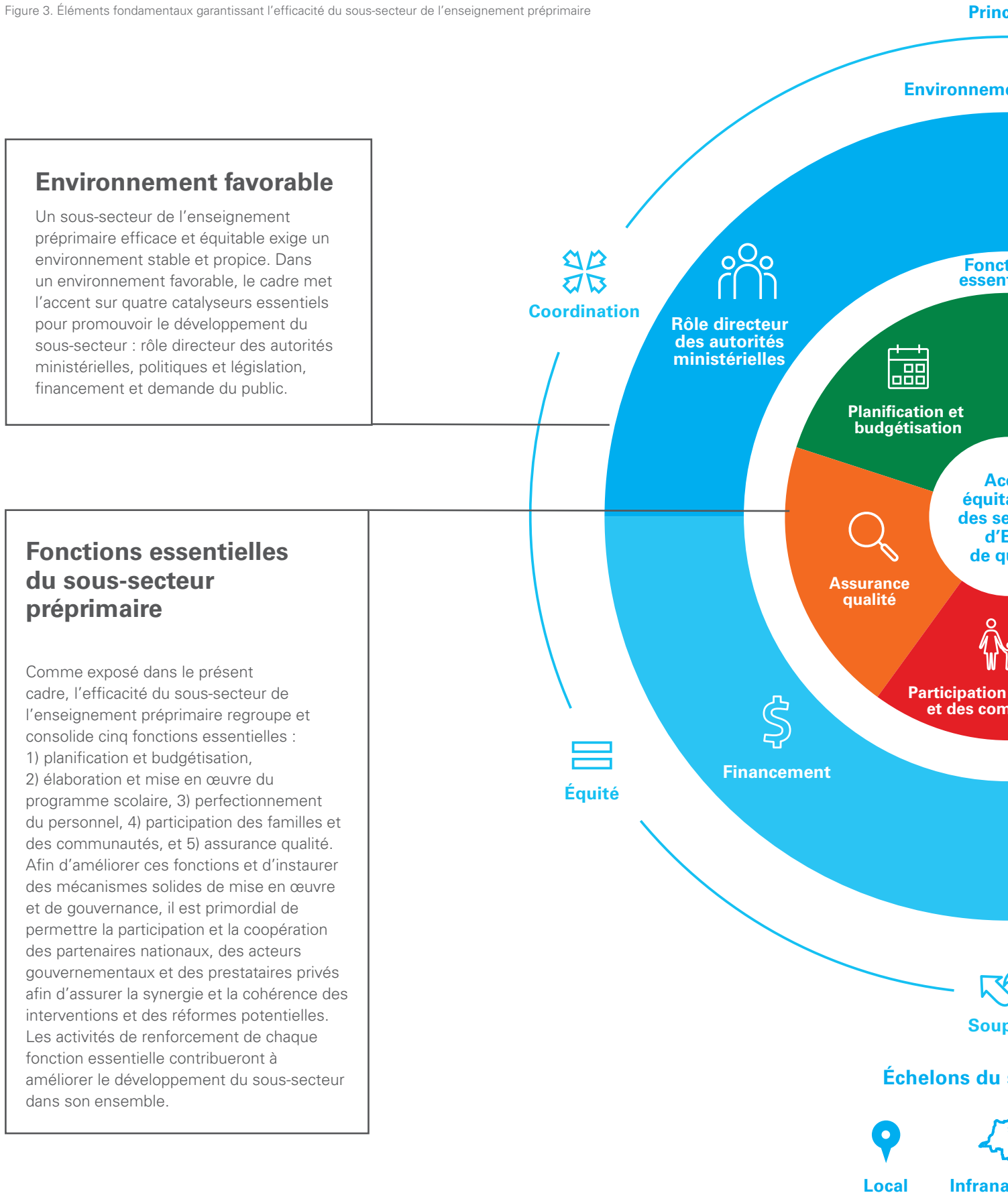
Importance contextuelle des systèmes d'EPE

Le contenu du présent cadre conceptuel met en lumière les composantes fondamentales des systèmes d'EPE dans le contexte des différents programmes et approches de prestation de services, et vise à clarifier le rôle du gouvernement dans un paysage dynamique combinant divers modèles de prestation de services. Les pays, les contextes et les cultures étant très différents, le présent cadre ne préconise pas de suivre une séquence figée d'étapes lors du développement ou de l'élargissement des services et des systèmes préprimaires. Les principes et les objectifs décrits dans le présent cadre sont conçus pour être adaptés, ajoutés, hiérarchisés ou combinés de manière cohérente en tenant compte du contexte donné.

Ce cadre, qui répond aux critères d'efficacité applicables aux systèmes d'EPE, s'articule autour de plusieurs principes directeurs, des éléments constituant l'environnement

favorable, des cinq fonctions essentielles du sous-secteur²³ et d'une approche « systémique » englobant tous les échelons du gouvernement (voir la figure 3).

Figure 3. Éléments fondamentaux garantissant l'efficacité du sous-secteur de l'enseignement préprimaire



Principes

Environnement favorable

Fonctions essentielles

Accès équitable à des services de qualité

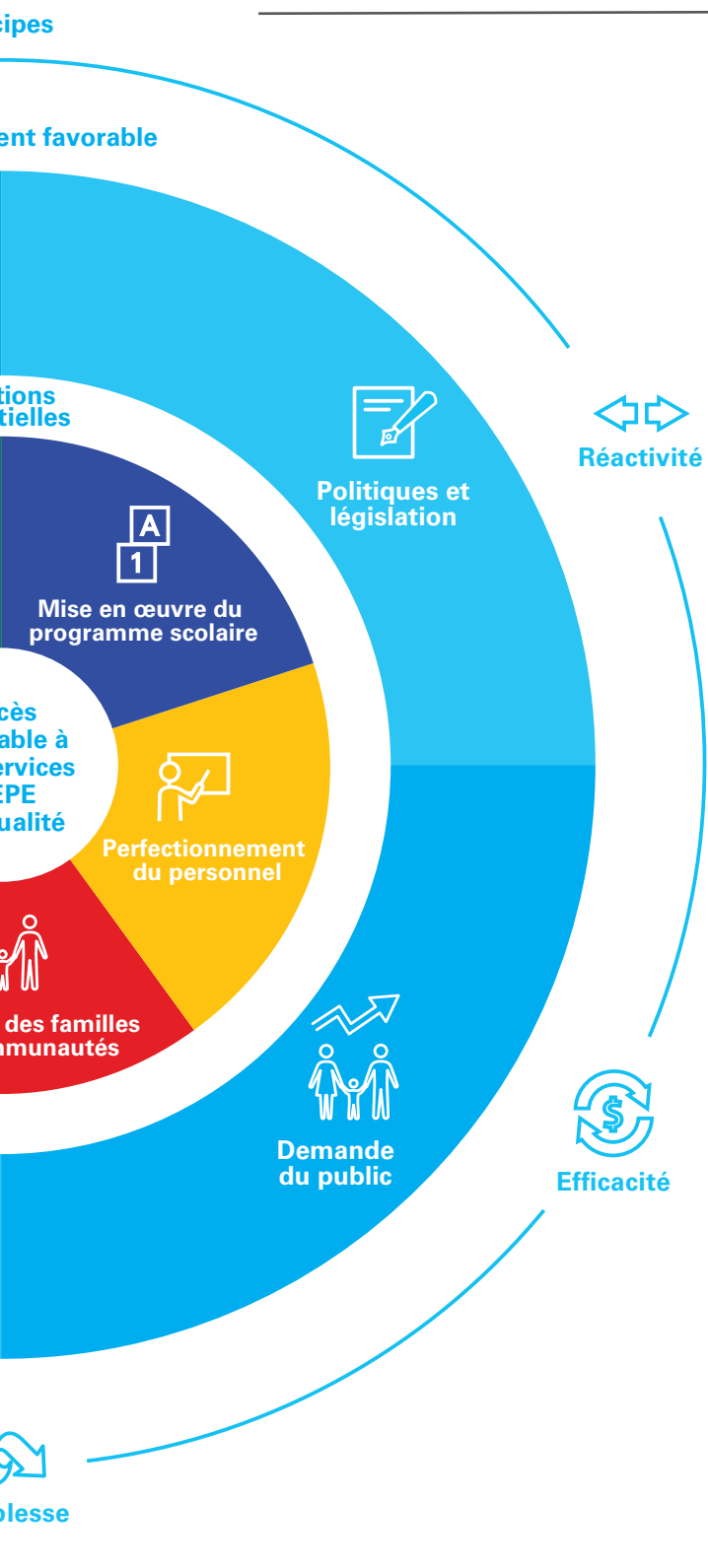
Participation des familles et communautés

Souplesse

Sous-secteur

International

National



Principes

Lorsqu'un pays met en place ou renforce son sous-secteur de l'enseignement préprimaire, l'application d'un ensemble de principes élémentaires augmentera les chances de pérennité dans le temps des actions menées, et ce malgré les conditions changeantes ou les crises existantes. Le cadre préconise l'application de cinq grands principes :

- **Équité.** Les décisions relatives aux services préprimaires garantissent un accès équitable à tous les enfants.
- **Efficacité.** Les décisions portant sur l'optimisation des ressources disponibles en vue d'obtenir les meilleurs résultats sont mûrement réfléchies et fondées sur des données.
- **Réactivité.** La conception des systèmes et des services préprimaires tient compte de l'évolution probable du contexte, des normes culturelles et des besoins aux niveaux national et local.
- **Coordination.** Le processus repose sur des échanges dynamiques et continus avec les secteurs autres que celui de l'éducation, ainsi qu'avec le sous-secteur de l'enseignement préprimaire et les autres sous-secteurs de l'éducation.
- **Souplesse.** Bien qu'il relève de l'autorité d'un ministère central, le sous-secteur préprimaire intègre tout l'éventail des approches programmatiques et implique les différents prestataires (organismes publics, privés, à but lucratif et non lucratif).

Échelons du sous-secteur

Bien que les discussions relatives au renforcement des systèmes se concentrent généralement sur l'échelon national, la solidité du sous-secteur de l'enseignement préprimaire dépend de l'efficacité de sa mise en œuvre dans les districts ou au niveau local. Ce cadre examine la dynamique des relations entre les différents échelons gouvernementaux et leur influence mutuelle. En substance, il est important d'étudier les effets des politiques nationales ou infranationales au niveau local, et vice-versa.

Section 2

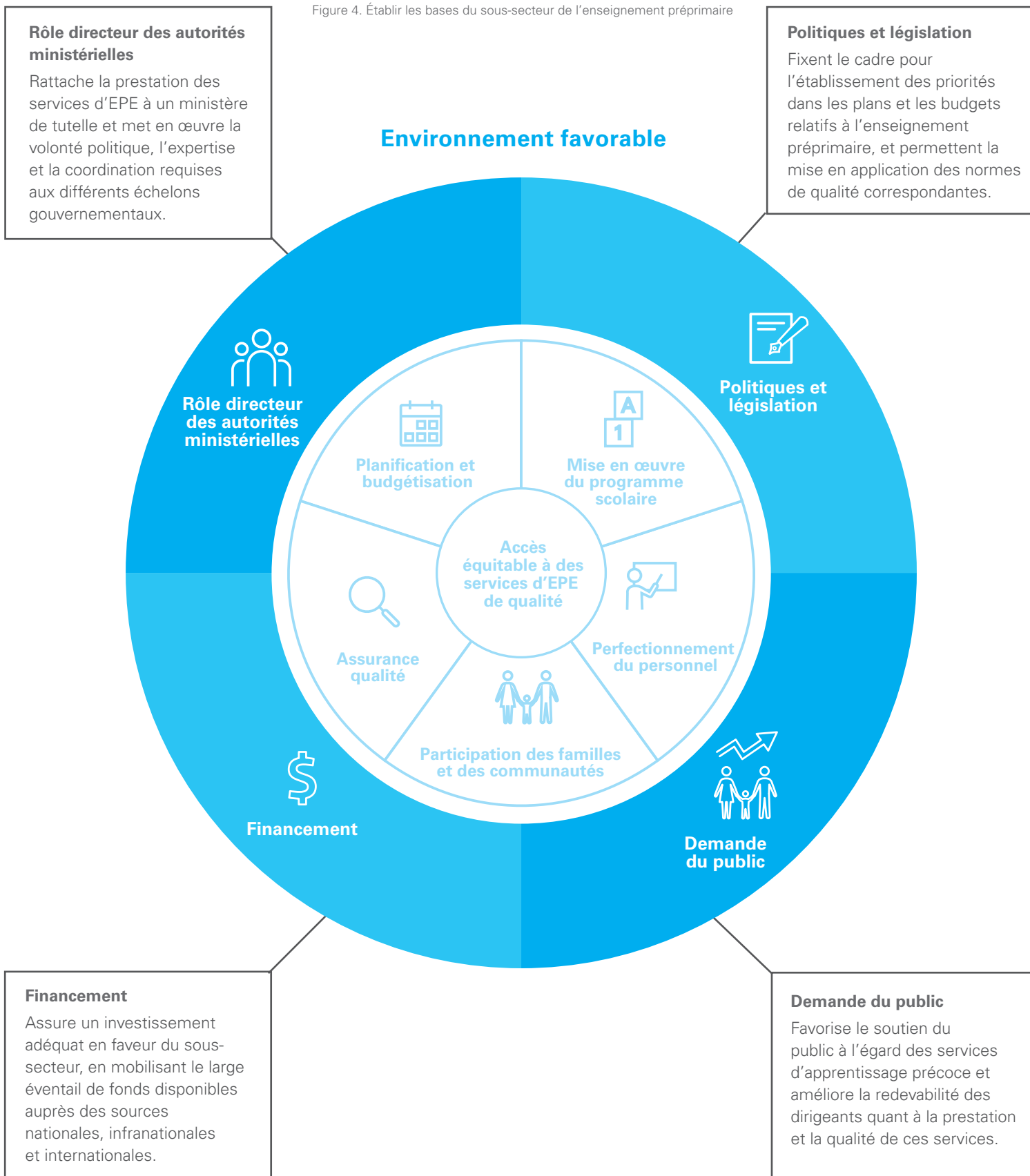
Environnement favorable : un accélérateur du développement sous-sectoriel



L'environnement favorable est constitué d'un large éventail de facteurs interdépendants qui ont une forte incidence sur l'efficacité et la qualité du sous-secteur de l'enseignement préprimaire, et notamment sur sa capacité à atteindre les objectifs visés. La figure 4 présente les quatre facteurs clés qui contribuent à créer un environnement propice : **rôle directeur des autorités ministérielles, politiques et législation, financement et demande du public**²⁴.

Dans cette section, nous expliquons en quoi ces facteurs contribuent à poser les jalons d'un sous-secteur de l'enseignement préprimaire performant.

Figure 4. Établir les bases du sous-secteur de l'enseignement préprimaire





Rôle directeur des autorités ministérielles

Les autorités ministérielles ont un rôle moteur à jouer dans le développement du sous-secteur de l'EPE. Des spécialistes et du personnel de l'éducation préscolaire doivent également apporter leur contribution au sein des organes gouvernementaux et des organismes publics concernés.

Pourquoi le rôle directeur des autorités ministérielles est-il important ?

Le leadership permet de dégager une vision, tout en orientant le développement et la valorisation des services d'enseignement préprimaire. Il donne par ailleurs voix au chapitre aux acteurs du sous-secteur et leur apporte un appui politique²⁵. À l'inverse, il semble quasi exclu qu'un système performant et pérenne voie le jour s'il n'existe aucun appui politique de haut niveau, car peu de ressources lui seront consacrées.

Ce leadership peut revêtir plusieurs formes : i) l'administration, la gestion, et le contrôle de la qualité des services d'enseignement préprimaire par un organe directeur central ; ii) un partage des responsabilités entre les différents ministères ; ou iii) la répartition des responsabilités entre les administrations centrales et locales, sur le modèle des systèmes décentralisés. Dans ce dernier cas, le fait de confier d'importantes responsabilités aux structures infranationales et municipales devrait garantir une plus grande réactivité durant la planification et la mise en œuvre des services d'éducation préscolaire²⁶.





Le sous-secteur de l'enseignement préprimaire relève généralement de la juridiction et de la responsabilité du ministère de l'éducation²⁷. Si un autre ministère de tutelle est désigné ou si les responsabilités sont réparties entre plusieurs ministères, il est primordial de nouer des liens solides avec le secteur de l'éducation, afin de bénéficier des structures, des procédés et de l'expertise dont il dispose en rapport avec les fonctions essentielles du sous-secteur de l'enseignement préprimaire²⁸.

Il ne suffit pas de désigner le ministère en charge de l'enseignement préprimaire. Il convient également de recruter du personnel formé et compétent qui contribuera à réaliser la vision d'ensemble et à mettre en œuvre les politiques dans ce domaine.

En matière d'EPE, la maîtrise technique est essentielle pour établir des plans pérennes à l'échelle centrale et locale. Non seulement les autorités ministérielles doivent assumer la responsabilité et la supervision du sous-secteur, mais le ministère de tutelle doit en outre disposer de l'expertise et des capacités suffisantes pour définir une vision à la fois globale et réaliste de l'enseignement préprimaire, à laquelle toutes les autorités concernées peuvent adhérer, en particulier le ou la ministre de tutelle.

► Le ministère de l'éducation doit œuvrer de concert avec les autres ministères concernés pour développer le sous-secteur de l'éducation préscolaire²⁹. Une collaboration interministérielle peut – et doit – être instaurée pour favoriser l'adoption de politiques axées sur l'enseignement préprimaire et sur la prestation de services de base (visites médicales, opérations de déparasitage, etc.³⁰).

Indicateurs de progrès relatifs à la promotion du rôle directeur des autorités ministérielles

-  Le ministère de tutelle (ou « ministère référent ») assume la responsabilité du sous-secteur de l'enseignement préprimaire, en définit la vision, et veille à ce qu'il constitue une priorité dans les plans nationaux applicables. Il rend compte des résultats du sous-secteur et s'associe avec les autres ministères, prestataires et parties prenantes concernés, le cas échéant.
-  Des spécialistes de l'EPE, notamment une direction de l'enseignement préprimaire influente, sont présents en nombre suffisant au sein du ministère de tutelle et des administrations concernées pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sous-sectorielles.
-  Des organes de gouvernance adaptés et des dispositifs de coordination des responsabilités entre les échelons national et infranational sont établis au sein du ministère de tutelle. Les décideurs politiques intervenant à ces échelons assument la responsabilité collective de la réussite du sous-secteur de l'enseignement primaire.
-  Le sous-secteur de l'enseignement fait appel aux ressources et au savoir-faire d'experts et d'institutions locales (universités, organisations de la société civile, associations et syndicats professionnels, instituts de recherche, etc.).



Politiques et législation

Afin de garantir la progression du sous-secteur de l'enseignement préprimaire, il convient d'adopter des politiques et des lois répondant aux spécificités du sous-secteur, qui soient à la fois exhaustives, bien coordonnées et liées à la mise en œuvre.

Pourquoi les politiques et la législation sont-elles importantes ?

Les textes réglementaires et législatifs officiels placent le sous-secteur de l'enseignement préprimaire sous la supervision directe de l'État, et détaillent la vision d'ensemble du gouvernement et son engagement à fournir des services d'EPE de qualité. Non seulement ils définissent le mandat du sous-secteur, mais ils favorisent également la mise en œuvre de programmes adaptés aux échelons national et infranational, afin de mailler le territoire et de garantir la continuité des activités, même en cas de changement de direction³¹. En l'absence de politiques ou de directives ciblées, il est moins probable que des ressources humaines et financières soient mobilisées et affectées au sous-secteur³².

Le format, ainsi que le degré de spécificité et d'influence de la législation en matière d'EPE varient selon les pays. Certains pays optent pour une législation ciblée (qui instaure la gratuité de l'enseignement préprimaire et/ou intègre celui-ci dans le cycle de l'éducation de base), d'autres pour une politique sous-sectorielle qu'ils intègrent dans leur loi globale sur l'éducation. Les lois ou politiques de portée plus générale sont la plupart du temps complétées par des directives abordant des points particuliers, par exemple les qualifications des enseignants.






Des politiques multisectorielles sont également envisageables, par exemple un mandat sur le développement holistique de la petite enfance auquel on intégrerait une composante sur l'enseignement préprimaire. En règle générale, les cadres législatifs ou réglementaires spécifiquement consacrés à l'enseignement préprimaire se traduisent par un plus grand nombre de mesures et donnent de meilleurs résultats que les politiques plus globales sur le développement de la petite enfance. Ainsi, les pays ayant instauré l'obligation ou la gratuité de l'enseignement préprimaire affichent un taux moyen brut de préscolarisation beaucoup plus élevé³³ que les autres pays (ceci en appliquant des variables de contrôle, notamment pour le niveau de revenu du pays³⁴). Bien que les données pointent en faveur de l'enseignement préprimaire, l'éducation préscolaire gratuite et obligatoire pendant un an existe dans seulement 39 pays³⁵.

Législation et politiques en matière d'EPE : définitions

La législation en matière d'EPE, constituée d'un ou plusieurs textes réglementaires (lois, décrets, ordonnances ou règlements), explicite généralement les mandats liés à l'EPE. Elle donne aux mesures un caractère exécutoire, facilite leur soumission à un examen public, et permet de mobiliser des ressources et de créer des structures de mise en œuvre³⁶. Elle peut s'appliquer soit au seul sous-secteur de l'enseignement préprimaire, soit au système éducatif dans son ensemble avec, par exemple, une section consacrée à l'enseignement préprimaire.

Les politiques relatives à l'EPE fixent les modalités d'encadrement générales de la planification opérationnelle, notamment la vision, les buts, les objectifs et les stratégies envisagés par un pays donné. Il est également possible de détailler les stratégies dans un plan stratégique distinct³⁷. Le mandat peut englober les diverses composantes de l'enseignement préprimaire ou un seul aspect en particulier (la mise en œuvre du programme scolaire, par exemple). Les politiques relatives à l'EPE sont la plupart du temps complétées par une directive interne fournissant des orientations et des conseils de haut niveau³⁸.

Indicateurs de progrès relatifs aux politiques et à la législation

-  Des politiques et/ou lois visant à instaurer au moins une année d'enseignement préprimaire de qualité sont adoptées en priorité au sein du ministère de l'éducation (ou d'un autre ministère de tutelle). Les politiques et cadres multisectoriels nationaux relatifs au développement de la petite enfance sont complétés par des déclarations ou directives réglementaires détaillées, qui reconnaissent l'enseignement préprimaire comme une composante clé prioritaire.
-  Les politiques et/ou lois sont élaborées de manière coordonnée entre les échelons national, infranational et municipal du gouvernement. Elles sont comprises et assimilées par les principaux responsables sectoriels à ces différents échelons.
-  Les politiques relatives à l'enseignement préprimaire et les directives connexes définissent la vision à long terme du sous-secteur, notamment des buts et des engagements nationaux détaillés et des cibles stratégiques précises, fondés sur des données probantes et une analyse des coûts.
-  Les politiques et lois relatives à l'enseignement préprimaire sont assorties de plans d'action chiffrés visant à orienter la mise en œuvre, la budgétisation et la redevabilité.
-  L'élaboration des politiques et/ou lois relatives à l'enseignement préprimaire s'appuie sur des consultations menées auprès de multiples parties prenantes, notamment les prestataires privés, les enseignants et les parents.

Les nombreux systèmes de prestation de services d'enseignement préprimaires, les effectifs variables des prestataires et la diversité des interventions ont une forte incidence sur les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des politiques. Bien que la portée et l'amplitude puissent varier d'une politique à l'autre, plusieurs critères d'efficacité communs s'appliquent³⁹ :

- 1. Quoi – Quelle est la nature des services? Quel est le niveau de qualité attendu? Quel est le contenu du programme scolaire? Quels sont les modes d'enseignement et d'apprentissage recommandés?**
- 2. Pour qui – À qui s'adressent ces services?**
- 3. Par qui – Qui doit financer ces services (l'État, le secteur privé, les familles)? Dans le cadre de quels dispositifs?**
- 4. À quelle échelle – À quelle échelle seront déployés les services? À combien s'élèvent les investissements nécessaires?**
- 5. Comment – De quelle façon les services seront-ils structurés, organisés et mis en œuvre?**



Financement

Afin de développer le sous-secteur de l'enseignement préprimaire, il convient de mobiliser des fonds publics, en coordination avec d'autres sources de financement privées et internationales disponibles.

Pourquoi le financement ciblé est-il important ?

Bien qu'il soit possible de faire appel à divers acteurs extérieurs (notamment à des investisseurs publics et privés et aux familles), les pouvoirs publics nationaux, régionaux et locaux sont évidemment tenus de participer financièrement aux services d'éducation préscolaire de qualité et accessibles, dans une optique de pérennité⁴⁰. L'État dispose généralement d'un budget, mais celui-ci est la plupart du temps insuffisant ou ne reflète pas les besoins réels.

Le déficit d'investissements se traduit par un nombre insuffisant de programmes de qualité et par des inégalités en matière de prestation de services⁴¹. Par conséquent, il est indispensable de mobiliser des financements aux échelons national et infranational pour développer les composantes essentielles du sous-secteur, à commencer par la formation des enseignants, la planification des programmes, le contrôle et l'assurance qualité (autrement dit, les fonctions essentielles)⁴².

Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont les premiers investisseurs du sous-secteur de l'éducation préscolaire, cependant le gouvernement peut adopter une approche dynamique et faire appel à d'autres sources et modes de financement (structures privées, aide internationale, partenariats public-privé, mise en commun des ressources et mutualisation des coûts entre les ministères, les partenaires sociaux et les communautés locales⁴³). L'enseignement préprimaire public est traditionnellement financé par les pouvoirs publics nationaux et locaux. De nombreux pays envisagent également de financer ou de subventionner des établissements privés, mais assujettis à la réglementation publique en matière d'EPE⁴⁴.

Afin de garantir un financement à la hauteur des besoins du sous-secteur, notamment des investissements publics réguliers dans des ressources matérielles et immatérielles de qualité (formation continue, suivi, supports d'apprentissage et de jeu, etc.), il faut commencer par évaluer précisément les besoins financiers. Concrètement, on peut poser la question suivante : *à quel montant s'élèvent en moyenne les dépenses d'investissement par enfant dans un programme d'EPE de qualité ?* Le gouvernement et les responsables de l'EPE disposent ainsi d'un seuil de référence tangible à partir duquel ils peuvent établir un budget et programmer les financements.

D'autres sous-secteurs se disputent aussi généralement les ressources limitées du secteur de l'éducation. En l'absence de fonds supplémentaires, il peut être nécessaire de réorganiser la répartition ou l'affectation des ressources disponibles de façon plus rationnelle afin de répondre aux besoins du sous-secteur de l'enseignement préprimaire⁴⁵.

Mobilisation de fonds en faveur de l'enseignement préprimaire

Il existe de multiples sources de financement en faveur d'un enseignement préprimaire de qualité, notamment celles énumérées ci-après. Les fonds publics représentent généralement l'essentiel de l'enveloppe budgétaire.

Sources publiques :

- Budgets du gouvernement central
- Budgets des autorités locales (districts et municipalités)
- Ministère des finances








Autres sources :

- Société civile/groupes communautaires, y compris les organisations professionnelles
- Entreprises du secteur privé
- Fondations

Aide internationale :

- Organismes de financement internationaux (prêts ou subventions)
- Organismes bilatéraux (subventions)
- ONG internationales (subventions)

Indicateurs de progrès relatifs à la mobilisation de financements répondant aux besoins

-  Des fonds publics sont octroyés en quantité suffisante pour appuyer les progrès en vue de parvenir à un enseignement préprimaire universel de qualité, en tenant compte de son importance par rapport aux autres sous-secteurs de l'éducation. L'enseignement préprimaire est un poste prioritaire majeur du budget de l'éducation⁴⁶.
-  Le sous-secteur de l'enseignement préprimaire dispose d'un budget suffisant pour mettre en œuvre les ambitions et les engagements stratégiques sous-sectoriels fixés au niveau national. Les cibles (plans d'élargissement, assurance qualité, etc.) font l'objet d'un plan chiffré et d'un budget adéquat, en tenant compte de toutes les ressources potentielles.
-  Diverses pistes de financement et de collaboration financière sont étudiées, notamment des investissements complémentaires effectués par des ministères autres que celui de l'éducation, des organismes internationaux, des fonds privés et des entreprises, selon les besoins.
-  Le budget est utilisé de manière efficace pour appuyer la réalisation des principaux buts politiques du sous-secteur. Des programmes d'éducation préprimaire bien conçus et performants permettent d'atteindre les objectifs stratégiques fixés.
-  Le budget du sous-secteur est réparti et géré de façon rationnelle, et les fonds sont affectés sans délai. Des plans sont élaborés pour octroyer les fonds non dépensés, et des dispositifs de protection sont mis en place pour empêcher les détournements d'argent ou autres pratiques abusives.
-  Les ressources/fonds publics atteignent l'ensemble des régions et de la société, selon un principe d'équité. À titre d'exemple, les populations vulnérables ne sont pas exclues des services, et les fonds destinés à la rémunération des enseignants ou à l'achat de matériel sont disponibles sur l'ensemble du territoire national.
-  Des dispositifs et des politiques sont en place pour garantir d'une part, l'affectation des fonds en toute transparence de l'échelon central à l'échelon local, et d'autre part, le respect des obligations en la matière. Les parties prenantes concernées peuvent accéder aux informations relatives au budget de l'enseignement préprimaire.



Demande du public

Afin de développer le sous-secteur de l'enseignement préprimaire, il convient de susciter une prise de conscience nationale quant à l'importance de l'EPE et une reconnaissance collective de ces services en tant que biens communs.

Pourquoi la demande en matière d'enseignement préprimaire est-elle importante ?

La demande de services d'enseignement préprimaire correspond à l'intérêt du public pour les structures d'apprentissage précoce. Par « public », on entend les agents du gouvernement national, les collectivités locales, la société civile, les personnes ayant une influence médiatique, les institutions intervenant dans le domaine de l'éducation et de la santé et, point important, les familles et les personnes s'occupant d'enfants, qui ont généralement besoin de ces services ou y recourent déjà. Si le public ne formule ni revendication ni soutien en faveur de l'enseignement préprimaire, les dirigeants seront alors moins enclins à adopter des politiques, des lois et des budgets dans ce sous-secteur.

Même si les pouvoirs publics nationaux et locaux mettent en place des services, ceux-ci ont peu de chances de trouver un écho favorable auprès du public si celui-ci n'est ni sensibilisé ni intéressé, et leur avenir sera compromis⁴⁷. Afin que le sous-secteur de l'éducation préprimaire puisse se développer, il faut stimuler la demande de services de qualité au moyen d'une action concertée et veiller à ce que les familles revendiquent la création et/ou le développement desdits services au sein de leur communauté.

La demande et le soutien du public en faveur des programmes d'apprentissage précoce résultent de plusieurs facteurs, notamment la reconnaissance par les familles de l'importance de la préparation à l'école, ou encore un changement d'ordre économique ou social (par exemple, lorsque les parents doivent ou veulent tous les deux travailler). En général, des organisations locales, infranationales et nationales militent activement pour améliorer l'accessibilité et la qualité des services d'enseignement préprimaire, ce qui incite d'autres personnes à se mobiliser.

Cette stratégie est encore plus efficace et produit un effet catalyseur lorsque des actions de sensibilisation sont menées auprès des communautés marginalisées et vulnérables mais aussi des groupes plus favorisés. Ainsi, la majorité finit par considérer l'enseignement préprimaire comme un bien commun, au même titre que l'enseignement primaire et secondaire.

Développer le sous-secteur de l'enseignement préprimaire au sein du secteur de l'éducation

L'environnement favorable à l'enseignement préprimaire dépend en grande partie des forces et des éventuelles faiblesses du secteur de l'éducation en général. S'il est opérationnel, équitable, efficace et réactif, le secteur de l'éducation constitue un terrain propice au développement du sous-secteur de l'enseignement préprimaire⁴⁸.

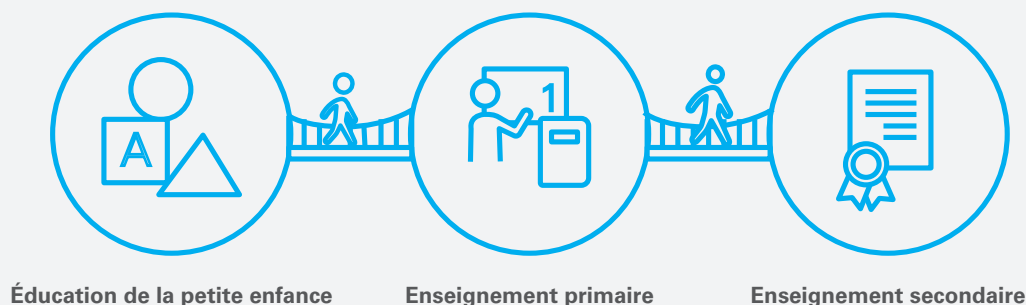
Les plans de développement et de mise en œuvre de l'enseignement préprimaire doivent être réalistes et tenir compte des enjeux sectoriels, notamment le déficit

de financement, les carences en matière de capacités institutionnelles, le taux élevé d'abandon scolaire, le faible niveau d'apprentissage et les inégalités observées dans les autres cycles d'études. Les données confirment que la présence d'un sous-secteur d'éducation préprimaire solide améliore durablement la performance du système éducatif en général⁴⁹, ce qui devrait constituer une solution potentiellement intéressante pour remédier aux difficultés du sous-secteur de l'enseignement primaire.

Indicateurs de progrès relatifs à l'encouragement de la demande du public

- ✔ L'enseignement préprimaire est considéré comme un bien commun, valorisé au même titre que les autres cycles d'enseignement. Il est perçu comme un élément vital du développement, de l'épanouissement et du bien-être de l'enfant, notamment par les parents de jeunes enfants.
- ✔ Des reportages sur l'enseignement préprimaire de qualité paraissent régulièrement dans les médias nationaux et infranationaux (notamment la radio et la télévision).
- ✔ Les buts et les plans stratégiques du sous-secteur s'appuient sur une demande continue de services d'EPE et intègrent une dimension relative à la création de la demande.
- ✔ Des politiques sociales et des ressources connexes sont en place pour répondre aux besoins particuliers des familles et des communautés, notamment marginalisées, afin qu'elles puissent accéder financièrement aux services d'enseignement préprimaire.
- ✔ Un large éventail d'individus, de groupes et d'organisations de la société civile participe activement au plaidoyer en faveur d'une éducation précoce de qualité à l'échelle nationale, infranationale et communautaire, de manière collaborative et en s'appuyant sur des objectifs communs et explicites.

Figure 5. L'enseignement préprimaire dans le secteur de l'éducation



Section 3

Fonctions essentielles du sous-secteur de l'enseignement préprimaire : Éléments fondamentaux garantissant la qualité et l'équité



Les données relatives aux systèmes d'EPE ayant fait leurs preuves indiquent que pour garantir des résultats positifs en matière d'apprentissage et de développement de l'enfant, les acteurs du sous-secteur doivent faire preuve d'efficacité dans plusieurs domaines concrets, appelés « fonctions essentielles » dans le présent document⁵⁰. **Dans notre cadre, la qualité n'est pas envisagée comme une dimension à part de l'éducation des jeunes enfants, mais plutôt comme l'addition de nombreuses composantes interdépendantes**, notamment le corps enseignant, les familles et les communautés, la planification et l'utilisation des ressources, le contrôle de la qualité, ainsi qu'un programme scolaire qui favorise l'apprentissage et permet aux enfants de développer pleinement leurs aptitudes.

Le cadre décrit cinq fonctions essentielles se renforçant mutuellement au sein du sous-secteur. Chacune doit être développée au moyen de plans et d'efforts ciblés. Parallèlement, il convient de coordonner les activités menées dans le cadre de ces fonctions essentielles afin d'assurer la qualité des services et d'obtenir des résultats positifs pour les enfants.

Cette section décrit la finalité de chacune des fonctions essentielles et explique en quoi celles-ci sont primordiales pour le développement du sous-secteur et sa capacité à mener à bien sa mission auprès des enfants. Elle propose également des objectifs clés que les gouvernements peuvent chercher à atteindre en priorité afin développer ou de renforcer ces fonctions.

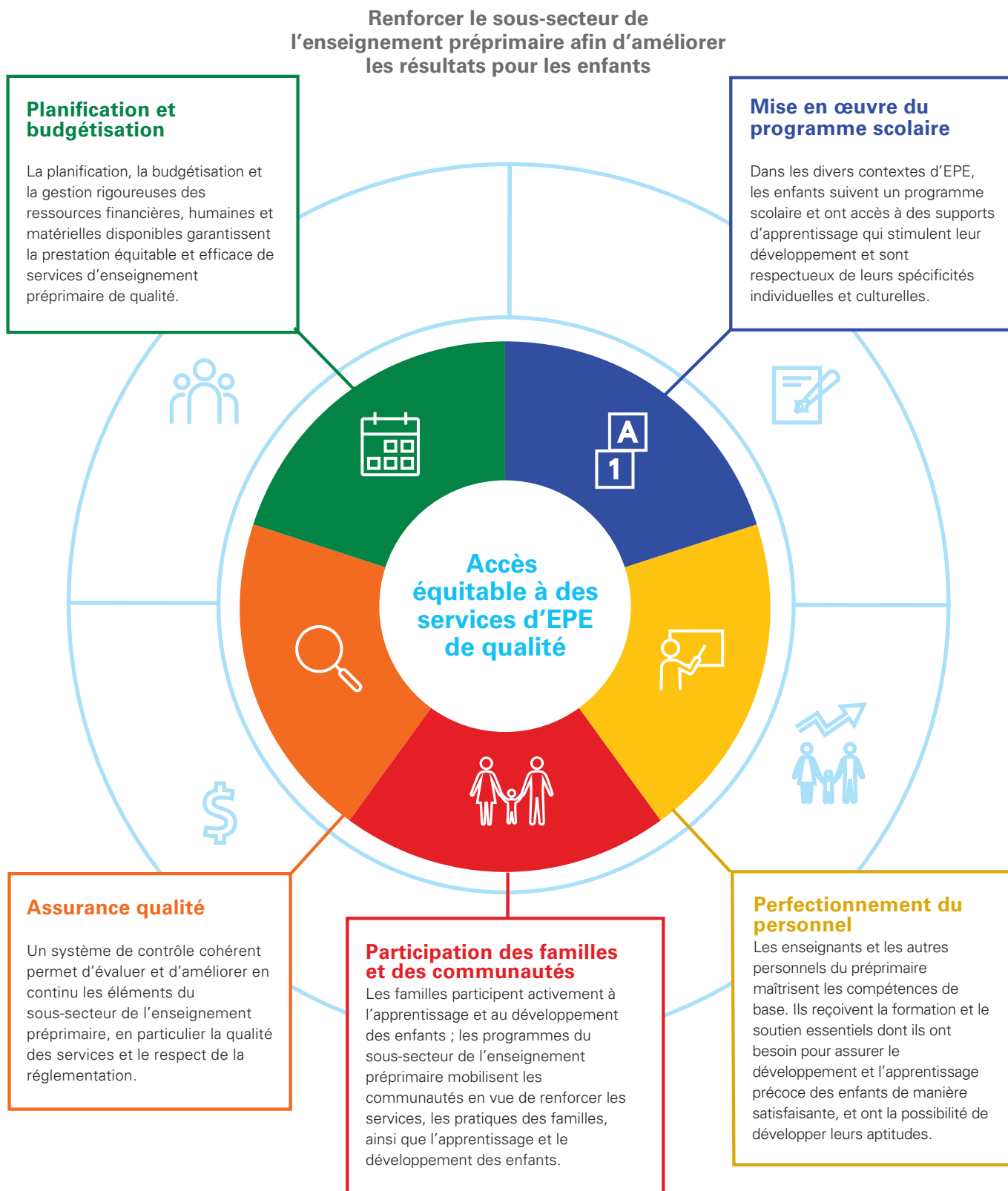
S'ils se concentrent sur ces fonctions essentielles en accordant une attention égale et des ressources suffisantes à chaque domaine, les gouvernements peuvent mettre en œuvre des programmes d'enseignement préprimaire de qualité à grande échelle, à même de favoriser le développement et l'apprentissage des enfants.

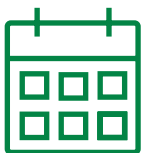
► Cette section est organisée de la manière suivante : chacune des cinq fonctions essentielles fait l'objet d'une définition, complétée par la liste des objectifs associés. Chaque objectif est détaillé, en indiquant notamment les critères de mesure des progrès qui s'appliquent. Enfin, une liste de commentaires relatifs à la fonction essentielle est proposée.

L'examen des fonctions essentielles doit prendre en compte les points suivants :

- **Les fonctions sont abordées individuellement, mais elles sont toutes interdépendantes.** Par exemple, le contrôle et l'assurance qualité contribuent à améliorer la mise en œuvre du programme scolaire. En réfléchissant à ces interdépendances, les gouvernements peuvent programmer des interventions qui permettront de développer le sous-secteur sans risque de fragmentation ni d'occasion manquée.
- **Chaque fonction doit être examinée dans la perspective d'élaborer des plans ciblés fixant des priorités réalistes.** Les fonctions négligées ou inexistantes nécessitent un appui immédiat. Les fonctions déjà bien implantées ont uniquement besoin d'être renforcées.
- **En général, la mise en place ou le renforcement des fonctions essentielles exige une coordination interne (entre les directions ou les services du ministère) et interministérielle.** Ainsi, le ministère de l'éducation peut se charger dans un premier temps de la mobilisation des familles et des communautés, puis mener cette tâche en coordination avec les ministères de la santé et des affaires sociales. Le renforcement des fonctions essentielles peut également nécessiter une coopération entre les pouvoirs publics nationaux, infranationaux et locaux, en concertation avec les organismes et organisations concernés.

Figure 6 : Les cinq fonctions essentielles de l'enseignement préprimaire





Fonction essentielle 1

Planification et budgétisation

L'objectif de cette fonction est d'élaborer des plans sous-sectoriels solides et adaptés, aux différents échelons gouvernementaux, afin de dispenser un enseignement préprimaire équitable et de qualité en faisant un usage efficace des ressources financières, matérielles et humaines disponibles.

Pour quelles raisons cette fonction est-elle essentielle au développement du sous-secteur ?

La planification et la budgétisation sont les piliers d'un système/sous-secteur de l'EPE efficace, notamment compte tenu de l'augmentation du nombre de pays qui élargissent leurs services d'enseignement préprimaire en vue de parvenir à l'accès universel.

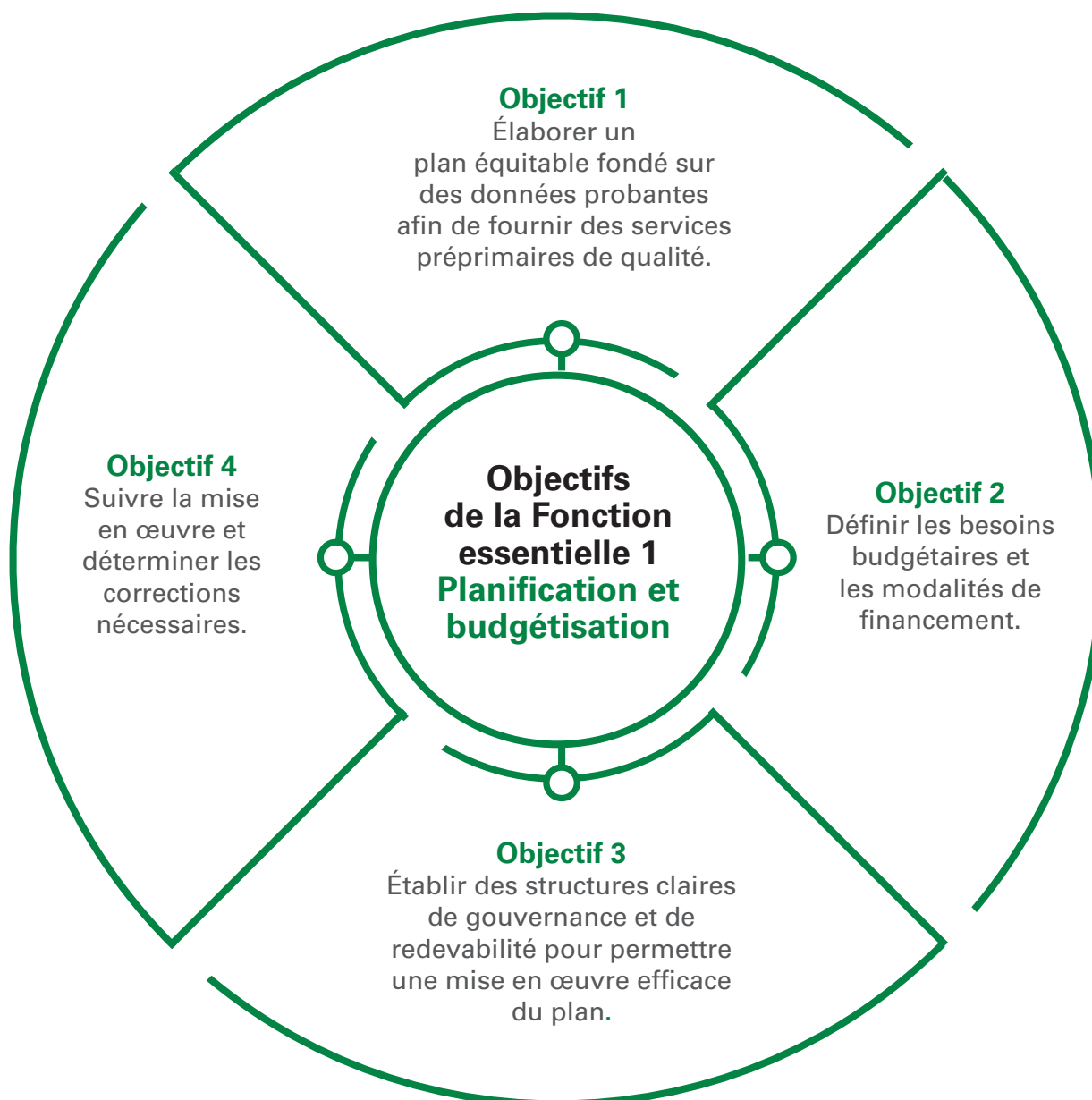
Les spécialistes du domaine s'accordent à dire que les plans sont plus efficaces lorsqu'ils sont élaborés selon un processus inclusif et transparent fondé sur la théorie du changement et sur des preuves contextuelles, afin de garantir leur adaptation aux besoins propres au contexte national et local⁵¹.

► Modalités de financement et redevabilité à l'égard du sous-secteur de l'EPE

Le financement de l'enseignement préprimaire est souvent assuré par une combinaison de ressources centrales, régionales et locales. La part des financements publics provenant de chaque niveau varie de manière significative d'un pays à l'autre. Le ministère des finances peut aussi verser des fonds pour l'éducation directement aux entités régionales ou locales, qui décident ensuite de la manière dont ces fonds devront être alloués au sous-secteur de l'enseignement préprimaire. Dans certains cas, la mobilisation de financements est décentralisée.

Faute de responsabilités claires et de mécanismes de responsabilisation, les administrations de niveau inférieur risquent d'être incapables d'assumer leurs engagements et leurs responsabilités. Les administrations locales ayant des actifs et des niveaux de capacité variables en matière de levée de fonds pour l'enseignement préprimaire, il est essentiel que le gouvernement central leur apporte un soutien supplémentaire. Cela signifie que la coordination des budgets nationaux et infranationaux est cruciale, au même titre que la mise en place de mécanismes de redevabilité solides.

Les quatre objectifs associés à cette première fonction essentielle sont présentés ci-dessous.





Objectif 1 **Élaborer un plan équitable fondé sur des données probantes afin de fournir des services préprimaires de qualité.**

Un plan d'accompagnement national et/ou infranational doit être stratégique, réalisable et fondé sur des données probantes ; il doit définir les moyens permettant de mobiliser efficacement les ressources humaines, physiques et financières disponibles en vue d'atteindre les objectifs souhaités et de garantir une prestation équitable des services.

Indicateurs de progrès relatifs à l'élaboration d'un plan équitable



Le plan repose sur des données probantes.

Des données sont utilisées pour déterminer les conditions et la portée actuelles des services, ainsi que les lacunes en matière d'accès et de qualité. Un plan exhaustif repose sur des preuves solides et sur une évaluation de l'efficacité des services existants au regard des résultats obtenus pour les enfants.



Le plan est solide et stratégique.

Le plan est élaboré en tenant compte des capacités du système (ou des capacités devant être renforcées) et des ressources disponibles. Il s'appuie sur les services existants (qu'ils soient fournis par l'État, le secteur privé ou la société civile) et sur les investissements directs visant à instaurer des pratiques d'enseignement et d'apprentissage de qualité, plutôt qu'à créer de nouveaux services préprimaires. Il fixe des objectifs et des échéances réalistes, et définit des pistes concrètes pour renforcer les ressources financières, humaines et matérielles disponibles.



Le plan est efficace et équitable.

Le plan examine les principales dimensions liées à l'équité et recense les stratégies permettant d'atteindre les enfants marginalisés et à risque. Le plan reflète la répartition équitable des ressources et aborde les questions d'efficacité du point de vue de l'accès, de la qualité et des résultats de développement, en définissant les besoins prioritaires selon un principe d'équité. Des éléments probants attestent que les stratégies reflètent un déploiement efficace des ressources par les partenaires publics, privés et externes au regard des effets obtenus.



Les priorités et les objectifs définis dans le plan sont alignés sur les objectifs des politiques nationales du sous-secteur.

Les objectifs gouvernementaux de portée plus générale sont traduits en objectifs et en interventions stratégiques visant à renforcer les capacités à tous les niveaux et à optimiser l'affectation des ressources financières, humaines et matérielles. Le plan inclut un ensemble cohérent de stratégies couvrant les cinq fonctions essentielles du sous-secteur, et établissant des liens solides et cohérents entre les activités prévues et les effets attendus.

Questions clés à se poser pour planifier un accès équitable

Il est intéressant de tenir compte des questions suivantes dans la conception des plans visant à garantir un accès équitable à l'enseignement préprimaire⁵². Nombre de ces questions portent également sur les modalités d'élaboration des politiques propres au sous-secteur.

Conditions d'accès

- La participation à l'enseignement préprimaire est-elle obligatoire?
- L'accès aux programmes d'enseignement préprimaire est-il gratuit?
Si des frais de scolarité sont appliqués, sont-ils à la portée de tous les parents?
- L'accès est-il soumis à des critères d'éligibilité?
Les enfants issus de ménages à faible revenu reçoivent-ils une aide financière pour accéder aux services payants?
- Les enfants vulnérables, y compris ceux en situation de handicap, bénéficient-ils d'un accès prioritaire aux services ainsi qu'à des ressources supplémentaires?

Étendue de l'accès

- L'offre éducative est-elle adaptée aux familles, y compris en zone rurale?
- Les programmes sont-ils accessibles sur une journée complète ou seulement pendant quelques heures? L'enseignement est-il dispensé tout au long de l'année ou selon un rythme saisonnier?

Adéquation et qualité de l'accès

- Les programmes sont-ils adaptés aux jeunes enfants? Ou bien, relèvent-ils de l'éducation primaire, dont les conditions d'enseignement et la pédagogie sont plus adaptées à des enfants plus âgés?
- Les services accessibles aux enfants sont-ils conformes aux indicateurs de base en matière de qualité (nombre d'enfants par adulte, qualification et certification des enseignants, qualité du matériel pédagogique et de l'environnement d'apprentissage)?
- Les services sont-ils flexibles et adaptés aux besoins des jeunes enfants, y compris les enfants en situation de handicap et ceux victimes de catastrophes et/ou de conflits armés?

Intégration de modèles de prestation de services mixtes dans le plan sous-sectoriel

Afin de répondre aux besoins des différentes populations lors de la planification de l'élargissement du sous-secteur de l'enseignement primaire, il peut être utile d'envisager une combinaison de modèles. Par exemple, dans les zones isolées, des programmes dispensés sur une demi-journée pendant l'année scolaire ou dans le cadre d'une préparation accélérée à la scolarité en été peuvent constituer des solutions plus efficaces que des programmes dispensés sur une journée complète. La collecte et l'analyse de données sur les modèles et les possibilités offerts par les établissements d'enseignement préprimaire du secteur privé peuvent également étayer la planification.



Objectif 2 Définir les besoins budgétaires et les modalités de financement.

Les plans sous-sectoriels doivent être correctement chiffrés, afin de mobiliser des ressources publiques et de garantir des allocations budgétaires fondées sur les coûts réels⁵³. Les modalités de financement doivent prendre en compte des facteurs tels que les types de revenu des ménages, la situation professionnelle des parents, les besoins des enfants en situation de handicap et l'origine ethnique ou la langue. Un plan bien chiffré constitue un outil de plaidoyer puissant pour obtenir des financements supplémentaires de la part des partenaires externes et des donateurs.

Indicateurs de progrès relatifs à la budgétisation



Le plan sous-sectoriel fait l'objet d'un chiffrage exhaustif et s'appuie sur des projections et des estimations fondées sur les données relatives à la scolarisation, à la qualité et aux moyens humains et matériels.

Les buts et les objectifs gouvernementaux sont traduits en stratégies et en activités sous-sectorielles correctement chiffrées. Les plans d'élargissement à plus long terme sont étayés par des projections et des coûts budgétaires précis tenant compte de facteurs tels que la situation des enseignants, les programmes scolaires, la participation des familles, la qualité ou la réglementation.



Les ressources ont été déterminées par rapport aux coûts.

Un examen rigoureux des ressources financières et des pratiques existantes (aux niveaux national et international) permet de déterminer les sources potentielles et les structures de financement optimales pour garantir une affectation équitable et efficace des ressources disponibles. Les éventuels écarts budgétaires sont mis en évidence (généralement dans le cadre d'une budgétisation plus globale à l'échelle du secteur éducatif), et une stratégie est définie en vue de combler ces derniers en cas de déficit.



Le plan s'inscrit dans un cadre financier réaliste.

Les modalités de financement reflètent le besoin accru d'investissements pour atteindre les communautés où vivent les enfants les plus vulnérables, ainsi que pour structurer les capacités des composantes concernées du système d'EPE. Les ressources affectées aux niveaux décentralisés sont suffisantes au regard du rôle de ces derniers dans la mise en œuvre des interventions planifiées. Le plan définit les mécanismes de suivi des niveaux de financement aux différents échelons gouvernementaux concernés.



Objectif 3 Établir des structures claires de gouvernance et de redevabilité pour permettre une mise en œuvre efficace.

Des stratégies sont mises en place pour améliorer et/ou instaurer les bonnes pratiques de gouvernance et de gestion à l'échelle du système préprimaire en vue de rationaliser l'application du plan. Les autorités centrales et locales ont une compréhension commune des objectifs du sous-secteur et de leur responsabilité dans la mise en œuvre du plan en faveur de l'EPE.

Indicateurs de progrès relatifs à la gouvernance

✓ Les responsabilités en matière de mise en œuvre et de financement de l'EPE sont définies et clairement expliquées.

Les institutions et les personnes chargées de la mise en œuvre à tous les niveaux du sous-secteur savent précisément ce que l'on attend d'elles et se sentent investies et responsables du rôle qui leur est confié dans la réalisation des objectifs du plan d'action en faveur de l'enseignement préprimaire. À cet effet, il peut être particulièrement utile d'établir des directives précisant les niveaux d'autorité, les responsabilités, les financements et les rôles en matière de gestion du sous-secteur.

✓ Le plan reflète l'appropriation.

L'implication d'un large éventail de parties prenantes dès les premiers stades d'élaboration du plan, les retours d'information, la participation aux prises de décisions et la reconnaissance des contributions à la réussite du plan sont autant d'éléments qui permettent d'instaurer un sentiment d'appropriation et de responsabilité mutuelles à l'égard du plan sous-sectoriel de l'enseignement préprimaire.

✓ La coordination et la complémentarité sont assurées entre le plan national (au niveau macro) et les plans infranationaux (au niveau micro) en vue d'atteindre les objectifs des politiques.

Les objectifs et les calendriers doivent également être alignés. Une stratégie de communication solide entre le niveau central et les échelons locaux permet aux parties prenantes d'aligner leurs objectifs, leurs stratégies et leurs activités au sein du système préprimaire. Les investissements en lien avec la mobilisation du personnel de direction et des spécialistes de la planification au niveau infranational contribuent à garantir la cohérence et la qualité du sous-secteur préprimaire.

✓ Le plan recense les contraintes de capacités susceptibles d'entraver la mise en œuvre et propose des solutions pour y remédier.

Les principales institutions chargées de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan au sein du système éducatif disposent de compétences spécialisées dans le domaine de l'enseignement préprimaire. Il est utile d'inclure un plan de développement des capacités dans le budget afin de déterminer les besoins en matière d'effectifs et de développement des aptitudes au niveau des administrations centrales et décentralisées.



Objectif 4 Suivre la mise en œuvre et déterminer les corrections nécessaires.

Dans le cadre d'un plan sous-sectoriel, disposer d'un cadre solide de suivi et d'évaluation permet d'apporter des corrections au cours de la mise en œuvre et, le cas échéant, de modifier les modalités de gouvernance ainsi que les attributions.

Indicateurs de progrès relatifs au suivi des étapes



Des données sont régulièrement fournies concernant la prestation, la qualité et l'efficacité des services ainsi que les dépenses effectuées.

La collecte et l'agrégation systématiques des données programmatiques et financières du sous-secteur sont considérées comme essentielles pour orienter la planification et la budgétisation en cours. Idéalement, le suivi des dépenses sous-sectorielles s'effectue dans le cadre de l'examen global des dépenses du secteur éducatif.



L'état d'avancement est régulièrement évalué par rapport au plan.

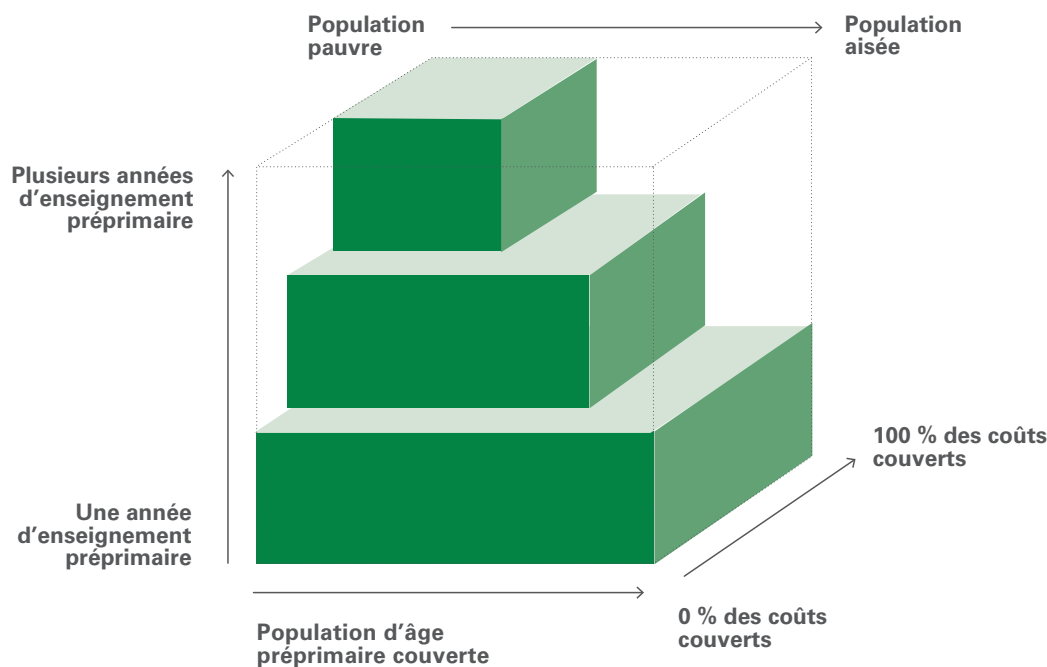
Dans la mesure où une grande partie du travail de planification et d'élaboration des politiques s'effectue aussi pendant la mise en œuvre, il est nécessaire de faire remonter régulièrement les informations concernant les résultats obtenus, les difficultés rencontrées ainsi que les procédures administratives et les processus de mise en œuvre qui doivent être réévalués.



Les dispositifs d'établissement de rapports, de retour d'information et de consultation sont transparents et garantissent une large appropriation pendant la mise en œuvre.

Il existe des dispositifs et des processus transparents qui permettent aux parties prenantes de l'EPE d'examiner et de valider les résultats et les performances du sous-secteur. Le plan vise également à renforcer la redevabilité envers les bénéficiaires, par exemple en instaurant un ensemble de normes de contrôle des services.

Figure 7. Adoption d’une approche du renforcement de l’accès à l’éducation axée sur l’universalisme progressif



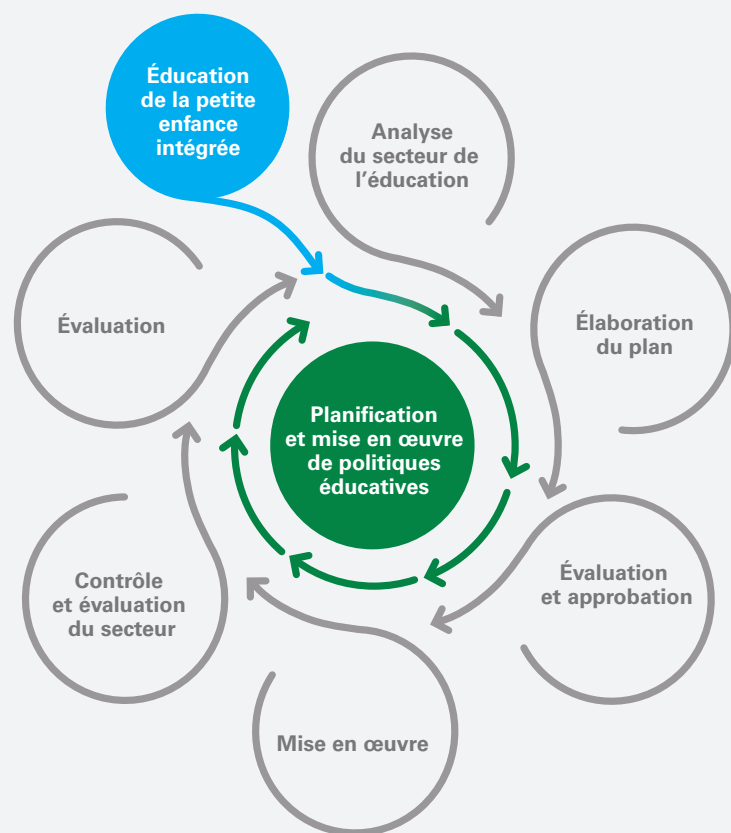
Source : Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Un monde prêt à apprendre : Accorder la priorité à une éducation préscolaire de qualité* – Rapport mondial, avril 2019, p. 118.

Idéalement, le plan d’action en faveur de l’enseignement préprimaire est mu par une vision qui tend vers l’accès universel, mais il s’appuie sur les services existants pour exploiter les ressources de façon équitable et efficace – dans la mesure du possible –, en donnant la priorité aux jeunes enfants et aux communautés les plus vulnérables.

L’universalisme progressif consiste à élargir graduellement les services d’éducation de qualité à tous les enfants, tout en donnant la priorité aux besoins des populations pauvres et défavorisées⁵⁴. Comme le montre la figure 7, l’application de ce concept au sous-secteur de l’enseignement préprimaire s’effectue en deux volets : Dans un premier temps, les gouvernements peuvent se fixer pour objectif d’utiliser les ressources publiques afin d’offrir à tous les enfants un ensemble minimal de services préprimaires gratuits de qualité pendant un an. À mesure que les fonds disponibles augmentent, les ressources publiques doivent être consacrées en priorité aux enfants défavorisés, en veillant à ce qu’ils soient les premiers à bénéficier de l’élargissement des services. S’il est impossible de mettre en place un ensemble minimal de services gratuits pour tous, des efforts doivent être consentis pour réduire ou supprimer la charge financière des frais de scolarité qui pèse en premier lieu sur les familles les plus pauvres.



© UNICEF/UN040643/Mijjanic



Pour les pays qui en sont aux premiers stades de développement du sous-secteur, le calendrier d'élaboration des plans de mise en œuvre doit tenir compte du plan plus global élaboré à l'échelle du secteur éducatif, et s'aligner sur ce dernier. Il peut être nécessaire de préparer en amont l'intégration du sous-secteur de l'enseignement préprimaire dans le plan sectoriel d'éducation global. Ce travail peut impliquer des tâches d'envergure telles que la collecte et la production de données probantes, ou encore la cartographie et le chiffrage de l'élargissement des modèles de prestation de services préprimaires⁵⁵.

Figure 8. Alignement sur le plan sectoriel d'éducation

Principales considérations relatives à la Fonction essentielle 1 – Planification et budgétisation

- **Capacités du système d'EPE.** Dans de nombreux pays, l'accent a été mis sur l'élargissement de l'accès à l'enseignement préprimaire en négligeant parfois de développer les structures durables et les capacités nécessaires pour permettre une planification et une amélioration de la qualité sur le long terme.
- **Dans l'idéal, les capacités techniques institutionnelles sont développées progressivement de façon à appuyer la mise en œuvre du plan sous-sectoriel.**
Exemples de structures à mettre en place : direction de l'enseignement préprimaire, autorité chargée de la formation et des programmes, organismes indépendants de suivi et d'évaluation, organe de conseil (encadrants ou inspecteurs) et unité de suivi et/ou de statistique spécialisée dans l'EPE. Beaucoup de ces structures sont déjà présentes dans les systèmes éducatifs et peuvent être adaptées afin d'intégrer les compétences spécialisées propres à l'EPE.
- **Évaluation et déploiement adéquats des ressources humaines.** Pour être solide, le plan sous-sectoriel en faveur de l'enseignement préprimaire doit mettre en évidence les besoins nationaux, infranationaux et locaux en matière d'effectifs (enseignants, superviseurs et autres catégories de personnel d'EPE) et affecter le personnel dans les zones qui en ont le plus besoin. Il est indispensable de disposer d'informations fiables sur les effectifs actuels et futurs, car cet élément a une incidence sur les besoins de financement et la planification du perfectionnement du personnel (Fonction essentielle 3). Par exemple, les données relatives à la rotation actuelle et prévue du personnel permettront de déterminer les besoins en matière de recrutement, de formation et de reconversion, ainsi que les stratégies visant à éviter ou à réduire des taux de rotation élevés.
- **Utilisation efficace des ressources matérielles.** Les infrastructures accueillant les services préprimaires (bâtiments, salles de classe, installations d'alimentation en eau, d'hygiène et d'assainissement et aires de jeu) sont souvent coûteuses et demandent des investissements publics importants. L'équité est toujours un élément important à prendre en compte, car les zones les plus pauvres d'un pays sont généralement celles où les conditions de sécurité et de salubrité sont les plus mauvaises pour les jeunes enfants. Un plan solidement établi repose sur une bonne cartographie des infrastructures existantes qui peuvent être reconverties, agrandies ou modernisées aux fins de prestations de services préprimaires. Cette démarche doit tenir compte des besoins des jeunes enfants sur le plan du développement et de l'éducation. Par exemple, la salle de classe doit leur permettre de circuler librement, et disposer d'espaces destinés aux activités en petits groupes et en classe entière.
- **Réactivité du plan.** Le sous-secteur préprimaire connaissant un développement et une évolution rapides dans de nombreux pays, il est important que le système soit souple et réactif pour pouvoir améliorer les services et les pratiques. Ainsi, il est crucial de recueillir et d'analyser les données relatives à la couverture globale des services et à l'évolution de l'offre et de la demande, et de recenser régulièrement les zones où les besoins sont les plus importants.



Fonction essentielle 2

Mise en œuvre du programme scolaire

L'objectif de cette fonction est de garantir que les enfants qui évoluent dans un environnement d'apprentissage précoce puissent bénéficier de programmes adaptés à leurs besoins de développement et accéder à du matériel pédagogique et ludique qui stimule leur développement.

Pour quelles raisons cette fonction est-elle essentielle au développement du sous-secteur ?

Les programmes scolaires permettent aux enseignants de savoir ce qu'ils doivent enseigner et de quelle façon. Les chercheurs et les décideurs s'accordent à reconnaître que l'élaboration de programmes d'EPE permet d'améliorer considérablement la qualité pédagogique des services⁵⁶. Des données probantes indiquent que les enfants bénéficient ainsi de contenus et d'approches pédagogiques qui éveillent la curiosité et favorisent la recherche autonome. L'existence d'un programme scolaire qui définit clairement les approches et les objectifs en matière d'éducation et d'accueil du jeune enfant peut grandement aider les professionnels à créer un environnement d'apprentissage adapté et à encourager le développement holistique des enfants⁵⁷.

Le contenu d'un programme dépend de nombreux facteurs tels que les normes d'éducation, les données de recherche, les attentes de la communauté et des familles, les valeurs sociales, la culture et la langue. Bien qu'il n'existe pas une seule approche idéale en matière de conception et de mise en œuvre du programme scolaire⁵⁸, il est toujours important d'examiner régulièrement le contenu de ce dernier afin de pouvoir l'adapter à l'évolution des contextes et des conditions.

Un programme scolaire qui fait l'objet d'un suivi systématique et qui est adapté au développement des enfants permettra d'orienter et d'accompagner le personnel de l'enseignement préprimaire, de faciliter la communication entre les enseignants et les familles, et d'assurer une continuité entre les niveaux préprimaire et primaire.

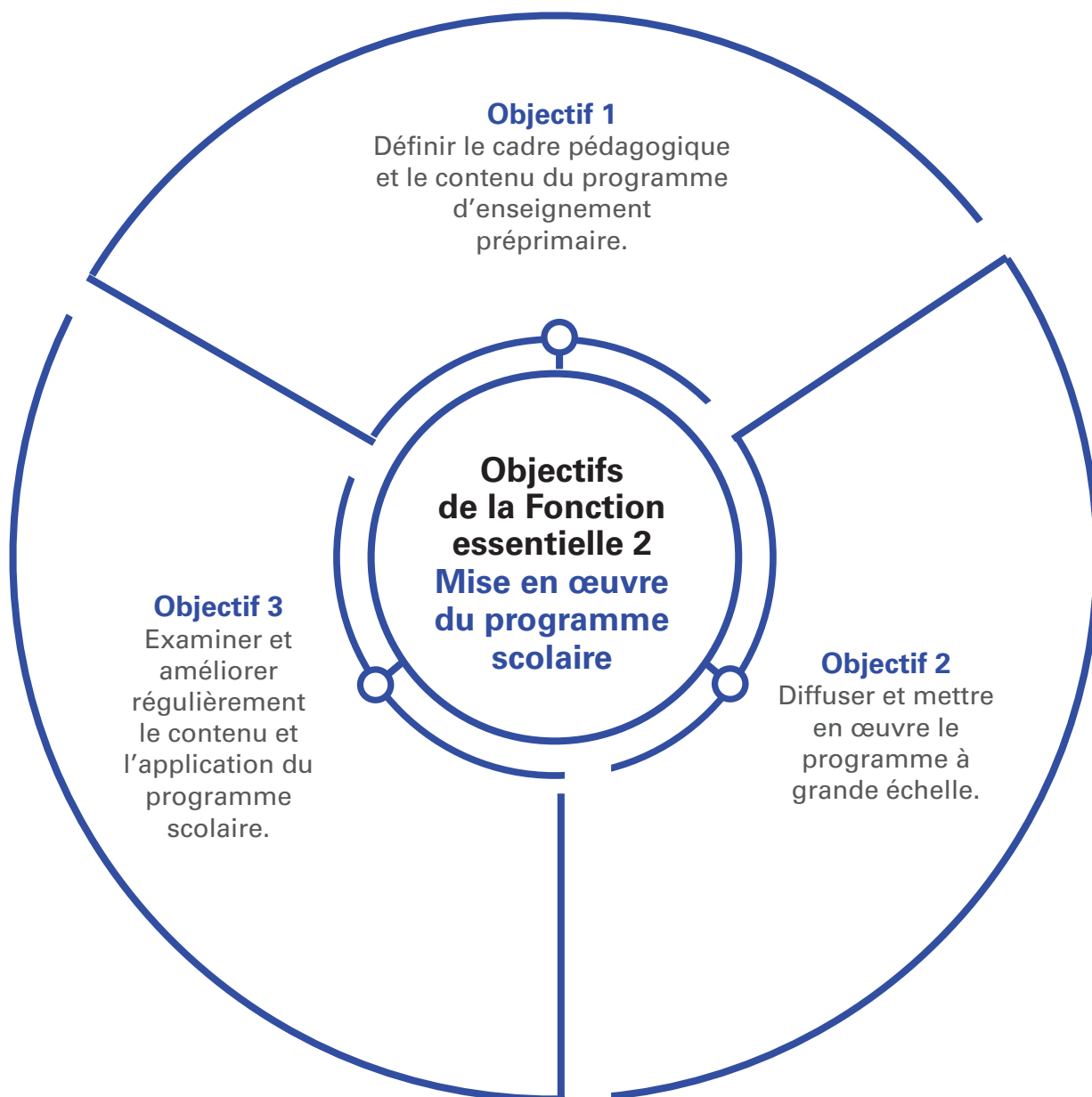
► **Élaboration d'un cadre définissant le contenu du programme scolaire**

Un cadre pédagogique établit les principes et l'approche retenus pour favoriser le développement des enfants grâce aux programmes d'EPE, et fournit des orientations générales sur les moyens d'appuyer les processus d'apprentissage des enfants en vue d'atteindre les objectifs du programme.

Le contenu du programme fixe généralement des objectifs explicites en faveur du développement holistique des enfants dans les grands domaines d'apprentissage ou de développement (développement social et émotionnel, lecture/écriture, calcul, arts/musique, développement physique, etc.).

Les supports d'enseignement et d'apprentissage facilitent la mise en œuvre du programme d'enseignement préprimaire et lui donnent vie en classe. Les méthodes les plus efficaces en matière d'apprentissage du jeune enfant reposent sur des expériences pratiques et concrètes au moyen d'outils et de supports qui favorisent l'exploration sensorielle, le jeu et la recherche autonome. Ainsi, les jouets, les livres et le matériel de manipulation (p. ex., casse-tête, perles, panneaux perforés) constituent des supports pédagogiques indispensables, au même titre que les manuels destinés aux enseignants.

Les trois objectifs associés à cette deuxième fonction essentielle sont présentés ci-dessous.





Objectif 1 Définir le cadre pédagogique et le contenu du programme d'enseignement préprimaire.

Le cadre pédagogique et le contenu du programme scolaire sont officiellement reconnus par l'État et approuvés par un large éventail de parties prenantes. Le programme scolaire établit les valeurs, les approches pédagogiques et les objectifs communs relatifs aux jeunes enfants, en tenant compte des attentes de la société concernant le rôle et la mission des programmes d'EPE dans la promotion de l'apprentissage holistique des enfants.

Indicateurs de progrès relatifs à la définition du contenu du programme scolaire

- ✓ **Un cadre pédagogique établit la portée, les objectifs, les principes/méthodes d'enseignement et d'apprentissage et les contenus prioritaires du programme scolaire.**

Ce cadre définit une vision commune qui encourage l'apprentissage centré sur l'enfant et adapté à son âge afin d'obtenir un ensemble de résultats dans les domaines de l'apprentissage précoce et du développement de l'enfant⁵⁹. Au niveau systémique, le cadre pédagogique peut orienter les activités d'EPE quels que soient l'environnement et le contexte, tout en permettant une souplesse et une ouverture suffisantes pour pouvoir être utilisé et adapté par différents prestataires de services sans en dénaturer les principes fondamentaux.

- ✓ **Le contenu du programme est adapté au développement des enfants et pertinent du point de vue pédagogique, et permet aux enfants de réaliser pleinement leur potentiel.**

Lorsque l'enseignement repose sur un programme scolaire fondé sur des données probantes, l'expérience et les résultats des enfants en milieu préprimaire sont améliorés. Le contenu du programme conforte pleinement la vision définie dans le cadre pédagogique, et reconnaît les différents intérêts et besoins des enfants en y répondant par une approche holistique. Une combinaison équilibrée entre éducation, services de garde et socialisation favorise le bien-être des enfants, leur permet d'acquérir une image positive d'eux-mêmes et contribue à leur développement physique, social et cognitif.

- ✓ **Le cadre pédagogique et le contenu du programme scolaire favorisent la collaboration entre les enfants, les éducateurs et les parents.**

L'ouverture du cadre pédagogique de mise en œuvre constitue un facteur essentiel de réussite du programme. Les professionnels disposent ainsi d'une marge de manœuvre pour tenir compte des intérêts et des acquis des enfants ainsi que pour adapter leur pratique, expérimenter, innover et collaborer avec leurs collègues et avec les familles en vue de créer des environnements d'apprentissage efficaces.



© UNICEF/UN0308352/Zaidi



Les programmes d'enseignement préprimaire et primaire sont distincts mais alignés.

Afin de garantir la cohérence de l'apprentissage et du développement, les programmes préprimaires les plus efficaces sont alignés sur les programmes scolaires de l'enseignement primaire. Pour être solide, le cadre d'apprentissage précoce doit reposer sur des valeurs communes d'apprentissage et d'enseignement centrés sur l'enfant, et encourager un continuum cohérent et une progression des acquis au cours des premières années.



Le programme est assorti de supports et de ressources pédagogiques efficaces.

Livres, jouets, jeux, matériel de manipulation (p. ex., panneaux perforés, casse-tête, perles) et autres supports sont utilisés dans le cadre du programme afin de favoriser la participation et l'apprentissage des enfants de manière active et ludique. Des guides et des outils d'évaluation adaptés orientent la pratique en classe des enseignants.



© UNICEF/UN09055/Lynch

Prise en compte des caractéristiques propres aux enfants du préprimaire

L'enseignement préprimaire n'est pas une simple préparation à l'école primaire. Un système préprimaire efficace tient compte de la manière dont le programme scolaire destiné aux enfants âgés de 3 à 6 ans s'intégrera dans le contexte des attentes futures. Les compétences qui seront approfondies dans les classes supérieures peuvent être abordées dans le programme préprimaire sous la forme de contenus adaptés aux centres d'intérêt et aux modes d'apprentissage des plus jeunes enfants. En revanche, les aspects holistiques et actifs qui caractérisent l'apprentissage au niveau préprimaire doivent faire partie intégrante de l'expérience d'apprentissage dans le primaire⁶⁰.

Un programme préprimaire adapté au développement reflète une approche inclusive centrée sur l'enfant qui s'accompagne de résultats positifs dans tous les domaines de développement. Il privilégie également des activités adaptées, choisies par les enfants et dirigées par les enseignants, et met les apprentissages scolaires des enfants en relation avec leur vie familiale ou communautaire. En outre, le programme scolaire et le matériel pédagogique doivent permettre aux enfants d'apprendre par la découverte guidée et par le jeu, de participer activement aux décisions et d'exercer leur autodétermination et leur autonomie. Les activités et les interactions sont idéalement conçues pour encourager un développement social et émotionnel positif, s'adapter aux caractéristiques et aux besoins culturels, linguistiques et développementaux des enfants, et favoriser l'acquisition d'aptitudes en matière de langage, lecture/écriture et calcul.



Objectif 2 Diffuser et mettre en œuvre le programme à grande échelle.

Les rôles et les responsabilités sont clairement définis dans un plan de diffusion et de mise en œuvre du programme scolaire. Toutes les lacunes concernant les capacités nécessaires à une mise en œuvre efficace du programme scolaire sont identifiées, et les capacités concernées sont ensuite renforcées dans l'ensemble du sous-secteur préprimaire, du niveau national aux échelons infranationaux, afin de garantir une mise en œuvre du programme probante.

Indicateurs de progrès relatifs à la mise en œuvre du programme scolaire

✓ Le cadre pédagogique est diffusé et fait l'objet d'une large appropriation à l'échelle du sous-secteur, y compris parmi les prestataires de services.

Le renforcement de l'appropriation et de la participation des principales parties prenantes pendant la phase d'élaboration du programme scolaire est une première étape vers une mise en œuvre réussie. Des mécanismes sont mis en place afin de faire connaître les objectifs et le contenu du programme scolaire, ainsi que les rôles des principales parties prenantes du sous-secteur, à savoir : hauts fonctionnaires de l'enseignement préprimaire, fonctionnaires nationaux et infranationaux, inspecteurs, directeurs d'établissements, enseignants, instituts de formation des enseignants, parents et autres personnes en charge d'enfants.

✓ Le programme d'enseignement préprimaire est un élément central de la formation initiale et/ou continue des professionnels et des responsables de l'éducation.

Afin de garantir une mise en œuvre globale et cohérente du programme d'EPE, le personnel de l'enseignement préprimaire est formé et accompagné, notamment dans le cadre d'une formation initiale permettant aux futurs professionnels d'observer et de mettre en pratique les différents aspects du programme. Le cas échéant, il convient également d'envisager des possibilités de formation continue et de tutorat à l'intention des enseignants, ainsi que des activités de formation et d'orientation destinées aux prestataires privés.

✓ La stratégie de mise en œuvre du programme scolaire encourage les membres du personnel à travailler ensemble et à évaluer continuellement leurs pratiques en vue de les améliorer.

Il est largement admis que l'adoption d'une démarche réflexive permet aux professionnels d'améliorer leurs pratiques d'enseignement avec les jeunes enfants⁶¹. Idéalement, la coopération entre les enseignants du préprimaire améliore la mise en œuvre des stratégies d'enseignement, de même que le tutorat et l'observation des modalités d'application du cadre pédagogique holistique et de ses objectifs.

✓ Des ressources financières suffisantes sont affectées à la mise en œuvre du programme scolaire selon un calendrier réaliste.

Les plans de mise en œuvre d'un programme scolaire nouveau ou révisé nécessitent des allocations budgétaires spécifiquement consacrées aux activités connexes : partage d'informations, formation, impression et distribution des ressources (matériel pédagogique destiné aux enfants et manuels à l'usage des enseignants), etc. Le calendrier de mise en œuvre doit permettre la distribution en temps et en heure du matériel nécessaire à l'enseignement du programme préprimaire, ainsi que la formation adéquate des enseignants et des autres membres du personnel clé à l'application du programme.



Objectif 3 Examiner et améliorer régulièrement le contenu et l'application du programme scolaire.

Des informations sont recueillies régulièrement sur la cohérence et l'adéquation de la mise en œuvre du programme scolaire afin de s'assurer que les enfants interagissent comme prévu avec son contenu. Ces données sont utilisées à l'échelle du système préprimaire pour déterminer si des changements doivent être apportés au contenu du programme, au matériel fourni, à la formation des enseignants ou à d'autres composantes du système.

Indicateurs de progrès relatifs à l'amélioration du contenu et de l'application du programme scolaire



Le contenu du programme fait l'objet d'un examen portant sur son efficacité à promouvoir les pratiques pédagogiques souhaitées et à contribuer à la réalisation des objectifs fixés en faveur des enfants.

Des méthodes appropriées de collecte et d'évaluation des données sont utilisées afin de mesurer l'efficacité du programme scolaire ainsi que sa pertinence au regard des besoins et des aptitudes actuels des enfants. Ces données peuvent être recueillies au moyen d'évaluations officielles de préparation à la scolarité, d'évaluations internes ou externes, ainsi que dans le cadre d'évaluations de terrain plus informelles (p. ex., portefeuilles d'échantillons représentatifs du travail des enfants). Elles peuvent également servir à déterminer si les objectifs du programme sont bénéfiques au développement des enfants.



La mise en œuvre du programme scolaire fait l'objet d'un suivi régulier.

Il existe des données, officielles ou non, concernant le degré de mise en œuvre du programme. L'objectif des boucles de rétroaction relatives à la mise en œuvre est de déterminer si les enseignants appliquent réellement le programme prévu et s'il existe des obstacles communs à sa mise en œuvre. Les données ainsi collectées servent à améliorer les pratiques d'enseignement et d'apprentissage.



Amélioration continue du programme scolaire

L'examen et l'amélioration du programme sont nécessaires non seulement au niveau national mais aussi à l'échelon local. Les populations d'enfants peuvent évoluer au fil du temps et sont susceptibles de faire émerger de nouvelles priorités. Grâce à un perfectionnement professionnel adéquat, les directeurs d'établissements et les enseignants du préprimaire peuvent s'appuyer sur des méthodes simples pour observer, décrire et évaluer la participation et la progression des élèves, en adaptant au besoin le programme à l'ensemble de la classe ou à certains enfants.

Principales considérations relatives à la Fonction essentielle 2 – Élaboration et mise en œuvre du programme scolaire

- **Élaboration et examen participatifs du programme scolaire.** L'élaboration d'un programme d'enseignement préprimaire pertinent et efficace (ou la révision d'un programme existant) s'inscrit idéalement dans un vaste processus participatif mené à tous les échelons gouvernementaux et impliquant l'ensemble des parties prenantes clés, y compris les familles et les communautés, afin de parvenir à un consensus et de convenir des objectifs escomptés du programme en faveur des jeunes enfants. De nombreux pays éprouvent des difficultés à obtenir un appui lors du déploiement d'un programme d'enseignement préprimaire nouveau ou révisé. Les parents doivent donc être informés des grandes lignes du programme afin de pouvoir demander des comptes aux prestataires de services préprimaires. Les phases d'élaboration et d'examen du programme sont également l'occasion de mieux faire connaître l'importance et les objectifs de l'enseignement préprimaire dans la communauté, et d'inciter davantage les parents à scolariser leurs enfants dans le préprimaire.

Dans certains pays, il est utile de piloter le programme scolaire à petite échelle, tant pour obtenir un retour d'information à des fins d'amélioration que pour commencer à familiariser les enseignants aux nouveaux supports et approches pédagogiques. À l'approche du déploiement à grande échelle, il devient essentiel de communiquer plus largement afin d'atteindre toutes les personnes concernées : fonctionnaires, prestataires de services, superviseurs, enseignants et autres membres du personnel éducatif, mais aussi familles et communautés. Il importe particulièrement de veiller à ce que les parties prenantes situées dans des zones isolées ne soient pas exclues de ces processus de diffusion et de retour d'information.

- **Alignement des directives/politiques.** La mise en œuvre du programme scolaire sera d'autant plus efficace si les autorités concernées établissent des directives stratégiques claires visant à définir les rôles et les responsabilités, et si ces directives sont alignées

sur les structures de gouvernance en place. Ces directives peuvent porter sur les catégories, le contenu et le niveau de formation des personnes qui seront chargées de la mise en œuvre du programme, ou sur l'affectation des ressources prévues à cet effet.

- **Renforcement des capacités techniques appropriées à l'échelle du sous-secteur.** La mise en œuvre du programme scolaire implique qu'outre les enseignants, les autres membres du personnel éducatif concernés en comprennent le contenu : fonctionnaires, notamment aux niveaux infranational et local, superviseurs, responsables de programme, formateurs d'enseignants (parcours initial et continu), enseignants en poste et en cours de formation.

Compte tenu de la variété des catégories de personnel qui seront amenées à participer au renforcement des capacités, la formation doit être conçue pour répondre aux besoins de ces différentes catégories. Ainsi, les superviseurs et les inspecteurs devront être orientés sur le programme scolaire, tandis que les enseignants et les formateurs auront besoin d'un accompagnement plus poussé. Dans tous les cas, il est important d'assurer une orientation afin de définir clairement les attentes.

- **Appui à la mise en œuvre du programme scolaire dans les zones isolées ou défavorisées.** S'il est essentiel de budgétiser la formation des enseignants ou l'approvisionnement en livres, jeux et autres ressources adaptées à l'âge afin d'assurer une application cohérente du programme pour tous les enfants, cette démarche est particulièrement importante dans les zones isolées ou très pauvres, où les autorités locales peuvent pâtir d'un manque de ressources financières pénalisant la mise en œuvre des activités. Dans de telles conditions, la motivation de mise en œuvre est souvent faible, ce qui risque de nuire à la qualité des activités d'apprentissage précoce. Pour surmonter ces difficultés, il convient d'adopter une approche de mise en œuvre du programme scolaire adaptée au contexte local, en apportant un appui ciblé aux zones difficiles à atteindre.



Fonction essentielle 3

Perfectionnement du personnel

L'objectif de cette fonction est d'appuyer le recrutement, le perfectionnement et la rétention d'un nombre suffisant d'enseignants de préprimaire et d'autres personnels clés du sous-secteur, en faisant en sorte qu'ils disposent des compétences fondamentales, de la formation et de l'encadrement nécessaires au développement positif et à l'apprentissage du jeune enfant⁶².

Pour quelles raisons cette fonction est-elle essentielle au développement du sous-secteur ?

Les recherches démontrent expressément qu'un personnel bien préparé est essentiel à la prestation de services préprimaires de qualité⁶³. Des enseignants engagés et compétents, capables de créer un environnement d'apprentissage intéressant grâce à des interactions sensibles et stimulantes avec les jeunes enfants, jouent un rôle fondamental dans l'apprentissage et le développement des enfants⁶⁴. Par conséquent, il est crucial que les enseignants du préprimaire soient considérés et soutenus dans le secteur de l'EPE⁶⁵.

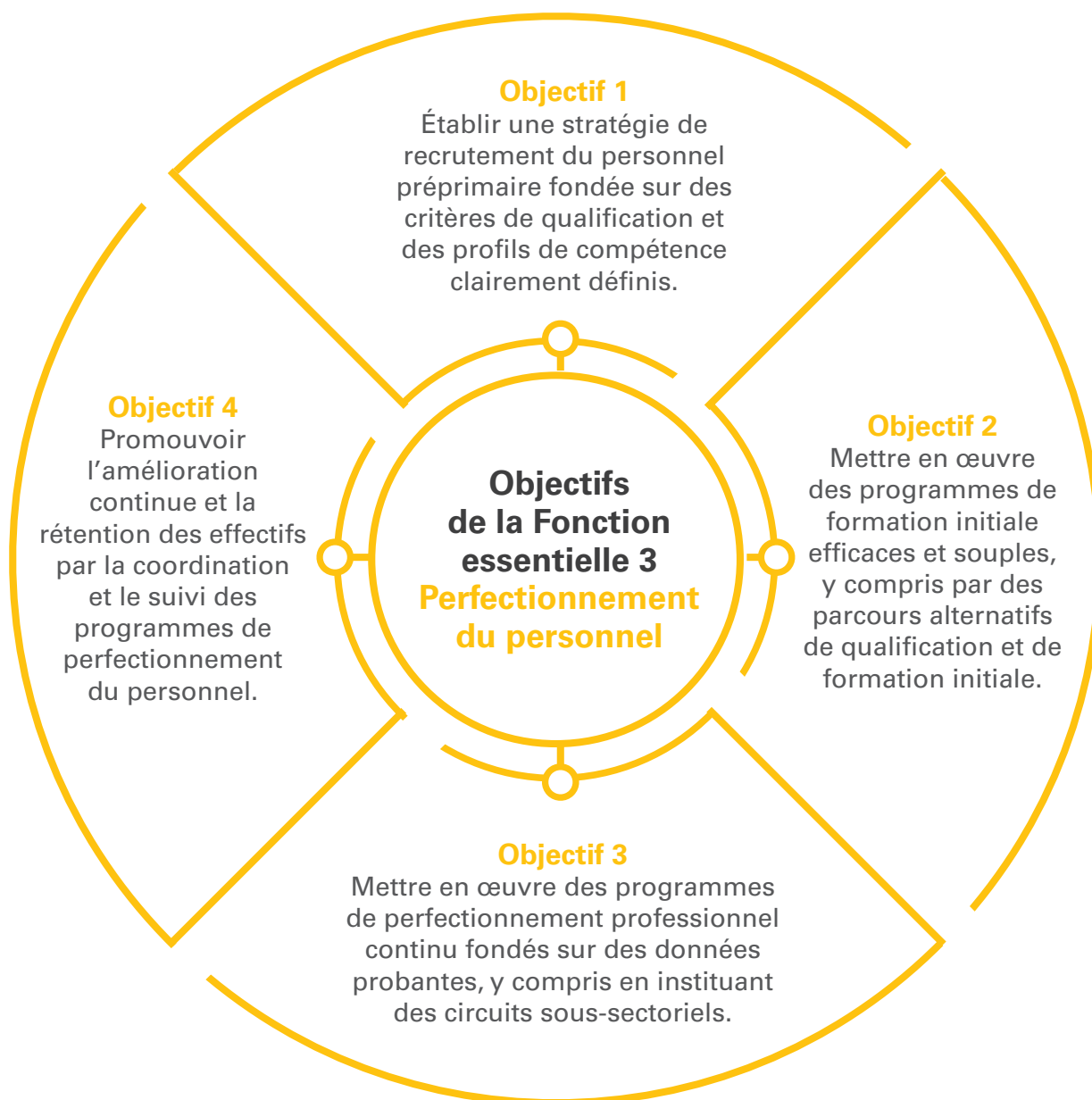
Outre les enseignants, d'autres membres du personnel sont également indispensables à la réussite du sous-secteur : directeurs d'établissements, inspecteurs et superviseurs, prestataires de formations initiales et continues dans le domaine de l'EPE, et personnel d'appui, à l'instar des auxiliaires et des spécialistes du handicap. Au niveau local, ils garantissent aux enseignants du préprimaire un environnement propice à l'offre d'un enseignement de qualité en classe.

Dans des conditions optimales, les membres du personnel de l'enseignement préprimaire œuvrent avec le même dévouement au développement et à l'apprentissage des jeunes enfants. Quel que soit leur rôle, ils partagent des compétences propres au sous-secteur préprimaire et disposent également des compétences nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités attitrées.

La constitution d'effectifs solides passe par les éléments suivants : un recrutement efficace des enseignants ; une formation initiale adéquate des enseignants pour tous les membres du personnel concernés ; des possibilités de qualification et de perfectionnement professionnel ; un accès équitable à un accompagnement professionnel continu de qualité pour tous les membres du personnel ; et un suivi des effets de ces composantes sur les processus d'enseignement et d'apprentissage à des fins d'adaptation au contexte local.

En règle générale, les différents éléments qui structurent la stratégie relative au personnel d'EPE relèvent de la direction concernée du ministère de l'éducation. Dans certains cas, une direction supervise toutes les questions liées au personnel enseignant, y compris dans l'enseignement primaire et secondaire. Parfois, il existe une ou plusieurs instances spécifiquement consacrées au personnel de la petite enfance ou de l'enseignement préprimaire, auquel cas une coordination est nécessaire. Dans tous les cas, il est primordial que la formation et l'accompagnement du personnel d'EPE intègrent des composantes théoriques et pratiques⁶⁶.

Les quatre objectifs associés à cette troisième fonction essentielle sont présentés ci-dessous.





© UNICEF/UNI 109459/Pirozzi

Circuits professionnels

La pénurie chronique de personnel est fréquente dans le sous-secteur préprimaire, en particulier dans les zones isolées et défavorisées et dans les systèmes où l'enseignement préprimaire est balbutiant⁶⁷. Toutefois, il est possible de créer des postes et des circuits professionnels différenciés pour permettre aux enseignants potentiels d'accéder au sous-secteur préprimaire. Il s'agit généralement de personnes motivées qui n'ont pas toujours les qualifications minimales requises pour enseigner. Dans de tels contextes, la fonction d'enseignant peut être assurée par des instituteurs auxiliaires, des assistants scolaires ou divers spécialistes dont les niveaux de qualification, certes différents, leur donnent accès à des responsabilités et à une rémunération plus importantes. Un autre mode de recrutement consiste à offrir des possibilités d'évolution de carrière, de promotion, de progression et de mobilité. Par exemple, les fonctionnaires qui affichent de bons résultats peuvent se voir offrir la possibilité de devenir tuteurs, formateurs ou superviseurs.



Objectif 1 Établir une stratégie de recrutement du personnel préprimaire fondée sur des critères de qualification et des profils de compétence clairement définis.

Une vision précisant notamment les profils de compétence et les qualifications appropriés est définie pour l'ensemble du personnel préprimaire, et assortie de stratégies destinées à attirer un personnel diversifié et motivé.

Indicateurs de progrès relatifs au recrutement du personnel préprimaire



Une stratégie de recrutement ambitieuse est mise en place à l'échelle du sous-secteur préprimaire.

Une stratégie globale définit les besoins spécifiques aux enseignants et aux autres membres du personnel d'EPE (p. ex., inspecteurs). Celle-ci précise les justifications sous-jacentes et tient compte des objectifs officiels ainsi que des réalités liées à l'emploi du temps et aux horaires des enseignants. Des politiques et des programmes clairs sont mis en place afin d'attirer de nouveaux talents vers les métiers de l'EPE. Les stratégies de recrutement doivent également prévoir une rémunération et un statut attractifs dans le sous-secteur de l'EPE. L'offre d'une rémunération équivalente à celle proposée dans les autres métiers de l'éducation, par exemple aux enseignants du primaire ou du secondaire, est une incitation judicieuse mais rarement mise en application.



Les principales compétences et normes applicables aux professionnels de l'EPE sont clairement définies.

Quel que soit leur rôle, le travail de tous les membres du personnel de l'enseignement préprimaire s'articule autour de compétences fondamentales et de normes communes qui répondent aux caractéristiques et aux besoins des jeunes enfants en matière de développement. Les compétences professionnelles spécialisées et les critères de qualification plus précis applicables aux fonctions particulières sont établis à partir de ce socle commun (p. ex., enseignants/personnel d'appui).



Les critères de formation initiale applicables aux enseignants de l'enseignement préprimaire sont définis.

Le ministère de tutelle précise les qualifications applicables au personnel de l'enseignement préprimaire en tenant compte des objectifs stratégiques, de la faisabilité et des possibilités, sans perdre de vue l'objectif à long terme qui vise à constituer des effectifs professionnels hautement qualifiés.



Objectif 2 **Mettre en œuvre des programmes de formation initiale efficaces et souples, y compris par des parcours alternatifs de qualification et de formation initiale.**

Avant d'accéder à la profession, les enseignants et les autres membres du personnel préprimaire reçoivent une préparation de qualité alliant théorie et pratique, adaptée aux différents contextes de prestation des services d'enseignement préprimaire.

Indicateurs de progrès relatifs aux programmes de formation initiale

-  **Les programmes et les prestataires de formations initiales propres au sous-secteur de l'enseignement préprimaire sont en place.**

Les programmes de formation initiale, dispensés dans le cadre de diplômes officiels en lien avec l'enseignement supérieur, préparent les futurs enseignants aux qualifications requises pour accéder à la profession. Ces programmes proposent plusieurs modalités de formation de qualité qui permettent aux enseignants et à toutes les catégories de personnel du préprimaire d'acquérir les qualifications et les aptitudes pratiques nécessaires à l'exercice de leur profession. Ces programmes peuvent être fournis par un large éventail de prestataires aux niveaux national et infranational : établissements d'enseignement supérieur, autres organismes de formation et associations professionnelles.
-  **Le contenu et les méthodes des programmes de formation initiale sont adaptés aux profils de compétence et aux normes établis.**

Outre l'alignement explicite de la formation initiale sur les compétences fondamentales, le contenu de la formation et les méthodes utilisées pour dispenser celle-ci améliorent l'acquisition des compétences clés. Ce résultat s'obtient en associant théorie et pratique, et en proposant une formation d'un niveau et d'une durée suffisants pour préparer les nouveaux fonctionnaires à une prise de fonction réussie.
-  **Un système de reconnaissance et d'accréditation (agrément) des programmes de formation initiale a été élaboré.**

Cette démarche passe par la désignation d'un organisme chargé d'évaluer les programmes, de les approuver ou de les accréditer et de recommander des stratégies d'amélioration. Différentes approches d'évaluation permettent de s'assurer que les programmes de formation initiale favorisent l'atteinte des objectifs professionnels des participants. L'existence d'un système d'accréditation ou de reconnaissance des prestataires de services de formation initiale ou de perfectionnement professionnel continu (tels que les établissements d'enseignement supérieur et les autres organismes de formation) contribue à garantir une qualité constante ainsi que le respect des normes applicables au niveau professionnel et en matière de formation.
-  **Le personnel non qualifié a la possibilité d'acquérir le même niveau de compétence que les professionnels qualifiés.**

Tout en gardant comme objectif à long terme l'obtention d'un diplôme universitaire complet, des stratégies transitoires sont utilisées pour faciliter l'évolution professionnelle des enseignants et des autres membres du personnel préprimaire actuellement non qualifiés : programmes de certification de courte durée à temps partiel, formations passerelles, formation à distance et/ou perfectionnement professionnel continu intensif.



© UNICEF/JUN050157/Pirozzi

Caractéristiques de la formation initiale à l'EPE

La formation initiale accroît la probabilité que les professionnels encouragent efficacement le développement holistique des jeunes enfants. Il convient de mettre en place les éléments clés en cours de formation, en accordant autant d'importance à la théorie qu'à la pratique.

En général, la formation initiale est dispensée par des établissements d'enseignement supérieur, dans le cadre de programmes alignés sur les compétences attendues mettant l'accent sur les aptitudes pratiques, et pas uniquement sur les connaissances abstraites. Cette formation est alignée sur les bonnes pratiques en vigueur et offre de multiples possibilités d'acquisition des compétences d'enseignement par la pratique guidée. Les visites effectuées dans les établissements préprimaires seront l'occasion pour les participants d'observer et de mettre en pratique, en contexte réel, les aptitudes fondamentales acquises, et de réfléchir aux bonnes pratiques avec leurs pairs.



Objectif 3 Mettre en œuvre des programmes de perfectionnement professionnel continu fondés sur des données probantes, y compris en instituant des circuits sous-sectoriels.

Le personnel d'éducation de la petite enfance est respecté et reconnu comme un groupe de professionnels hautement qualifiés. À cet effet, des possibilités de perfectionnement professionnel continu (PPC) sont offertes aux membres du personnel en vue de les inciter à renforcer leurs qualifications et à actualiser leurs aptitudes grâce à des initiatives en milieu préprimaire telles que la formation continue, la pratique réflexive et l'encadrement sur le lieu de travail.

Indicateurs de progrès relatifs aux programmes de perfectionnement professionnel continu



Les programmes de PPC sont fondés sur des données probantes et permettent d'assurer efficacement la professionnalisation continue du personnel.

Les bons résultats du perfectionnement professionnel dépendent du contenu et des modalités de prestation de la formation⁶⁸. Les programmes de PPC sont fondés sur des données probantes, s'appuient sur une formation adéquate et favorisent les stratégies qui permettent au personnel préprimaire de mettre en application les nouvelles connaissances et aptitudes acquises en contexte professionnel⁶⁹. En outre, ils permettent aux professionnels de participer activement à l'élaboration des contenus de formation grâce à la résolution des problèmes se posant dans leur pratique quotidienne⁷⁰.



Les programmes de PPC mettent l'accent sur la pratique réflexive.

La pratique réflexive est un processus continu par lequel les professionnels analysent leur travail afin de mettre en évidence les comportements et les procédés qui favorisent l'apprentissage et le développement des enfants⁷¹. À titre d'exemple, le PPC peut être assuré dans le cadre de réseaux professionnels et de communautés d'apprentissage encourageant la réflexion critique, ou par des tuteurs ou des encadrants transmettant des ressources, des aptitudes et des conseils visant à généraliser la pratique réflexive⁷².

✓ **Les possibilités offertes en matière de perfectionnement professionnel continu sont souples et accessibles à l'ensemble du personnel de l'enseignement préprimaire.**

Les programmes de PPC offrent aux enseignants et aux autres membres du personnel un accès équitable et souple à une formation adaptée à la diversité contextuelle et culturelle. Ils apportent à tous les membres du personnel préprimaire un appui formel et des possibilités d'analyse de leur pratique.

✓ **Le perfectionnement professionnel continu est accessible au personnel non enseignant du système préprimaire.**

La formation et l'accompagnement sont considérés comme indispensables non seulement pour les enseignants mais également pour les autres catégories de personnel préprimaire tels que les superviseurs, directeurs de programme et inspecteurs, qui jouent un rôle essentiel quant à l'efficacité et la qualité des programmes. L'élaboration de programmes de formation communs à l'ensemble du personnel intervenant dans le contexte de l'EPE contribue à créer une vision et une compréhension partagées de la dimension qualitative.

✓ **Les prestataires de formations disposent de capacités et d'aptitudes techniques adéquates.**

Lorsque les prestataires de formations dotés des capacités adéquates ont été formellement recensés, les programmes de PPC sont dispensés par différents acteurs : établissements d'enseignement supérieur, associations professionnelles nationales et infranationales, groupes communautaires, organismes publics de formation, ONG, et responsables et superviseurs de programmes d'enseignement préprimaire.

Appui aux prestataires de formations

Les établissements et les universités qui offrent des formations de PPC au personnel de l'enseignement préprimaire doivent disposer de leurs propres ressources pratiques en la matière. Grâce à ce type d'appui, les organismes de formation auront accès à des connaissances plus approfondies et fondées sur la recherche concernant les compétences que doit acquérir le personnel ; ils pourront allier la pratique à la théorie dans leurs programmes de formation initiale. Ils seront également à même de recenser et de superviser les pratiques de qualité dans les établissements préprimaires locaux, et d'accompagner les membres du personnel nouvellement formés lors de leur prise de fonction. L'existence d'un système d'accréditation ou de reconnaissance des programmes de formation initiale permet de garantir une qualité constante, qu'il s'agisse de programmes directement dispensés par un établissement d'enseignement supérieur ou par un autre type d'organisme.



Objectif 4 Promouvoir l'amélioration continue et la rétention du personnel.

Des investissements sont réalisés afin d'évaluer et d'améliorer régulièrement les programmes de perfectionnement du personnel, en particulier leurs effets sur les performances des enseignants et sur les résultats pertinents en faveur des enfants. Les conditions de travail sont contrôlées et priorisées à l'échelle du sous-secteur.

Indicateurs de progrès relatifs à la coordination et au suivi du perfectionnement du personnel



Les possibilités de formation et d'accompagnement du personnel d'EPE sont bien coordonnées dans l'ensemble du sous-secteur.

La complexité et la diversité de l'offre de formation professionnelle dans le domaine de l'enseignement préprimaire sont pleinement prises en compte, en évaluant par exemple si les compétences et les qualifications sont abordées de manière cohérente afin de répondre aux besoins de l'ensemble du personnel, tant pendant la formation initiale que continue.



Des mécanismes sont mis en place pour contrôler les conditions de travail et s'assurer qu'elles sont favorables et solidaires.

Les conditions de travail font l'objet d'un contrôle qui porte notamment sur l'évolution de la rémunération et des autres incitations versées aux enseignants. Ce suivi peut, par exemple, consister à fournir des données visant à éclairer les décisions relatives à la hausse du niveau de rémunération des enseignants, à offrir des avantages non financiers ou à augmenter le nombre d'adultes par enfant.



Les données relatives au nombre d'enseignants et aux programmes de formation et d'accompagnement sont collectées et utilisées pour orienter le perfectionnement continu du personnel préprimaire.

Ce processus repose sur un système coordonné de suivi et d'évaluation des performances du personnel, qui permet aussi de contrôler et d'évaluer les programmes de formation et d'accompagnement ainsi que les compétences des prestataires de formations. Les données permettent également de vérifier que les formations dispensées sont fidèles aux contenus et aux méthodes préconisés.

Créer les conditions propices à un environnement de travail favorable

De bonnes conditions de travail sont bénéfiques pour le personnel, stimulent le moral des effectifs et améliorent la rétention des enseignants⁷³. Même dans les zones isolées où les ressources font défaut, certains éléments essentiels contribuent à créer et à maintenir un environnement de travail favorable au personnel de l'enseignement préprimaire. Il s'agit tout d'abord de créer un environnement physique favorable, puis d'instaurer des horaires de travail et des niveaux de rémunération susceptibles de favoriser l'attractivité du sous-secteur. L'évolution professionnelle, l'apprentissage collaboratif et la fourniture adéquate du matériel essentiel d'enseignement et d'apprentissage participent également des bonnes conditions de travail.

Principales considérations relatives à la Fonction essentielle 3 – Perfectionnement du personnel

- Socle, cohérence et continuité du perfectionnement professionnel.** Dans la mesure où la formation initiale et continue ainsi que les activités de tutorat et de supervision peuvent être dispensées par différents établissements et organismes, il importe de veiller à une définition précise et à un renforcement des compétences fondamentales dans le cadre des pistes de perfectionnement professionnel. L'examen régulier des forces et des domaines de perfectionnement du personnel peut améliorer la cohérence et la continuité de la formation, ainsi que l'adaptation rapide aux besoins et aux carences s'agissant des aptitudes du personnel de l'enseignement préprimaire. Toutes les formes de perfectionnement professionnel doivent mettre l'accent sur la pertinence, la collaboration et l'amélioration de l'enseignement⁷⁴. Par ailleurs, les enseignants, les responsables, les décideurs et les autres parties prenantes concernées s'accordent sur le fait qu'une offre de perfectionnement professionnel continu de qualité constitue un élément essentiel du sous-secteur préprimaire.
- Reconnaissance de la diversité des contextes.** Les programmes de perfectionnement du personnel doivent être adaptés aux réalités locales. Par exemple, il se peut qu'un grand nombre d'enseignants vivent dans des zones isolées et disposent d'un accès très limité aux établissements ou aux prestataires de formations. Une formation continue peut être assurée par un intervenant externe tel qu'un établissement de formation ou une université, ou dans le cadre de réunions du personnel, d'ateliers, de conférences, de formations d'observation sur le terrain ou de stages supervisés. Pour compléter le PPC assuré en présentiel, ou permettre l'accès au PPC dans les zones isolées, il peut s'avérer utile d'envisager des options telles que l'utilisation de modèles d'apprentissage mixtes et de ressources en ligne (p. ex., vidéos illustrant les bonnes pratiques) ou le recours à des applications gratuites de réseaux sociaux (p. ex., application de messagerie mobile utilisée par les formateurs et les enseignants pour partager leurs idées et leurs difficultés).
- Mise en œuvre de programmes performants de perfectionnement du personnel.** Une allocation budgétaire suffisante est essentielle pour mener l'ensemble des activités visant à doter l'enseignement préprimaire d'effectifs professionnels qualifiés. Les ressources affectées serviront notamment à structurer les capacités techniques des organismes de formation (notamment par le perfectionnement professionnel des formateurs et la conception de supports de formation conformes aux nouvelles compétences demandées aux enseignants), ainsi qu'à favoriser le recrutement d'enseignants potentiels et le maintien en fonction de ceux qui sont déjà en exercice. Les directives formulées aux niveaux national et infranational peuvent également contribuer à garantir l'affectation de ressources suffisantes au perfectionnement professionnel des enseignants, ainsi qu'aux priorités ou aux cibles fixées en matière de recrutement dans les zones mal desservies (notamment celles qui comptent un nombre élevé d'enfants vulnérables et marginalisés).
- Stratégies transitoires de renforcement des effectifs.** De nombreux pays présentent des écarts importants entre le niveau actuel de formation des effectifs et le niveau préconisé ou exigé par les politiques. Tout en gardant comme objectif à long terme l'obtention d'un diplôme universitaire complet, des stratégies transitoires peuvent par exemple faciliter l'évolution professionnelle du personnel préprimaire insuffisamment ou non qualifié : programmes de certification de courte durée, formations passerelles, formation à distance et perfectionnement professionnel continu intensif. Ces stratégies doivent être rigoureusement alignées sur les profils de compétence professionnelle établis au niveau national. D'autres mesures transitoires peuvent être mises en place à l'appui de ces stratégies, telles que l'adoption de directives visant à reconnaître les acquis préalables des enseignants ou la définition d'un calendrier réaliste de mise en application progressive des compétences requises pour les différentes catégories de personnel.



Fonction essentielle 4

Participation des familles et des communautés

L'objectif de cette fonction est de faire en sorte que les familles et les communautés soient activement impliquées et associées dans l'appui à l'apprentissage et au développement des enfants en milieu préscolaire.

Pour quelles raisons cette fonction est-elle essentielle au développement du sous-secteur ?

Qu'ils soient ou non scolarisés dans des programmes d'enseignement préprimaire, les jeunes enfants passent l'essentiel de leurs premières années dans le cadre familial, où ils interagissent avec leurs parents, leurs frères et sœurs, les membres de leur famille élargie et leurs voisins. Ces interactions et ces relations ont une influence considérable sur la façon dont les enfants appréhendent le monde qui les entoure, ainsi que sur leur apprentissage et leur développement. Lorsque les familles encouragent l'apprentissage à la maison et échangent avec le personnel du programme préprimaire suivi par leurs enfants, le développement et l'apprentissage précoce sont améliorés, et les liens entre l'environnement familial et scolaire se trouvent renforcés.

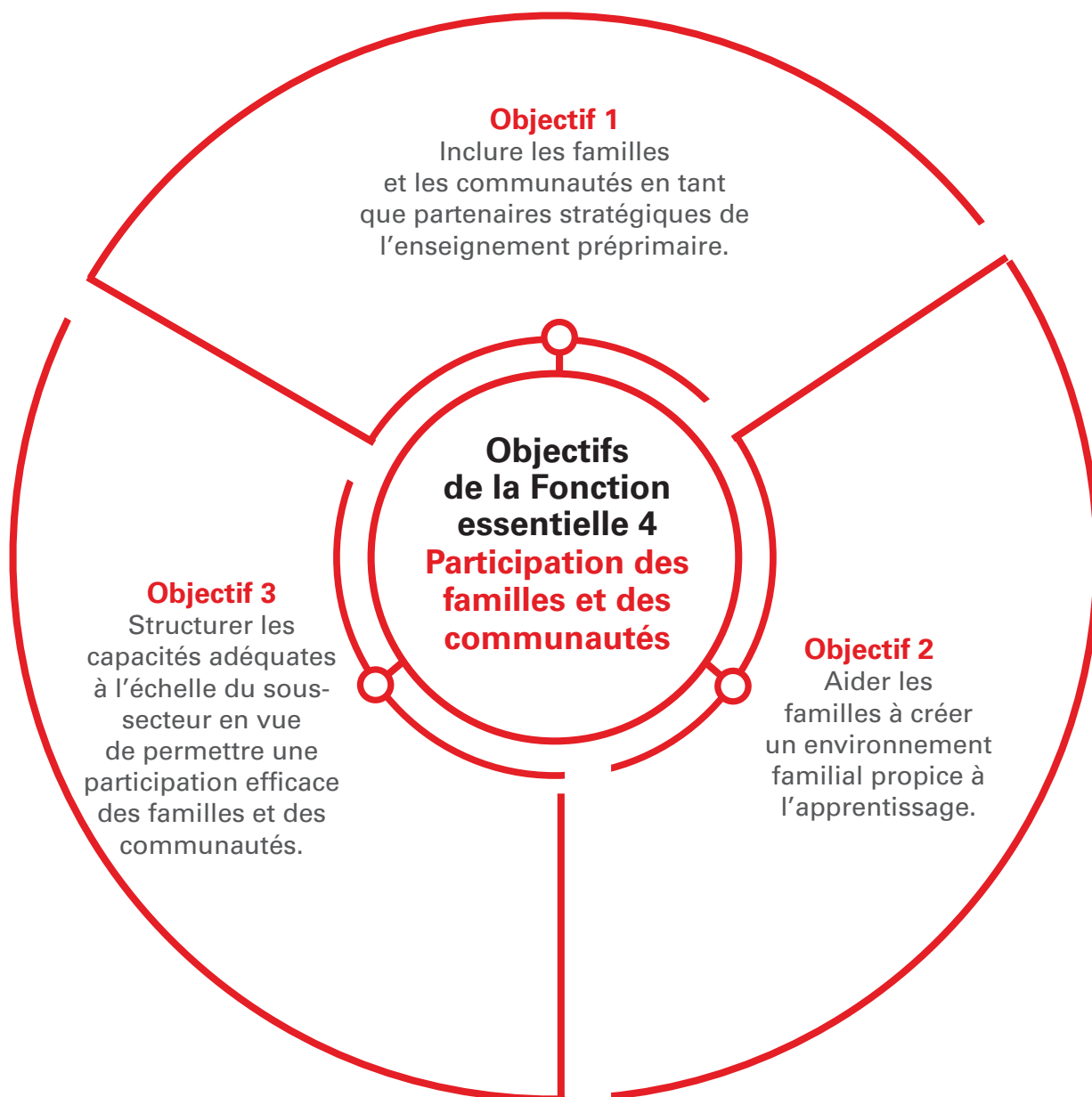
La littérature scientifique montre bien que le fait d'impliquer les familles et de permettre aux parents d'échanger régulièrement avec les enseignants du préprimaire présente de nombreux avantages⁷⁵. L'existence d'un lien étroit entre les familles et les programmes préprimaires facilite la transition entre l'apprentissage de l'enfant à la maison et son expérience en milieu préscolaire. Ce lien permet également d'établir des modèles d'interaction qui peuvent se poursuivre tout au long du parcours éducatif de l'enfant, ce qui améliore sensiblement ses résultats scolaires, de manière générale⁷⁶.

Par ailleurs, coopérer avec les familles permet aux enseignants de mieux connaître leurs jeunes élèves, et donc de mieux s'adapter aux besoins des enfants et de leurs familles. Enfin, les parents peuvent non seulement contribuer à faciliter la transition entre la maison et l'école, mais ce sont également eux qui créent la demande en faveur de services de qualité. Pour garantir l'accès universel à l'enseignement préprimaire, il est donc primordial de considérer les familles comme des partenaires et de coopérer avec elles dans le cadre du développement de l'enseignement préprimaire.

La participation des familles et des communautés désigne les nombreuses façons de relier les personnes en charge de jeunes enfants et la communauté élargie dans laquelle elles vivent aux services préprimaires. Le terme « communauté » englobe, par exemple, les quartiers, les ONG, les organisations confessionnelles et les autres services intervenant dans le domaine du développement de l'enfant tels que la protection sociale et les soins de santé. Ce type de participation prend de nombreux aspects, tant formels qu'informels, et sera différent selon la famille et selon le contexte⁷⁷. Les communautés étant le premier contact des enfants avec le monde extérieur, leur participation apparaît de plus en plus comme un élément essentiel à prendre en compte dans le développement ou le renforcement de l'enseignement préprimaire⁷⁸.

Selon le principe d'efficacité, les communautés peuvent apporter des atouts supplémentaires au sous-secteur primaire, par exemple en mettant des espaces à disposition des programmes préscolaires, ou en fournissant des orientations ou des services complémentaires de santé et de nutrition destinés aux jeunes enfants. Une communauté impliquée peut également constituer un réseau social à même de réduire le stress des parents, de favoriser la cohésion sociale et d'aider les familles à faire des choix éclairés, en particulier dans des contextes défavorisés ou vulnérables⁷⁹.

Les trois objectifs associés à cette quatrième fonction essentielle sont présentés ci-dessous.





© Elena Chernyshova / Panos Pictures

Rôle de cette fonction essentielle dans le sous-secteur

La diversité des prestataires de services d'EPE accroît le rôle des parents et des familles dans le choix de l'établissement préscolaire et dans la demande de services d'EPE. Donner la priorité à la participation des familles dans l'ensemble du sous-secteur préprimaire peut avoir des retombées très positives pour les enfants. Par exemple, lorsque les parents sont impliqués, ils sont beaucoup plus susceptibles de le rester et de soutenir l'apprentissage de leurs enfants jusqu'à l'école primaire et au-delà.

Toutefois, la participation des familles et des communautés est généralement l'un des talons d'Achille du sous-secteur de l'EPE. Dans la plupart des systèmes d'EPE nouvellement mis en place, les familles et les communautés ne constituent pas un public cible, et la participation des familles ne fait pas partie des missions essentielles. La participation des familles n'étant pas un aspect essentiel du plan sectoriel d'éducation global, elle est généralement négligée. Il s'agit pourtant d'un élément crucial au niveau préscolaire, d'une part car c'est la première fois que l'enfant sort de son milieu familial, et d'autre part car l'apprentissage se fait toujours autant (sinon plus) à la maison que dans le cadre du programme préprimaire.



Objectif 1 Inclure les familles et les communautés en tant que partenaires stratégiques de l'enseignement préprimaire.

Les familles et les communautés jouent un rôle fondamental en tant que fervents défenseurs d'un enseignement préprimaire de qualité. Les familles savent et comprennent ce qu'implique la notion de « qualité » en matière d'EPE, et sont donc en droit d'exiger des programmes de qualité auprès des décideurs, et à contribuer à ces programmes.

Indicateurs de progrès relatifs à la mise en place de partenariats stratégiques avec les familles et communautés



La participation des familles et des communautés fait partie des priorités établies dans les plans ou politiques relatifs au sous-secteur préprimaire.

Les politiques et plans du sous-secteur préprimaire considèrent la participation des familles et des communautés comme une composante essentielle, non négociable, des services préprimaires de qualité et des stratégies de déploiement. Un organe rattaché au ministère de l'éducation, établi au niveau national ou infranational, est officiellement chargé de cette fonction essentielle.



Une combinaison de stratégies est déployée afin d'encourager la participation des familles et des communautés

Des partenariats sont noués entre les familles et les programmes d'EPE ; les parents participent non seulement en tant qu'« usagers » des services d'enseignement préprimaire, mais également de diverses façons, par exemple en tant que bénévoles, décideurs et partenaires consultatifs ou partenaires de gestion (voir le tableau 1).



La participation des familles et des communautés est prise en compte dans l'ensemble des fonctions essentielles du sous-secteur.

Par exemple, la participation de la communauté est prise en compte dans la planification et la budgétisation en mobilisant les ressources disponibles au niveau communautaire, et des normes sont élaborées en matière de participation des familles et des communautés, et intégrées aux programmes de formation des enseignants en mettant l'accent sur la communication et la collaboration avec les familles.



Les ressources communautaires sont mobilisées pour fournir des services préprimaires complets.

Les établissements préscolaires peuvent constituer des plateformes efficaces pour mettre à disposition un ensemble complet de services communautaires, par exemple au moyen d'orientations, de services de santé délocalisés dans les établissements, et d'autres structures et services communautaires pouvant être mobilisés afin de renforcer l'accompagnement holistique et global des enfants. Selon le contexte, les mécanismes de mobilisation des ressources communautaires peuvent inclure la sollicitation et l'utilisation des centres, bibliothèques, musées, ONG et entreprises de la communauté à l'appui de services d'enseignement préprimaire de qualité.



Objectif 2 Aider les familles à créer un environnement familial propice à l'apprentissage.

Le sous-secteur préprimaire peut servir de plateforme pour promouvoir l'apprentissage et le développement des enfants à la maison en proposant au besoin des programmes d'accompagnement parental, en mettant les familles en relation avec d'autres services en dehors du secteur éducatif, et en incitant les familles à offrir quotidiennement des expériences d'apprentissage enrichissantes à leurs enfants dans un cadre informel.

Indicateurs de progrès relatifs à la création d'un environnement familial propice à l'apprentissage



Les initiatives aidant les familles à créer un environnement familial propice à l'apprentissage sont intégrées au sous-secteur préprimaire.

L'appui à l'amélioration de l'apprentissage à la maison peut prendre différentes formes : visites à domicile en collaboration avec d'autres secteurs, ateliers de développement de l'enfant, formations et autres programmes destinés aux parents, accompagnement parental dans la langue parlée à la maison et campagnes publiques d'information et de sensibilisation.



Les programmes d'aide aux parents ciblent en priorité les familles les plus défavorisées et les plus vulnérables.

La collaboration avec les familles issues de milieux socioéconomiques défavorisés ou de groupes minoritaires est considérée comme particulièrement cruciale pour apporter aux familles l'aide dont elles ont besoin. De plus, les familles avec de jeunes enfants en situation de handicap étant plus susceptibles de vivre en retrait de la communauté, la création de liens avec le programme préprimaire peut s'avérer particulièrement bénéfique.

Tableau 1 : Exemples de stratégies visant à inclure les familles et les communautés dans l’enseignement préprimaire

<p>Encourager le bénévolat</p>	<p>Mobiliser et coordonner les parents ainsi que les autres membres de la communauté pour appuyer les programmes d’EPE. Les bénévoles peuvent apporter de précieuses contributions, par exemple en aidant à planifier et à gérer les aspects liés aux programmes et aux levées de fonds pour les centres d’EPE, en consacrant du temps à l’amélioration des installations, ou en partageant leurs aptitudes et leur expertise.</p>
<p>Impliquer les parents et les autres membres de la communauté dans les prises de décisions</p>	<p>Inclure les parents et les autres membres de la communauté dans les décisions relatives aux centres ou aux programmes d’enseignement préprimaire, et instituer des conseils/associations de parents ainsi que des organisations d’enseignants.</p>
<p>Collaborer avec la communauté</p>	<p>Recenser et relier les programmes préprimaires et les services communautaires tels que les soins de santé ou les mécanismes de protection sociale afin de renforcer les programmes ainsi que l’apprentissage et le développement holistiques des enfants.</p> <p>Impliquer les responsables communautaires dans la planification, l’élaboration ou l’adaptation des programmes d’accompagnement familial afin de refléter et d’appuyer les valeurs communautaires.</p> <p>Dans certains cas, les communautés peuvent jouer le rôle de prestataires de services en soutenant les services en place mais aussi en proposant des programmes communautaires gérés par des ONG locales, des organisations professionnelles ou des parents d’enfants.</p>

Tableau 2 : Exemples de stratégies visant à améliorer les environnements d’apprentissage à la maison

<p>Faciliter la communication avec les familles</p>	<p>Concevoir des moyens efficaces de communication bidirectionnelle entre les établissements préprimaires et les familles afin d’aborder le programme scolaire, les objectifs pédagogiques et les progrès des enfants.</p>
<p>Améliorer l’accompagnement parental en matière d’appui à l’apprentissage des enfants</p>	<p>Aider les familles à créer un environnement familial propice à l’apprentissage des enfants, par exemple en proposant des cours d’éducation parentale. Fournir aux familles des informations et des idées sur les moyens de stimuler le développement des enfants à la maison, et créer des plateformes qui permettent aux parents d’indiquer aux enseignants les techniques d’apprentissage qui fonctionnent avec leurs enfants à la maison.</p>
<p>Faciliter la coordination et les liens intersectoriels avec les autres services d’accompagnement des familles</p>	<p>L’accompagnement parental et l’enrichissement des possibilités d’apprentissage à la maison peuvent également être assurés par d’autres secteurs et plateformes tels que les services de protection sociale destinés aux enfants en situation de handicap. Le sous-secteur préprimaire peut faciliter l’établissement de liens avec ces services afin de promouvoir une approche coordonnée visant à appuyer le développement et l’apprentissage des enfants à la maison et à maximiser l’appui offert aux familles vulnérables.</p>



Objectif 3 Structurer les capacités adéquates à l'échelle du sous-secteur en vue de permettre une participation efficace des familles et des communautés.

Le personnel et la direction de l'enseignement préprimaire sont formés afin d'encourager la participation communautaire et les échanges entre les familles et les acteurs de l'EPE. Divers canaux de communication sont disponibles pour mettre en relation les différents échelons gouvernementaux, le personnel préprimaire et les familles, en généralisant la compréhension des objectifs communs entre les familles et les programmes préprimaires suivis par leurs enfants.

Indicateurs de progrès relatifs à l'efficacité de la mise en œuvre



Les parties prenantes du système d'EPE partagent une vision claire des objectifs relatifs à la participation des familles et comprennent leur rôle respectif dans l'appui à ces objectifs.

Des séminaires, des réunions et d'autres événements et dispositifs sont mis à profit pour partager et diffuser les objectifs et les stratégies relatifs à la participation des familles dans l'ensemble du sous-secteur, afin que tous les membres du personnel concernés connaissent leur rôle et leurs tâches dans la mise en œuvre. Des directives stratégiques portant spécifiquement sur les contenus pédagogiques et les systèmes éducatifs contribuent à créer une redevabilité mutuelle.



Les enseignants et les autres membres du personnel préprimaire sont formés et accompagnés de façon à encourager la participation des familles et des communautés.

Les enseignants et les membres du personnel clé, notamment les directeurs et les superviseurs, disposent de l'expertise et des aptitudes requises pour mener à bien les activités de participation des familles et des communautés.



Des ressources adéquates sont affectées à l'accompagnement et à la sensibilisation des familles.

Des ressources financières suffisantes sont allouées à l'ensemble du sous-secteur, du niveau national aux échelons locaux, afin de permettre une mise en œuvre efficace des programmes de sensibilisation. Les allocations budgétaires couvrent les coûts relatifs aux supports de sensibilisation des familles, à l'organisation d'ateliers destinés aux familles ou à la formation des enseignants et des superviseurs, ainsi que les coûts supplémentaires liés au personnel spécialisé dans l'accompagnement ou le conseil, dont l'intervention peut être nécessaire lors de la mise en place du programme d'aide aux familles.



Les pratiques relatives à la participation des familles et des communautés sont constamment évaluées et améliorées.

Le sous-secteur collecte les données et les informations relatives aux initiatives mises en place avec les familles et les communautés ainsi qu'aux niveaux de participation des familles, et utilise ces données pour évaluer et améliorer les stratégies et les programmes.

Principales considérations relatives à la **Fonction essentielle 4 – Participation des familles et des communautés**

- **Élaboration d'une stratégie globale.** Outre le ministère de l'éducation, les questions relatives aux familles et aux communautés relèvent généralement de la compétence de plusieurs autres ministères tels que ceux chargés de la protection sociale et de la santé. La définition des objectifs et l'élaboration d'une stratégie globale doivent s'inscrire dans un processus inclusif et coordonné qui englobe les ministères concernés, en portant une attention particulière aux possibilités permettant d'atteindre les familles grâce au sous-secteur préprimaire. Par ailleurs, les approches et les activités planifiées sont plus susceptibles d'être adaptées aux contextes familiaux et communautaires lorsque les parties prenantes nationales, infranationales et locales sont impliquées dans l'élaboration de la vision relative à la participation des familles.
- **Appui et incitations.** Le personnel préprimaire doit disposer de suffisamment de temps pour pouvoir suivre les formations nécessaires et participer aux activités d'accompagnement des familles. Il est important que le personnel préprimaire soit en mesure de bien expliquer aux familles les objectifs du programme et informer ces dernières des progrès réalisés par leurs enfants sur le plan du développement, ainsi que des meilleurs modes de collaboration qui permettent d'obtenir ces résultats. Les familles et les communautés sont susceptibles d'être plus impliquées si le système leur propose certaines incitations telles que la capacité de décider ou de peser sur les décisions intéressant les services dont bénéficient leurs enfants.
- **Diversité des familles et des communautés.** La participation est un aspect important pour créer la demande de services d'enseignement préprimaire. Ainsi, les stratégies visant à impliquer les familles et les communautés sont plus efficaces lorsqu'elles tiennent expressément compte de la diversité des connaissances, des croyances, des besoins et des spécificités culturelles d'une communauté donnée afin de s'y adapter. Pour que toutes les familles et tous les enfants se sentent bien accueillis, il est essentiel de se rapprocher des familles les plus défavorisées et les plus vulnérables, qui éprouvent souvent des difficultés de participation liées à des inégalités socioéconomiques et culturelles et à des différences linguistiques. Afin d'optimiser l'environnement d'apprentissage à la maison et à l'école, il est également crucial que les programmes préprimaires intègrent et exploitent les connaissances des familles concernant leurs enfants⁸⁰.



Fonction essentielle 5

Assurance qualité des services

L'objectif de cette fonction est de garantir la mise en place d'un cadre cohérent de contrôle et d'assurance qualité de l'enseignement préprimaire, ainsi que l'utilisation du contrôle de la qualité aux fins d'appui à l'amélioration continue des politiques et des pratiques.

Pour quelles raisons cette fonction est-elle essentielle au développement du sous-secteur ?

Les faits montrent que même lorsque l'accès des enfants aux services d'EPE augmente, les résultats scolaires ne s'améliorent pas toujours. La qualité de l'enseignement préprimaire est l'élément clé qui garantit des avancées pour les enfants⁸¹. Il est donc crucial de mettre en place des processus d'assurance qualité solides pour assurer le bon fonctionnement du sous-secteur préprimaire et la qualité de ses services.

Parmi les nombreux objectifs de l'assurance qualité, citons notamment la redevabilité, la gestion et l'amélioration des performances du sous-secteur, les campagnes d'information à destination des parents sur les possibilités d'enseignement préprimaire, ou encore le renforcement des politiques en vue de garantir leur adéquation avec les besoins des contextes nationaux et locaux⁸². L'assurance qualité est un processus continu qui commence par une définition claire de la qualité et des progrès, se poursuit par l'instauration de normes de qualité, et se prolonge par un examen rigoureux des mécanismes de contrôle, des outils et des ressources existants destinés à améliorer la prestation des services préprimaires⁸³. Tous ces éléments réunis concourent résolument à l'objectif d'égalité d'accès de tous les enfants aux services préprimaires.

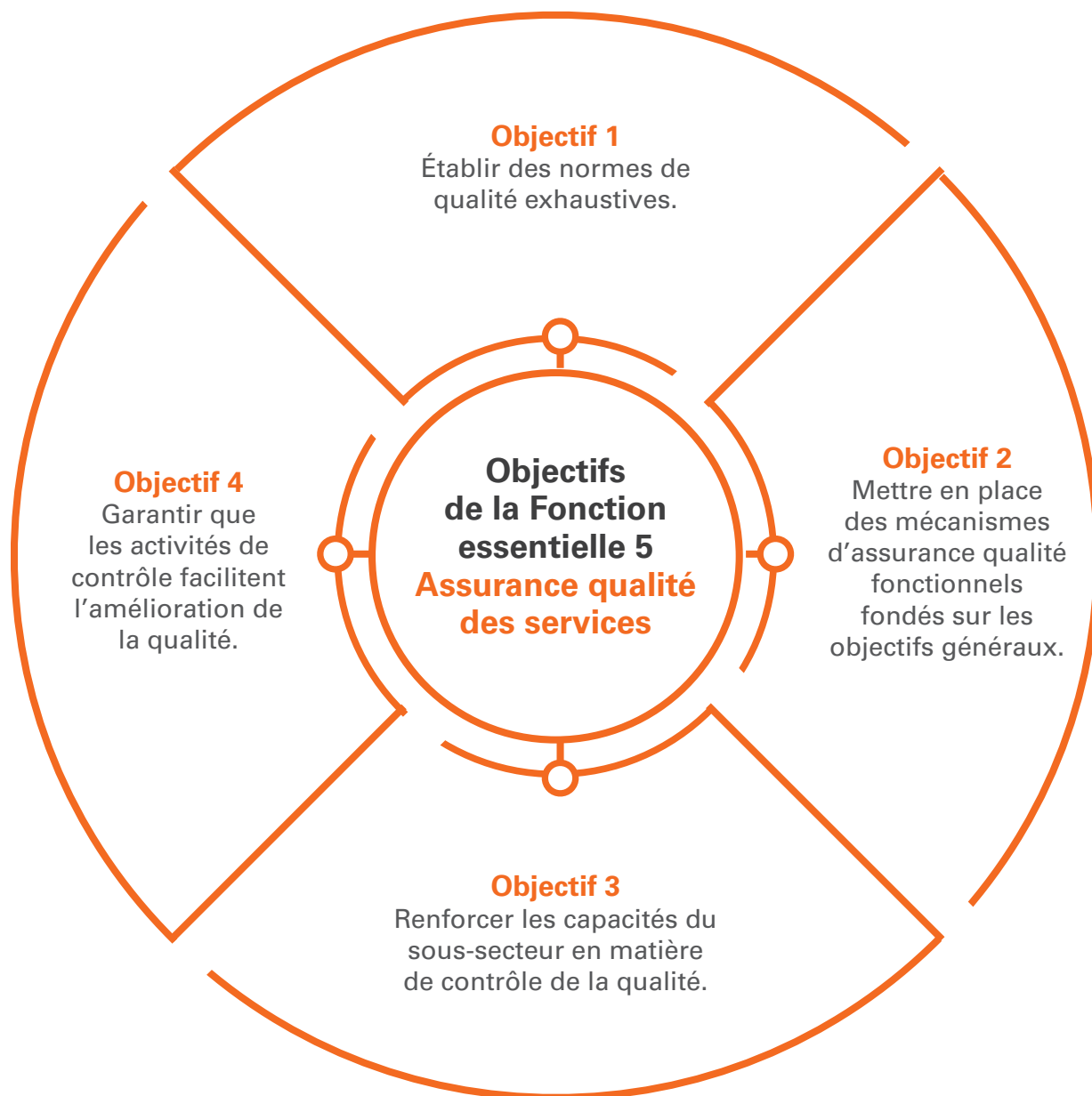
Pour les gouvernements, le système d'assurance qualité joue un rôle essentiel en permettant l'analyse et l'utilisation des données. Les données issues des activités de contrôle peuvent et doivent servir à éclairer les politiques et les investissements futurs destinés à améliorer la prestation des services. De plus, un système fonctionnel apporte des connaissances à l'ensemble parties prenantes sur l'état et la qualité des services préprimaires, ainsi que sur les objectifs fixés en matière de qualité.

Que sont les normes et les mécanismes d'assurance qualité ?

Les normes et les mécanismes d'assurance qualité sont des éléments complémentaires d'un sous-secteur préprimaire opérationnel. Si les normes définissent les objectifs et les attentes dans le domaine de l'enseignement préprimaire, les mécanismes d'assurance qualité aident les gouvernements à promouvoir la qualité et l'amélioration des services⁸⁴.

Bien que les termes « assurance qualité » et « contrôle de la qualité » soient fréquemment employés de façon interchangeable, précisons que le contrôle de la qualité met généralement l'accent sur la collecte de données à des fins de conformité avec les normes ou les exigences fixées, tandis que l'assurance qualité implique également des incitations visant à encourager l'amélioration continue⁸⁵. Établir des normes claires, exhaustives et mesurables permet de ne pas axer les systèmes d'assurance qualité sur des éléments facilement observables mais qui ne sont pas forcément les plus importants pour les jeunes enfants. Dans l'enseignement préprimaire, l'assurance qualité inclut généralement les composantes suivantes : normes de qualité du programme, systèmes de contrôle, observation des pratiques pédagogiques, appui à l'amélioration de la qualité fondé sur des données probantes, et gestion de l'ensemble du système d'assurance qualité⁸⁶.

Les quatre objectifs associés à cette cinquième fonction essentielle sont présentés ci-dessous.



**Les normes de qualité constituent l'axe central de l'assurance qualité.
Des normes claires, exhaustives et mesurables permettent d'articuler les systèmes d'assurance qualité autour des éléments fondamentaux pour les jeunes enfants.**

Questions clés à se poser pour instaurer un système d'assurance qualité efficace

- Quelles normes et/ou réglementations existent ou sont nécessaires pour garantir la qualité des services d'EPE dans votre pays ?
- Outre les programmes publics/ gouvernementaux, quels sont les autres prestataires disponibles dans votre environnement ? Seront-ils tous couverts par le système d'assurance qualité ?
- Quel est l'objectif principal du système d'assurance qualité de l'EPE (redevabilité, amélioration des performances, réglementation, etc.) ?
- Quelles seront les modalités de contrôle des environnements d'EPE ? Qui sera chargé de l'assurance et de l'amélioration de la qualité, et quels seront les capacités et les outils nécessaires aux acteurs concernés pour garantir l'efficacité de ces mécanismes ?
- Dans quelle mesure le contrôle de la qualité permettra-t-il une amélioration qualitative, tant au niveau des programmes que du système ? Comment les données de suivi seront-elles utilisées ?



Objectif 1 Établir des normes de qualité de services exhaustives.

La portée générale de ces normes est déterminée par les parties prenantes clés du sous-secteur et constitue la base de l'assurance qualité. Les normes sont claires, exhaustives et mesurables, et adoptent une approche holistique du développement de l'enfant qui couvre les multiples dimensions des environnements d'apprentissage précoce.

Indicateurs de progrès relatifs aux normes de qualité

- ✓ **Les normes de qualité reflètent les attentes des pays en matière de qualité.**

Les normes de qualité de service sont bien définies et mesurables. Elles doivent préciser si elles ont vocation à servir de normes minimales ou si elles permettront de fixer des objectifs à atteindre. Dans ce dernier cas, il peut être intéressant d'instaurer un système destiné à faire le lien entre les pratiques existantes et les pratiques souhaitées, en fonction du contexte.
- ✓ **Les normes de qualité sont exhaustives et fondées sur des données probantes.**

Les normes tiennent compte à la fois des facteurs structurels et de la qualité des processus. Les aspects structurels incluent les éléments tels que le nombre d'enfants par adulte, les règles de sécurité, l'environnement physique et l'hygiène, les qualifications des enseignants et le matériel disponible. La qualité des processus englobe les interactions enfants-enseignants, l'application du programme scolaire, l'utilisation de matériel par les enfants, ainsi que d'autres indicateurs relatifs au déroulement de l'apprentissage et de l'enseignement.
- ✓ **Les normes de qualité sont alignées sur les normes applicables au personnel et au programme d'EPE.**

Par exemple, si les normes de qualité font référence aux interactions enfants-enseignants, les normes applicables au personnel doivent inclure une composante relative à l'enseignement de la pédagogie dans le cadre de la formation initiale. De la même façon, les normes applicables au programme scolaire devront mettre l'accent sur les interactions enfants-enseignants et préciser les attentes relatives aux thèmes qui seront abordés.
- ✓ **Les normes sont conçues en tenant compte de l'objectif de contrôle.**

Les normes de qualité de service ne sont utiles que si elles sont réellement utilisées et si elles font l'objet d'un contrôle efficace. Si elles sont floues, les enseignants, les formateurs, les superviseurs ou les inspecteurs peuvent avoir du mal à les utiliser aux fins d'évaluation et d'amélioration de la qualité. La mise en évidence des objectifs de contrôle (p. ex., redevabilité, amélioration) lors de la phase de conception des normes permet de s'assurer que les normes ainsi élaborées seront utilisées conformément aux fins prévues. Idéalement, les personnes chargées des normes et celles chargées du contrôle travailleront de concert afin de mettre au point une approche cohérente et réaliste.

L'élaboration, l'adoption et l'utilisation de normes de qualité sont un excellent moyen d'harmoniser les attentes de toutes les parties prenantes clés du sous-secteur de l'EPE concernant la définition et la garantie de la qualité entre les différents prestataires de services.



Normes de qualité applicables aux prestataires de services

Dans l'idéal, les normes doivent pouvoir s'appliquer à tous les prestataires de services et s'utiliser dans tous les types de contexte (programmes publics, privés, communautaires et confessionnels). En plus des incitations financières et/ou non financières visant à encourager les prestataires de service à respecter les normes fixées, certains pays envisagent de prendre des mesures contre les établissements préscolaires qui ne se conformeraient pas aux normes dans un délai raisonnable, et de mettre en place des dispositifs de récompense pour valoriser les progrès accomplis dans l'amélioration de la qualité ou des performances⁸⁷.



Objectif 2 **Mettre en place des mécanismes d'assurance qualité fonctionnels fondés sur les objectifs généraux.**

Les décisions concernant les éléments à contrôler doivent s'aligner sur la vision globale de l'enseignement préprimaire et les résultats escomptés. Autrement dit, le suivi doit porter sur les éléments les plus importants. Une approche cohérente de l'assurance qualité se caractérise par un recours équilibré aux mécanismes de contrôle externes et internes, et prévoit un processus de reconnaissance et de récompense des réussites ou des améliorations qualitatives. Des outils adaptés et des processus normalisés de collecte de données sont mis en place pour encourager les améliorations parmi les prestataires et dans les différents contextes.

Indicateurs de progrès relatifs aux mécanismes d'assurance qualité

✓ **Le but principal et les objectifs du système d'assurance qualité sont clairement énoncés.**

Le contrôle de la qualité peut notamment viser à assurer la redevabilité quant à l'emploi des fonds gouvernementaux, à permettre la gestion et l'amélioration des performances en contexte préprimaire, ou encore à éclairer les choix des parents et le débat politique en produisant des données qui mettent en évidence les forces et les domaines d'amélioration.

✓ **Des mécanismes et des outils externes d'assurance qualité sont mis en place.**

Dans cette optique, il peut être nécessaire d'établir un processus d'accréditation ou d'enregistrement des prestataires de services, ainsi que des inspections ou d'autres examens externes pouvant s'inscrire dans le cadre des contrôles effectués par le ministère de l'éducation. Les processus adéquats de collecte de données sont de préférence normalisés dans le cadre du système national d'information sur la gestion des établissements d'enseignement (SIGE) ou d'autres dispositifs prévus à cet effet tels que les visites d'établissements scolaires.

✓ **Des mécanismes et des outils internes d'assurance qualité sont établis.**

Des mécanismes et des outils appropriés de contrôle interne (p. ex., des auto-évaluations) sont mis en place. Afin de faciliter le contrôle interne de la qualité, le personnel et les administrateurs peuvent s'appuyer sur des outils d'auto-évaluation (sondages, portefeuilles, listes de contrôle, etc.) qui leur permettent de décrire et d'analyser leur pratique ainsi que le fonctionnement global de leur environnement.

✓ **Les mécanismes d'assurance qualité internes et externes sont équilibrés et assortis d'un système d'incitation et de récompense des réussites ou des améliorations qualitatives⁸⁸.**

La mise en place d'un système de récompense proposant des incitations au personnel et aux prestataires de service peut contribuer à renforcer l'efficacité globale et le respect de l'assurance qualité. L'objectif est d'encourager toutes les parties prenantes (enseignants, administrateurs, autorités locales, etc.) à participer au contrôle des services préprimaires et à l'amélioration continue de leur qualité.

Alignement du but et des objectifs du système d'assurance qualité

La définition du but principal et des normes du système d'assurance qualité aura une incidence majeure sur la conception du système, notamment sur les acteurs chargés du contrôle, le type de données requises et le profil des utilisateurs de données. Il est important de faire en sorte que les objectifs du système d'assurance qualité soient conformes aux attentes de toutes les principales parties prenantes au système. Voici quelques exemples de systèmes d'assurance qualité⁸⁹ :

- Systèmes fondés sur la redevabilité. Ces systèmes visent à recenser les prestataires qui ne respectent pas les niveaux de qualité élémentaires et à leur adresser des avertissements, des sanctions ou des amendes.
- Systèmes fondés sur l'amélioration. Ces systèmes offrent des incitations ou d'autres mesures visant à encourager les prestataires de services d'EPE à améliorer la qualité de leurs services. Les objectifs d'amélioration et de redevabilité peuvent être combinés dans un même système.
- Systèmes fondés sur les choix parentaux. Ces systèmes reposent sur l'hypothèse selon laquelle les parents choisissent les établissements qui présentent la plus grande efficacité, en s'appuyant soit sur les données relatives à la qualité soit sur les résultats des enfants. Ce type de système d'assurance

qualité de l'EPE est indiqué lorsque les familles ont le choix entre différents prestataires. Il peut être particulièrement adapté aux systèmes comprenant un grand nombre d'établissements d'enseignement préprimaire privés.

Les objectifs ne s'excluent pas mutuellement, et les pays utilisent couramment le contrôle de la qualité à des fins diverses. Toutefois, lorsqu'un système d'assurance qualité poursuit plusieurs objectifs, il peut exister des tensions entre le contrôle effectué aux fins de redevabilité, qui porte généralement sur le personnel et les services, et le contrôle effectué aux fins de gestion de la performance, qui consiste en une réflexion ouverte sur les points à améliorer⁹⁰. Les pays doivent donc trouver un équilibre entre, d'une part, la nécessité de disposer de systèmes d'assurance qualité permettant d'exercer un contrôle grâce au suivi externe, et, d'autre part, la volonté de soutenir la participation et la coopération des prestataires de service grâce aux processus de contrôle.



Objectif 3 Renforcer les capacités du sous-secteur en matière de contrôle de la qualité.

La qualité fait l'objet d'un suivi systématique dans les principaux domaines du sous-secteur, et les capacités de contrôle sont renforcées du niveau national au niveau local, en définissant clairement les rôles et les responsabilités en vue de maximiser la couverture et la qualité des données.

Indicateurs de progrès relatifs aux capacités de contrôle

- ✓ **Les rôles et les responsabilités des différents échelons gouvernementaux en matière de contrôle de la qualité sont clairement définis.**

Un système de contrôle efficace précise le ou les organismes chargés de la gestion et de la réalisation des activités de contrôle et d'assurance qualité aux niveaux national, infranational et local. Il existe des outils de contrôle pour chaque niveau concerné⁹¹.
- ✓ **Des effectifs suffisants sont affectés et déployés aux fins de contrôle du sous-secteur ; ils bénéficient d'une formation et d'un accompagnement appropriés.**

Tous les membres du personnel susceptibles de participer à des activités externes ou internes de collecte de données et de contrôle possèdent l'expertise et les aptitudes requises pour contrôler l'application des normes et des règles relatives aux services, et pour prendre toute autre mesure prévue par le système d'assurance qualité.
- ✓ **Des ressources financières suffisantes sont affectées à l'assurance qualité.**

Le sous-secteur est doté de ressources financières adéquates pour appuyer efficacement la formation et le perfectionnement continu du personnel, notamment en cas de modifications ou de nouvelles exigences. Par exemple : formation des inspecteurs à la collecte de données sur site, formation et aide au renseignement des formulaires et des bases de données à destination des administrateurs locaux, et formation sur les moyens d'aider les prestataires de services à répondre aux besoins d'amélioration de la qualité.
- ✓ **Les activités de contrôle sont coordonnées.**

Le système est doté de plans spécialement destinés à coordonner l'ensemble des activités de contrôle et la circulation des données entre les différents niveaux (national, régional, local), quel que soit l'objet du suivi (qualité des services, performances du personnel, résultats des enfants, etc.), en veillant à ce que les informations recueillies à un niveau donné soient transmises aux personnes chargées de l'amélioration de la qualité aux autres niveaux.

► **Maintien de la qualité dans tous les contextes**

En principe, la qualité de l'EPE est garantie dans tous les environnements d'apprentissage précoce. Cependant, lorsqu'il existe plusieurs types de prestataires, il peut être difficile d'intégrer un secteur aussi diversifié, et parfois non ou insuffisamment réglementé, à un système d'assurance qualité si celui-ci ne prévoit pas d'incitations et/ou de mécanismes d'application tangibles – y compris des effectifs suffisants pour contrôler les prestataires privés. Il est fondamental de prévoir des procédures applicables dans ces différents contextes, qui permettent une collecte de données coordonnée et cohérente, et, dans la mesure du possible, qui exploitent les ressources disponibles et réduisent les doublons dans les méthodes de supervision. Des activités supplémentaires de chiffrage et de financement permettront au ministère de tutelle de déterminer quel budget allouer à ce type de système inclusif d'assurance qualité⁹².



Objectif 4 Garantir que les activités de contrôle facilitent l'amélioration de la qualité.

Les données recueillies grâce aux activités de contrôle sont utilisées à des fins diverses : révision ou élaboration de politiques sous-sectorielles, adoption ou réajustement des décisions de financement en faveur de l'enseignement préprimaire, révision ou meilleure mise en œuvre du programme d'enseignement préprimaire ou de la formation des enseignants, définition des corrections à apporter à l'environnement ou des sanctions à prendre contre les prestataires, et recensement des besoins du personnel en matière de perfectionnement, de tutorat et d'appui technique.

Indicateurs de progrès relatifs à la facilitation de l'amélioration de la qualité

- ✓ **Les activités de contrôle génèrent des informations pertinentes aux niveaux local, régional et/ou national afin d'appuyer l'amélioration continue des politiques et des pratiques.**

Les informations et les données recueillies contribuent au développement du sous-secteur dans une optique d'amélioration de la qualité et des résultats des enfants à tous les niveaux du système. La pertinence et l'efficacité des données relatives à l'amélioration des politiques et des programmes sont régulièrement examinées aux différents échelons gouvernementaux.
- ✓ **Les données sont accessibles aux décideurs concernés du sous-secteur préprimaire.**

La transparence est assurée par la publication des données et des résultats de contrôle et par le fait que les données pertinentes sont rendues accessibles et compréhensibles par les principales parties prenantes (p. ex., diffusion de bilans sur la qualité de l'éducation préscolaire ou publication des résultats des examens qualitatifs officiels). Les obstacles à la circulation des données entre les différents échelons gouvernementaux doivent être supprimés.
- ✓ **Des outils et des processus sont mis en place pour faciliter l'amélioration de la qualité.**

Une assurance qualité efficace repose sur des processus normalisés de reconnaissance et/ou de récompense des réussites et des améliorations obtenues, en fournissant par exemple aux professionnels ou aux prestataires un retour d'information détaillé à la suite des contrôles/inspections. En outre, ces boucles de rétroaction offrent des pistes de réflexion au personnel préscolaire, et donnent lieu à des plans d'amélioration de la qualité destinés aux prestataires peu performants.
- ✓ **Des mesures concrètes d'appui sont mises en place à l'échelle du système.**

La création de liens entre les environnements d'EPE, les spécialistes techniques et les établissements d'enseignement supérieur, ou encore la collaboration entre les ministères de l'éducation et les institutions de formation des enseignants, font partie des moyens qui permettent d'améliorer la qualité et d'intégrer la formation, le tutorat et les autres perspectives de perfectionnement professionnel. Lorsque les systèmes d'assurance qualité ont à la fois pour objet la redevabilité et l'amélioration, les participants doivent se sentir à l'aise pour réfléchir à des domaines d'amélioration sans craindre des conséquences négatives.

Principales considérations relatives à la Fonction essentielle 5 – Assurance qualité des services

- **Les normes de qualité ne sont pas une fin en soi.** Bien que les normes de qualité soient au cœur du système, elles ne constituent pas un élément isolé. Pour remplir leur fonction, elles doivent reposer sur des objectifs d'assurance qualité clairement définis et sur des mécanismes de contrôle et d'amélioration continus de la qualité.
- **Garantir les ressources humaines nécessaires à l'assurance qualité du sous-secteur.** Tous les membres du personnel susceptibles de participer à des collectes de données, des contrôles ou d'autres activités d'assurance qualité devront se prévaloir de l'expertise et des aptitudes requises pour contrôler la qualité des services d'EPE. Les membres du personnel concernés sont les inspecteurs, les enseignants, les directeurs d'établissements/superviseurs, les encadrants et les membres des organismes de réglementation ou d'accréditation. Les aptitudes demandées sont variables mais peuvent inclure la collecte, l'analyse et l'exploitation de données, des activités de réflexion fondées sur les données, ou encore l'élaboration de plans d'amélioration spécifiques à l'enseignement préprimaire.
- **Si les inspecteurs du préprimaire font partie du système d'éducation, il convient de s'assurer que :**
 - les inspecteurs sont suffisamment nombreux pour pouvoir visiter tous les établissements préscolaires à une fréquence raisonnable ;
 - les inspecteurs ont été formés aux particularités de l'apprentissage précoce ; et que
 - les obstacles à la visite des établissements ont été levés, en particulier dans les zones rurales et isolées où la mise en place d'une réponse différenciée peut aider à adapter et à cibler les ressources en fonction des besoins.
- **Données à collecter** Les diverses parties prenantes du sous-secteur de l'EPE ont besoin de différents types de données et d'informations pour prendre des décisions appropriées concernant les politiques et les pratiques du sous-secteur.

Par exemple :

- Au niveau micro (local), les données éclairent les décisions opérationnelles relatives aux activités préprimaires, généralement au niveau des districts et des programmes (p. ex., décisions locales concernant l'utilisation des ressources de portée intermédiaire).
 - Au niveau intermédiaire (infrarégional), les données éclairent les décisions de gestion relatives à l'affectation et au contrôle des ressources et, par la suite, les décisions centrales/nationales.
 - Au niveau macro (central/national), les données éclairent les décisions relatives à la planification stratégique telles que la vision sous-tendant les services préprimaires, les objectifs politiques à moyen et long terme et les normes⁹³.
- L'un des moyens de normaliser les processus de collecte de données consiste à coordonner et à intégrer le contrôle et l'assurance qualité dans les plateformes et les sources de données existantes, en particulier le SIGE. Pour esquisser un tableau national de la qualité du sous-secteur préprimaire, il est possible de mettre en place un sous-ensemble d'indicateurs qui alimentera régulièrement les systèmes de collecte de données existants tels que le SIGE⁹⁴. Ce dernier peut servir de base pour apporter des améliorations à tous les niveaux.
- **Stratégie et vision en matière d'assurance qualité.** L'élaboration et la mise en œuvre d'un système d'assurance qualité exigent du temps et des ressources, ainsi qu'un engagement systématique et durable. Cette démarche suppose une institutionnalisation du système d'assurance qualité en tant que pratique centrale du gouvernement. Les services d'assurance qualité du ministère de l'éducation, les organismes/comités nationaux d'assurance qualité et les organes d'accréditation sont bien placés pour appuyer les tâches constitutives du système d'assurance qualité. Certains pays peuvent également disposer d'organismes ou de comités centraux consacrés à l'EPE, qui pourront participer aux missions d'assurance qualité⁹⁵.

Section 4

Garantir des résultats pour les enfants grâce à la cohérence systémique

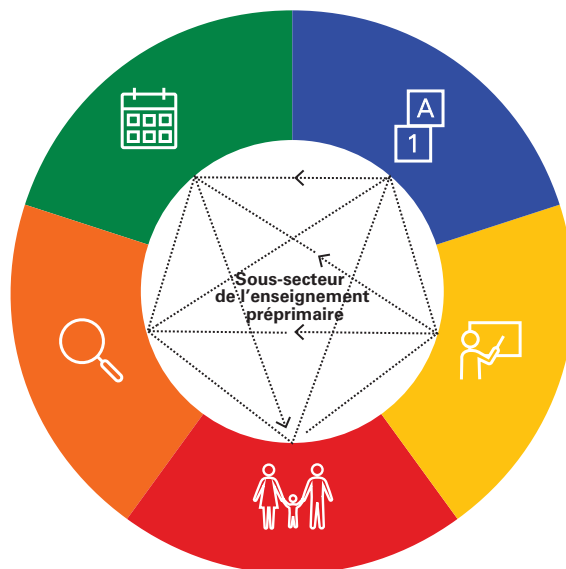


Cohérence entre les cinq fonctions essentielles du sous-secteur

Chacune des cinq fonctions présentées dans ce cadre est essentielle pour dispenser des services préprimaires de qualité et pour, à terme, optimiser l'apprentissage et le développement des enfants. Toutes ces fonctions doivent bénéficier d'une attention et de ressources équivalentes, en assurant leur coordination et leur cohérence (voir la figure 9).

La coordination de ces cinq fonctions essentielles est importante, et les réformes ou améliorations nécessaires dans un domaine donné du sous-secteur doivent être examinées en tenant compte de leurs effets sur les autres domaines. Par exemple, si un gouvernement réalise des investissements importants dans l'élaboration de programmes scolaires et les normes (fonction essentielle 2), mais n'investit pas dans la mise à jour du perfectionnement professionnel afin de permettre aux enseignants d'appliquer ces programmes scolaires (fonction essentielle 3), ces efforts auront une incidence limitée sur la qualité des programmes et les résultats des enfants.

Figure 9. Les cinq fonctions essentielles interdépendantes du sous-secteur préprimaire



Obtention de résultats à tous les niveaux

Bien qu'il soit essentiel de disposer d'un ministère de l'éducation nationale doté de capacités suffisantes au niveau central pour dégager une vision, planifier et dispenser un enseignement préprimaire de qualité, la réussite de la planification et de la mise en œuvre se heurte à des obstacles aux différents échelons gouvernementaux. La solidité du sous-secteur de l'enseignement préprimaire dépend *in fine* de l'efficacité de sa mise en œuvre dans les districts ou au niveau local. La planification et l'élargissement durable et à long terme de l'EPE supposent l'alignement et la coordination des politiques, des financements, des capacités et de l'assurance qualité entre les différents niveaux de gouvernement.

La solidité du sous-secteur de l'enseignement préprimaire dépend *in fine* de l'efficacité de sa mise en œuvre dans les districts ou au niveau local.

Il existe de nombreux exemples illustrant la façon dont le manque de coordination entre les niveaux central et local

entrave l'obtention de résultats équitables et positifs pour les enfants. Les lignes directrices nationales relatives aux programmes scolaires peuvent être bien pensées, mais mal appliquées au niveau local, en raison de la non-prise en compte du perfectionnement professionnel des enseignants dans la budgétisation locale. De la même façon, les budgets alloués au niveau central peuvent ne pas atteindre les services préprimaires car les fonds sont réaffectés à d'autres priorités du district, ou parce que les dépenses ne font l'objet d'aucun suivi dans le cadre de systèmes de redevabilité transparents. Ces obstacles peuvent résulter d'une mauvaise coordination au sein d'un ministère unique et entre les principales autorités éducatives chargées des différents aspects du sous-secteur. Par exemple, alors qu'un ministère national sera responsable de l'enseignement préprimaire, une commission chargée des manuels scolaires pourra aider à l'élaboration des supports pédagogiques d'EPE, et une direction de la formation pourra superviser le perfectionnement professionnel initial des enseignants. En outre, les autorités régionales et les bureaux locaux pourront assurer conjointement la gestion du perfectionnement professionnel continu. La nature complexe du secteur dans son ensemble, et plus particulièrement du sous-secteur, exige une coordination et une planification conjointes efficaces, ainsi qu'une communication ouverte entre les différents niveaux de gouvernement.

À l'inverse, une bonne coordination entre les différents échelons gouvernementaux peut renforcer la pratique, car des évolutions positives au niveau local peuvent avoir des répercussions au niveau national/infranational. Par exemple, le recours à des techniques d'enseignement innovantes au niveau local peut influencer favorablement la politique nationale relative au cadre pédagogique du programme d'enseignement préprimaire ainsi que les bonnes pratiques.

Figure 10. Échelons du sous-secteur



Effets de la mise en œuvre et résultats souhaités pour les enfants

Si l'amélioration du système d'EPE s'obtient par la consolidation d'un environnement favorable et l'appui à tous les domaines fondamentaux du sous-secteur, c'est au niveau de la mise en œuvre que les effets sur les enfants se font le plus ressentir. Les résultats tangibles obtenus dans un sous-secteur préprimaire efficace seront examinés à la fois sur le plan du renforcement de l'égalité d'accès aux services préprimaires, mais également en ce qui concerne l'effet le plus attendu, à savoir l'amélioration de l'apprentissage et du développement des enfants. Ces résultats sont le reflet direct de la cohérence et de l'efficacité avec lesquelles sont appliqués les principes généraux d'équité, d'efficacité, de réactivité, de coordination et de souplesse.

Les expériences positives et l'apprentissage précoce d'un enfant dépendent de la qualité des services et des soins qu'il reçoit dans son environnement quotidien. S'agissant des programmes préprimaires, il est important que les résultats souhaités pour les enfants orientent dès le départ l'ensemble de la planification et de l'action à l'échelle du sous-secteur, ainsi que la mise en œuvre au niveau local.

La dynamique s'accélère dans ce domaine : les pays commencent à faire état de progrès dans la réalisation de la cible 4.2 des objectifs de développement durable, et l'UNICEF s'apprête à publier en 2020 une version révisée du module des enquêtes en grappes à indicateurs multiples (MICS) afin d'accompagner le suivi national des résultats en matière d'apprentissage et de développement de l'enfant.

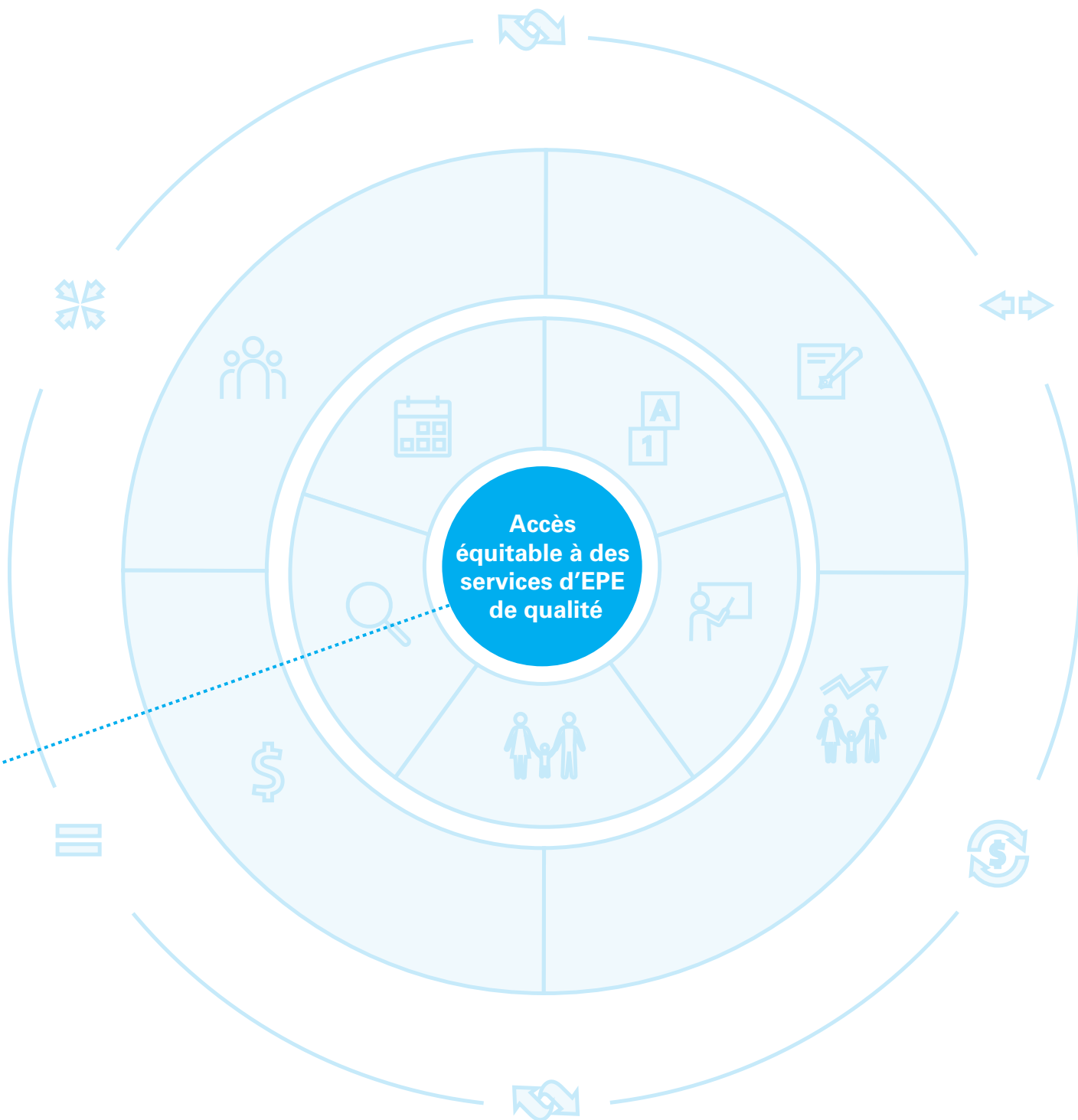
L'augmentation des dépenses publiques en faveur de l'EPE entraînera également une pression accrue pour démontrer les effets des politiques, à savoir une meilleure préparation à la scolarité et de meilleurs résultats d'apprentissage précoce. L'évaluation des résultats des enfants en tant que fonction d'un système préprimaire amélioré est une tâche difficile qu'il convient d'envisager comme un levier de changement stratégique. Dans le contexte d'une stratégie nationale de déploiement ou d'amélioration des services d'EPE, le suivi régulier des résultats des enfants au moyen d'études nationales telles que les enquêtes en grappes à indicateurs multiples (MICS) ou l'enquête démographique et de santé (EDS) peut donner un aperçu utile des progrès réalisés au fil du temps, et constitue un bon moyen d'évaluation des principaux objectifs d'orientation du sous-secteur. Les MICS permettent également d'analyser un échantillon représentatif à l'échelle nationale afin de mettre en évidence les schémas d'inégalité relatifs à la prestation des services d'EPE et aux résultats de développement. Le recueil de ces données permet de déterminer si l'amélioration des résultats concerne tous les groupes d'enfants, et si l'amélioration du sous-secteur à long terme contribue à réduire les écarts en matière de résultats scolaires.

Résultat



Amélioration de l'apprentissage et du développement des enfants

Figure 11. Des résultats positifs pour les enfants grâce au renforcement du sous-secteur



Section 5

Appliquer le cadre conceptuel pour faciliter l'accès à l'enseignement préprimaire



Comme utiliser ce cadre ?

Les gouvernements et leurs partenaires doivent impérativement s'appuyer sur une vision d'ensemble ambitieuse et exhaustive afin de développer l'enseignement préprimaire. Le présent document offre un cadre souple pour aider les gouvernements à renforcer leur vision et leur plan en faveur de l'enseignement préprimaire, en ayant pour objectif de construire un sous-secteur capable d'offrir une EPE équitable et de qualité. Le cadre met en lumière les problèmes systémiques présents au niveau de l'environnement favorable ainsi qu'un ensemble complet de priorités à prendre en compte pour les cinq fonctions essentielles du sous-secteur de l'EPE.

Le document propose un schéma de base destiné à favoriser la participation systématique des gouvernements afin d'établir un plan d'enseignement préprimaire sur mesure et cohérent. Il est conçu pour permettre une réflexion sur les améliorations possibles à apporter aux systèmes aux différents stades de développement (voir la figure 12). Le présent cadre peut être utilisé de multiples façons.

Certains gouvernements souhaiteront peut-être l'utiliser simplement pour inciter à la réflexion et au débat, permettre une compréhension élémentaire de leur système

préprimaire, et se faire une idée des éléments requis pour commencer à développer un sous-secteur efficace. Le cadre peut alors servir à stimuler le dialogue entre les parties prenantes, par exemple en mettant l'accent sur l'éventail de perspectives offert par les différents types de prestataires de services préprimaires en matière de qualification des enseignants.

Dans les pays disposant déjà d'un sous-secteur préprimaire bien établi, le cadre pourra être utilisé pour mieux comprendre les lacunes persistantes susceptibles d'exiger une attention accrue ou de donner lieu à des réformes. Par exemple, le cadre peut servir à approfondir le débat et à planifier la mise en relation et la coordination du système d'enseignement supérieur avec les initiatives de formation locales, ou à consolider les boucles de rétroaction nécessaires à l'exploitation des données de suivi aux fins d'amélioration continue des services.

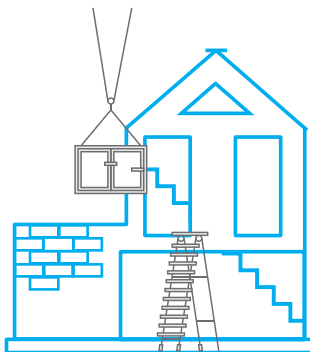
Même les pays confrontés à une situation d'urgence peuvent trouver dans le présent cadre des éléments utiles pour éclairer les plans d'action en faveur de l'EPE ou élaborer des stratégies de transition entre le sous-secteur et le continuum de l'action humanitaire et du développement.

Figure 12. Stades de développement du sous-secteur

Sous-secteur de l'enseignement préprimaire peu dynamique



Sous-secteur de l'enseignement préprimaire émergent



Sous-secteur de l'enseignement préprimaire bien établi



Sans perdre de vue les objectifs du cadre, les gouvernements sont invités à prendre connaissance des rappels et des conseils suivants :

- **Chaque pays et groupe d'utilisateurs donne au présent cadre la signification de son choix.** Le système préprimaire de chaque pays devra présenter un aspect et un fonctionnement propres au contexte local. À cet effet, le cadre décrit les fonctions essentielles, les domaines prioritaires, les objectifs et les indicateurs de progrès qui se sont souvent avérés pertinents et utiles dans différents pays. Ces objectifs et indicateurs de progrès doivent être adaptés et hiérarchisés de manière cohérente en tenant compte du contexte propre à chaque pays.
- **Le cadre ne vise pas à prescrire ou à imposer rigoureusement l'organisation et les services du sous-secteur préprimaire d'un pays donné, ni les modalités de prestation de ces services ou les améliorations essentielles à apporter.** Compte tenu des différences notables existant entre les pays, les contextes et les cultures, le présent cadre ne préconise pas non plus de suivre une séquence figée d'étapes lors de la mise en place ou de l'élargissement des services préprimaires.
- **Le présent cadre adopte une perspective axée sur le renforcement des systèmes et une vision à long terme des services préprimaires.** Le processus de développement ou d'élargissement du sous-secteur préprimaire

a plus de chances de réussir lorsque les actions sont proposées et examinées dans une perspective globale. À terme, la mise en place ou l'amélioration du sous-secteur préprimaire vise à favoriser de meilleurs résultats et des perspectives d'avenir améliorées pour les enfants, en particulier ceux qui vivent dans la pauvreté ou des conditions difficiles. Lorsque les débats relatifs à l'établissement des priorités sous-sectorielles deviennent complexes ou houleux, il est toujours utile de se poser la question suivante : Comment cette action aidera-t-elle les enfants et leur famille ?

Les fonctions essentielles et les objectifs connexes décrits dans le présent cadre constituent des points de départ. Ces objectifs et les indicateurs de progrès afférents doivent être adaptés et hiérarchisés de manière cohérente en tenant compte du contexte propre à chaque pays.

Ressources complémentaires

La définition d'un ensemble complet de priorités pour le sous-secteur de l'EPE et la mise en place d'actions prioritaires commencent souvent par une réflexion et un processus de diagnostic approfondis. Ce type d'analyse systématique peut prendre la forme d'un plan d'action sous-sectoriel. Pour compléter le présent cadre conceptuel, l'UNICEF a mis au point l'*Outil d'analyse du sous-secteur préprimaire* et le *Guide d'utilisation* associé, qui visent à faciliter la mise en œuvre, tout en engageant une réflexion, un débat et une planification de l'action à l'échelle nationale en tenant compte des forces et des besoins du sous-secteur.

Outil d'analyse du sous-secteur de l'enseignement préprimaire

Cet outil a été conçu afin de compléter le cadre conceptuel et d'aider les pays à organiser et à rationaliser ce processus.

En utilisant cet outil, les parties prenantes nationales peuvent évaluer de manière systématique et collaborative les forces et les faiblesses de leur système national d'enseignement préprimaire, afin d'éclairer l'amélioration de la planification et de la programmation dans le domaine de l'EPE. Plutôt que de fournir des repères, l'outil permet de systématiser le traitement des problèmes et des carences, d'orienter la réflexion, de structurer les capacités dans les domaines clés et d'aider les pays à déterminer quels aspects prioritaires du sous-secteur peuvent être modifiés, et quels processus peuvent être renforcés.

L'outil est prévu pour une utilisation à titre consultatif, dans le cadre d'ateliers nationaux réunissant les parties prenantes du secteur de l'éducation et les principaux partenaires. Il est conçu pour maximiser la participation des différents acteurs concernés, l'objectif étant de favoriser l'appropriation des processus d'analyse et de planification systématiques du sous-secteur préprimaire. Il existe également des modèles d'ateliers qui peuvent être adaptés à des fins diverses. Ces derniers seront prochainement publiés et accessibles en ligne.

Grâce à ces suggestions et ces ressources, nous espérons que toutes les personnes qui œuvrent en faveur de services préprimaires de qualité pour tous les enfants trouveront de précieuses indications dans le présent cadre et les outils qui lui sont associés. Nous vous invitons à utiliser ces documents de la manière que vous jugerez appropriée, compte tenu des spécificités actuelles et futures de votre contexte.



Notes de fin de document

- 1 Commission internationale sur le financement des opportunités éducatives dans le monde, *La génération d'apprenants : investir dans l'éducation pour un monde en pleine évolution*, Commission pour l'éducation, New York, 2016.
- 2 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Un monde prêt à apprendre : Accorder la priorité à une éducation préscolaire de qualité*, UNICEF, New York, avril 2019.
- 3 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Les premiers moments comptent pour chaque enfant*, UNICEF, New York, 2017.
- 4 Un monde prêt à apprendre.
- 5 La génération d'apprenants : investir dans l'éducation pour un monde en pleine évolution.
- 6 Ibid.
- 7 *Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030*. Disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global%20Indicator%20Framework%20after%202019%20refinement_Fre.pdf>.
- 8 Un monde prêt à apprendre.
- 9 Ibid.
- 10 Ibid.
- 11 Ibid.
- 12 Cadres et ressources consultés : Approche systémique pour de meilleurs résultats dans le domaine de l'éducation (SABER) (Banque mondiale), Guide méthodologique pour l'analyse sectorielle de l'éducation (Partenariat mondial pour l'éducation) et série de rapports Petite enfance, grands défis (Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE]).
- 13 Arnold Ross D. et Jon P.Wade, « A definition of systems thinking: a systems approach », *Procedia Computer Science*, vol. 44, 2015, p. 669-678. Disponible à l'adresse suivante : <www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1877050915002860>.
- 14 Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Classification internationale type de l'éducation (CITE) 2011*, UNESCO et ISU, Paris et Montréal, 2012.
- 15 Un monde prêt à apprendre.
- 16 Emily Vargas-Barón, « Building and Strengthening National Systems for Early Childhood Development », *Handbook of Early Childhood Development Research and Its Impact on Global Policy*, Oxford University Press, New York, 2013, p. 443-466.
- 17 John Bennett, « Benchmarks for Early Childhood Services in OECD Countries », document de travail Innocenti, UNICEF, New York, 2008 ; Organisation de coopération et de développement économiques, *Petite enfance, grands défis III : Boîte à outils pour une éducation et des structures d'accueil de qualité*, OCDE, Paris, 2012.
- 18 Njora Hungi et Moses Ngware, « The Effects of Pre-school Participation on Mathematics Achievement of Grade 6 Pupils in Uganda », *Educational Research for Policy and Practice*, vol. 17, no 2, juin 2018, p. 105-126 ; Samuel Berlinski, Sebastian Galiani et Paul Gertler, « The Effect of Pre-Primary Education on Primary School Performance », *Social Science Research Network (SSRN) Electronic Journal*, vol. 93, no 1, p. 219-234. Disponible à l'adresse suivante : <doi 10.1016/j.jpubeco.2008.09.002> (consulté le 30 mars 2019) ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance, « Philippines Early Childhood Care and Development Longitudinal Study: Longitudinal study of the effects of early childhood care and development on the learning experiences and performance of kindergarten students through Grade 2 in the Philippines – Rounds 1, 2 and 3 (out of 4 rounds), longitudinal report », UNICEF, New York, 2017, p. 11 ; Samuel Berlinski, Sebastian Galiani et Marco Manacorda, « Giving Children a Better Start: Pre-school attendance and school-age profiles », *Journal of Public Economics*, vol. 92, no 5-6, juin 2008, p. 1416-1440. Disponible à l'adresse suivante : <<https://bit.ly/2SdhsQO>> (consulté le 19 février 2019).
- 19 Les premiers moments comptent pour chaque enfant.
- 20 Organisation mondiale de la Santé, *Soins attentifs pour le développement de la petite enfance : un cadre pour aider les enfants à survivre et à s'épanouir afin de transformer la santé et le potentiel humain*, OMS. Disponible à l'adresse suivante : <<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/325724/9789242514063-fre.pdf?ua=1>>.
- 21 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *School Readiness: a conceptual framework*, UNICEF, New York, 2012, p. 9-11.
- 22 Patrice L. Engle et al., 2011, « Strategies for reducing inequalities and improving developmental outcomes for young children in low-income and middle-income countries », *The Lancet*, vol. 378, no 9799, p. 1339-1353.
- 23 Ce cadre est conforme au principe selon lequel un système ou un sous-secteur préprimaire solide doit être efficace dans plusieurs domaines concrets ou « fonctions essentielles », et fondé sur des recherches et des données actuelles telles que : Yukhiki Amnon et Maniza Ntekim, « Building an early childhood development system from scratch: The Liberian experience », *Early Childhood Matters*, n° 125, 2016, p. 104-107 ; W. Steven Barnett *et al.*, « Implementing 15 essential elements for high quality: A state and local policy scan », 2016. Disponible à l'adresse suivante : <http://nieer.org/wp-content/uploads/2017/02/15EssentialElements-FINAL.pdf> ; Pia Rebello Britto *et al.*, « Understanding governance of early childhood development and education systems and

- services in low-income countries » (document de travail Innocenti n° 2013-07), Centre de recherche de l'UNICEF, Florence, 2013 ; Emily Vargas-Barón, « Building and strengthening national systems for early childhood development », *Handbook of Early Childhood Development Research and Its Impact on Global Policy*, dir. Pia Rebello Britto, Patrice L. Engle et Charles M. Super, Oxford University Press, New York, 2013 ; Banque mondiale, « What matters most for early childhood development: A Framework paper », document de travail SABER, série n° 5, Banque mondiale, Washington D.C., 2013.
- 24 Mei Zegers, « Enabling Environment Definition and Reference to Tools », Capacity4dev.eu, 9 juin 2015. Disponible à l'adresse suivante : < <https://europa.eu/capacity4dev/iesf/blog/enabling-environment-definition-and-reference-tools-0>> (consulté le 30 mars 2019).
- 25 Organisation de coopération et de développement économiques, Petite enfance, grands défis II : Éducation et structures d'accueil, OCDE, Paris, 2006.
- 26 Vargas-Barón, « Building and Strengthening National Systems for Early Childhood Development », p. 443-466.
- 27 Une analyse récente révèle que sur 85 pays à revenu faible et intermédiaire étudiés, l'enseignement préprimaire relevait du ministère national de l'éducation dans 76 % des pays, et d'un autre ministère dans seulement 5 % des pays. Dans 15 % d'entre eux, les responsabilités étaient partagées entre le ministère national de l'éducation et un autre ministère tel que celui chargé de la santé, de la protection sociale ou des affaires familiales.
- 28 Certains pays sont parvenus à élaborer des systèmes globaux d'éducation de la petite enfance, rattachés à un ministère de tutelle capable d'assurer l'accueil et l'éducation des jeunes enfants de zéro à six ans selon une approche holistique. Toutefois, la plupart des pays à revenu faible et intermédiaire adoptent progressivement des mesures en faveur de l'enseignement préprimaire, qui leur permettront à terme d'étendre les services d'éducation de la petite enfance.
- 29 Petite enfance, grands défis II : Éducation et structures d'accueil.
- 30 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Rapport mondial de suivi sur l'EPT, 2015 : Éducation pour tous 2000-2015 : Progrès et enjeux, UNESCO, Paris, 2015.
- 31 Amanda E. Devercelli, Rebecca K. Sayre et Amina D. Denboba, « What Do We Know About Early Childhood Development Policies in Low- and Middle-Income Countries? », Groupe de la Banque mondiale, Washington D.C., 1^{er} septembre 2016 ; Emily Vargas-Barón, *Planification des politiques pour le développement de la petite enfance : Lignes directrices pour l'action*, UNESCO, Paris, 2015.
- 32 Arjun Upadhyay et Vidya Putcha, « Better Policies for Improved Financing of Services for Young Children », *Early Childhood Matters: Advances in Early Childhood Development*, n° 126, Bernard van Leer Foundation, 2017, p. 78-82.
- 33 Le taux brut de scolarisation est une mesure statistique qui exprime le nombre total d'enfants scolarisés à chaque niveau sous la forme d'un pourcentage de la population appartenant au groupe d'âge correspondant à ce niveau d'enseignement.
- 34 Un monde prêt à apprendre, p. 52.
- 35 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Rapport mondial de suivi 2017, UNESCO, Paris, 2017.
- 36 Emily Vargas-Barón, « Policies on Early Childhood Care and Education: Their evolution and some impacts », Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2015. Disponible à l'adresse suivante : <<http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002324/232459e.pdf>>.
- 37 Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation et Partenariat mondial pour l'éducation, Guide pour la préparation d'un plan sectoriel d'éducation, IPE-UNESCO et GPE, Paris et Washington D.C., 2015. Disponible à l'adresse suivante : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000233767_fre>.
- 38 National Oceanic and Atmospheric Administration, « Policy Directive System », NOAA, Silver Spring, MD, 19 mars 2019. Disponible à l'adresse suivante : <www.fisheries.noaa.gov/national/laws-and-policies/policy-directive-system>.
- 39 Abrar Hasan, « Public Policy in Early Childhood Education and Care », *International Journal of Child Care and Education Policy*, vol. 1, no 1, mai 2007, p. 1-10. Disponible à l'adresse suivante : <<https://link.springer.com/article/10.1007/2288-6729-1-1-1>>.
- 40 Petite enfance, grands défis II : Éducation et structures d'accueil.
- 41 Rapport mondial de suivi 2017.
- 42 Upadhyay et Putcha, « Better Policies for Improved Financing of Services for Young Children ».
- 43 Petite enfance, grands défis II : Éducation et structures d'accueil.
- 44 Emily Gustafsson-Wright, Katie Smith et Sophie Gardiner, « Public-Private Partnerships in Early Childhood Development: The role of publicly funded private provision », Center for Universal Education at Brookings, 2017. Disponible à l'adresse suivante : <www.brookings.edu/wp-content/uploads/2017/12/ecd-public-private-partnerships-20171227.pdf>.
- 45 Un monde prêt à apprendre.
- 46 Certains des indicateurs de progrès relatifs à la garantie d'un financement adéquat sont inspirés du document du Fonds des Nations Unies pour l'enfance intitulé *Engagements de l'UNICEF*

- pour influencer les Finances Publiques Nationales en faveur des enfants (FPE) : Cadre Programmatique Global, UNICEF, New York, 2017. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unicef.org/socialpolicy/files/Engagements_de_UNICEF_pour_influencer_les_Finances_Publiques_Nationales_en_faveur_des_enfants.pdf>.
- 47 Tamar M. Atinc et Emily Gustafsson-Wright, « Early Childhood Development: The promise, the problem, and the path forward », Brookings Institution, Washington D.C., 2013.
- 48 Petite enfance, grands défis II : Éducation et structures d'accueil.
- 49 *Un monde prêt à apprendre.*
- 50 Jennifer Vu, R. Hallam et Marion Hyson, « A Review of Systems Elements in Building Pre-Primary Systems », document de référence, 2017.
- 51 Partenariat mondial pour l'éducation et Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation, Guide pour la préparation d'un plan sectoriel d'éducation, Paris, IIPÉ-UNESCO, 2015. Disponible à l'adresse suivante : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000233767_fre>.
- 52 Petite enfance, grands défis II : Éducation et structures d'accueil.
- 53 Vidya Putcha, Tamar M. Atinc et Jacques van der Gaag, « Costing Early Childhood Development Services: The Need to Do Better », Brookings Institution, Washington D.C., 6 novembre 2014.
- 54 Commission internationale sur le financement des opportunités éducatives dans le monde, La génération d'apprenants : investir dans l'éducation pour un monde en pleine évolution, New York, Commission pour l'éducation, 2016. Disponible à l'adresse suivante : <https://bit.ly/2T1DA4T> (consulté le 23 juin 2019).
- 55 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Better Early Learning and Development at Scale*, brochure, 2019. Disponible à l'adresse suivante : <www.unicef.org/media/61181/file>.
- 56 Ferre Laevers, « The curriculum as means to raise the quality of early childhood education. Implications for policy », *European Early Childhood Education Research Journal*, vol. 13, n° 1, 2005, p. 17-29.
- 57 Jane Bertrand, « Pre-school Programs: Effective curriculum – Comments on Kagan and Kauerz and on Schweinhart », Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants, Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants, Montréal, Québec, 2 avril 2007. Disponible à l'adresse suivante : <<http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.551.4283&rep=rep1&type=pdf>> ; National Association for the Education of Young Children et National Association of Early Childhood Specialists in State Departments of Education, « Early Childhood Curriculum, Assessment, and Program Evaluation », NAEYC, Washington D.C., 2003.
- 58 Petite enfance, grands défis III : Boîte à outils pour une éducation et des structures d'accueil de qualité.
- 59 Sharon Lynn Kagan, Pia Rebello Britto et Patrice Engle, « Early Learning Standards: What can America learn? What can America teach? », *Phi Delta Kappan*, vol. 87, no 3, novembre 2005, p. 205-208. Disponible à l'adresse suivante : doi: 10.1177/003172170508700309.
- 60 Mary Briggs et Alice Hansen, « Play-based learning in the primary school », SAGE Publications, Londres, 2012. Disponible à l'adresse suivante : <https://uk.sagepub.com/en-gb/eur/play-based-learning-in-the-primary-school/book235838#contents> (consulté le 20 février 2019).
- 61 L. Marbina, A. Church et C. Tayler, « Victorian Early Years Learning and Development Framework: Evidence Paper—Practice principle 8: Reflective practice », Victorian Curriculum and Assessment Authority, Melbourne, Australie, 2012.
- 62 Dans le présent cadre, le terme « formation initiale » désigne la formation suivie par un enseignant préalablement à son entrée en fonction dans l'éducation de la petite enfance. Les qualifications indiquent le niveau reconnu ainsi que les types de connaissances, de compétences et d'aptitudes acquises par le personnel de l'enseignement préprimaire et pouvant être améliorées grâce à leur formation initiale. Les « compétences » désignent les exigences et les attentes relatives aux savoir-faire et aux connaissances que doivent maîtriser les professionnels. Elles sont liées aux qualités propres à chaque professionnel et peuvent être développées dans le cadre de la formation et de la préparation professionnelle. Elles englobent les connaissances, les aptitudes, les attitudes et la motivation. Pour les professionnels peu qualifiés qui ont déjà travaillé en contexte préprimaire, les compétences qui sont théoriquement acquises grâce à la formation initiale peuvent être consolidées au moyen de passerelles adaptées permettant d'obtenir les qualifications requises. Le perfectionnement professionnel continu (PPC), également appelé « formation continue » dans le présent document, permet au personnel déjà en fonction dans le secteur d'actualiser ou d'améliorer ses pratiques. Les programmes de PPC sont dispensés sous différentes formes : formation interne ou externe, supervision, séances d'apprentissage entre pairs, tutorat, accompagnement pédagogique, encadrement et conseil.
- 63 Olivia N. Saracho et Bernart Spodek, « Early Childhood Teachers' Preparation and the Quality of Program Outcomes », *Early Child Development and Care*, vol. 177, n° 1, janvier 2007, p. 71-91.
- 64 Petite enfance, grands défis III : Boîte à outils pour une éducation et des structures d'accueil de qualité ; Organisation de coopération et de développement économiques, *Engaging Young Children: Lessons from research about quality in early childhood education and care*, OCDE, Paris, 2018.
- 65 *Engaging Young Children: Lessons from research about quality in early childhood education and care.*
- 66 M. Urban et al., *CoRe Final report*, Bruxelles, Commission européenne, 2011.
- 67 *Un monde prêt à apprendre.*
- 68 R. G. Fukkink et A. Lont, « Does training matter? A meta-analysis and review of caregiver training studies », *Early childhood research quarterly*, vol. 22, no 3, 2007, p. 294-311.
- 69 Ineke Litjens et Miho Taguma, « Revised Literature Overview for the 7th Meeting of the Network on Early Childhood Education and Care », Organisation de coopération et de développement économiques, Paris, 2010.

- 70 K. Bleach, « Induction and mentoring of newly qualified teachers: A new deal for teachers », David Fulton Publishers, New York, 2013.
- 71 Glenda MacNaughton, « Doing Foucault in Early Childhood Studies », Routledge, New York, 2005 ; Iram Siraj-Blatchford *et al.*, « Towards the Transformation of Practice in Early Childhood Education: The Effective Provision of Pre-school Education (EPPE) project », *Cambridge Journal of Education*, vol. 38, n° 1, mars 2008, p. 23-36 ; Kathy Sylva *et al.*, « The Effective Provision of Pre-school Education (EPPE) Project: Findings from Pre-school to End of Key Stage 1 », Department for Education and Skills, Nottingham, Royaume-Uni, 2004 ; Bridie Raban *et al.*, « Building Capacity: Strategic Professional Development for Early Childhood Practitioners », Thomson Social Science Press, South Melbourne, Australie, 2007.
- 72 Louise Marbina, Amelia Church et Collette Taylor, « Practice Principle 8: Reflective practice », Victorian Curriculum and Assessment Authority, Melbourne, Australie, 2012.
- 73 OCDE, *Engaging Young Children: Lessons from research about quality in early childhood education and care*, série de rapports *Petite enfance, grands défis*, Éditions OCDE, Paris, 2018. Disponible à l'adresse suivante : <<http://dx.doi.org/10.1787/9789264085145-en>>.
- 74 J. Peeters *et al.*, « Early Childhood Care: working conditions, training and quality-A systematic review », Eurofound, Dublin, 2015.
- 75 Alma Harris et Janet Goodall, « Parental Involvement in Education: An overview of the literature », manuscrit non publié, préparé pour le Specialist Schools and Academies Trust, University of Warwick, Royaume-Uni, 2006 ; Douglas R. Powell *et al.*, « Parent-School Relationships and Children's Academic and Social Outcomes in Public School Pre-Kindergarten », *Journal of School Psychology*, vol. 48, n° 4, août 2010, p. 269-292.
- 76 Anne T. Henderson et Nancy Berla (dir.), « A New Generation of Evidence: The Family is Critical to Student Achievement », National Committee for Citizens in Education, Washington D.C., 1994 ; Carolyn P. Edwards, Susan M. Sheridan et Lisa Knoche, « Parent Engagement and School Readiness: Parent-child relationships in early learning », Faculty Publications, Department of Child, Youth, and Family Studies, DigitalCommons@University of Nebraska, University of Nebraska, Lincoln, Nebraska, septembre 2008. Disponible à l'adresse suivante : <<http://digitalcommons.unl.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1060&context=famconfacpub>> (consulté le 30 mars 2009).
- 77 Petite enfance, grands défis III.
- 78 Anne T. Henderson et Karen L. Mapp, « A New Wave of Evidence: The impact of school, family, and community connections on student achievement », National Center for Family and Community Connections with Schools, Austin, Texas, 2002 ; Carolyn P. Edwards, Susan M. Sheridan et Lisa Knoche, « Parent Engagement and School Readiness: Parent-child relationships in early learning », Faculty Publications, Department of Child, Youth, and Family Studies, University of Nebraska, Lincoln, Nebraska, septembre 2008, p. 60, DigitalCommons@University of Nebraska. Disponible à l'adresse suivante : <<http://digitalcommons.unl.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1060&context=famconfacpub>>, (consulté le 30 mars 2009).
- 79 Petite enfance, grands défis III.
- 80 L. C. Moll *et al.*, « Funds of knowledge for teaching: Using a qualitative approach to connect homes and classrooms », *Theory into practice*, vol. 31, n° 2, 1992, p. 132-141.
- 81 *Un monde prêt à apprendre* ; Organisation de coopération et de développement économiques, *Engaging Young Children: Lessons from research about quality in early childhood education and care*, série de rapports *Petite enfance, grands défis*, Éditions OCDE, Paris, 2018. Disponible à l'adresse suivante : <<http://dx.doi.org/10.1787/9789264085145-en>>.
- 82 Tony Bertram et Chris Pascal, « Early Childhood Policies and Systems in Eight Countries: Findings from Idea's Early Childhood Education Study », International Association for the Evaluation of Educational Achievement, Springer, Hambourg, Allemagne, 2016. Disponible à l'adresse suivante : <<https://link.springer.com/book/10.1007%2F978-3-319-39847-1>>. Voir également : Organisation de coopération et de développement économiques, *Petite enfance, grands défis IV : Le suivi de la qualité dans les services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants*, OCDE, Paris, 2015. Disponible à l'adresse suivante : <<http://www.oecd.org/fr/publications/petite-enfance-grands-defis-iv-9789264246171-fr.htm>>.
- 83 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Defining, monitoring and improving quality – Guidelines for stronger quality assurance systems for early childhood education*, UNICEF, New York, 2019.
- 84 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *White Paper on Quality Standards and Quality Assurance Systems for Pre-Primary Education*, UNICEF, New York, 2018.
- 85 Ibid.
- 86 Organisation de coopération et de développement économiques, *Petite enfance, grands défis IV : Le suivi de la qualité dans les services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants*, Éditions OCDE, Paris, 2015. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.oecd-ilibrary.org/fr/education/petite-enfance-grands-defis-iv_9789264246171-fr>.
- 87 *White Paper on Quality Standards and Quality Assurance Systems for Pre-Primary Education*.
- 88 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Defining, monitoring and improving quality – Guidelines for stronger quality assurance systems for early childhood education*, UNICEF, New York, 2019.
- 89 *White Paper on Quality Standards and Quality Assurance Systems for Pre-Primary Education*.
- 90 Ibid.
- 91 *Defining, monitoring and improving quality – Guidelines for stronger quality assurance systems for early childhood education*.
- 92 Ibid.
- 93 Ibid.
- 94 Ibid.
- 95 Ibid.

Publié par l'UNICEF
Section de l'éducation, Division des programmes
3 UN Plaza, New York, NY 10017, États-Unis
© Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
Février 2020